



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ

Quebec Official Gazette

PUBLISHED BY AUTHORITY

PROVINCE DE QUÉBEC

QUÉBEC, SAMEDI, 4 MAI 1918.

PROVINCE OF QUEBEC

QUEBEC, SATURDAY, 4TH MAY, 1918.

Nomination

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, de l'avis et du consentement du Conseil exécutif, de faire la nomination suivante:

M. Aurélien Bernatchez, négociant, de la ville de Montmagny, shérif du district de Montmagny.

Le sous-secrétaire de la province,
C.-J. SIMARD.

Québec, 18 avril 1918.

1757

Appointment

His Honour the Lieutenant-Governor has been pleased, by and with the consent of the Executive Council, to make the following appointment:

Mr. Aurélien Bernatchez, trader, of the town of Montmagny, sheriff of the district of Montmagny.

C.-J. SIMARD,
Assistant Provincial Secretary.

Quebec, 18th April, 1918.

1758

Arrêté en conseil

Copie du rapport d'un comité de l'honorable Conseil exécutif, en date du 24 avril 1918, approuvé par le lieutenant-gouverneur, le 24 avril 1918.

CONCERNANT L'ANNEXION DE LA PAROISSE SAINT-MICHEL-ARCHANGE, POUR LES FINS ÉLECTORALES, A LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE GIFFARD, COMTÉ DE QUÉBEC.

L'honorable ministre des affaires municipales, dans un rapport en date du 15 avril (1918),

Order-in-Council

Copy of a report of a Committee of the Executive Council, bearing date the 24th of April, 1918, and approved by the Lieutenant-Governor, the 24th April, 1918.

RESPECTING THE ANNEXATION OF THE PARISH OF SAINT-MICHEL-ARCHANGE, TO THE MUNICIPALITY OF THE VILLAGE OF GIFFARD, COUNTY OF QUEBEC, FOR ELECTORAL PURPOSES.

The Honourable the Minister of municipal affairs, in a memorandum bearing date the 15th

expose : que certaines personnes domiciliées dans la paroisse de Saint-Michel-Archange, comté de Québec, dont le conseil n'est pas encore organisé, ont transmis une requête demandant à ce que ladite paroisse soit annexée, pour les fins électorales, à la municipalité du village de Giffard, qui se trouve située dans le même district électoral.

Vu le rapport du procureur général, en date du 11 mars 1918, l'honorable ministre recommande que la dite municipalité de la paroisse Saint-Michel-Archange soit annexée pour les fins électorales à la municipalité du village de Giffard dans le comté de Québec, conformément aux dispositions des S.R.Q., 1909, art. 192a, tel qu'édicte par le statut 5 Geo. V, ch. 17, art. 9.

Certifié,

Le greffier, Conseil exécutif,
A. MORISSET.

Vraie copie,

Le sous-ministre des affaires municipales.
OSCAR MORIN,

1721

of April (1918), submits : that certain persons domiciled in the parish of Saint-Michel-Archange, county of Quebec, the council of which is presently unorganized, have made application for the annexation of said parish, for electoral purposes, to the municipality of the village of Giffard, situated in the same electoral district.

Following the report of the Attorney-General, dated the 11th of March, 1918, the Honourable Minister recommends the annexation of the said municipality of the parish of Saint-Michel-Archange, for electoral purposes, to the municipality of the village of Giffard, in the county of Quebec, pursuant to the provisions of the Q. R. S., 1909, art. 192a, as enacted by the act 5 Geo. V, ch. 17, art. 9.

Certified,

A. MORISSET,
Clerk of the Executive Council.

A true copy.

OSCAR MORIN,
Deputy Minister of municipal affairs.

1722

Lettres patentes

" J.-H. Gignac, limitée "

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 25 avril 1918, à la compagnie " J.-H. Gignac, limitée ", incorporée, par lettres patentes originaires, en date du 29 décembre 1906, par lesquelles elle est autorisée à continuer ses affaires en vertu de la loi des compagnies de Québec, avec les pouvoirs déjà énumérés dans les dites lettres patentes.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-cinquième jour d'avril 1918.

Le sous-secrétaire de la province,
1715—18-2 C.-J. SIMARD.

" P.-C. Couture, limitée "

Avis est donné au public, que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres-patentes, en date du vingt-septième jour d'avril, 1918, constituant en corporation M.M. Pierre-Charles Couture, industriel, Joseph Isidore Piché, commerçant, Ovila Lajoie, Noé Arpin et Ephraïm Lajoie, mécaniciens, du village de Saint-Pie, comté de Bagot, dans les buts suivants :

Manufacturer, acheter et vendre des moulins à vent, des pompes, des agrès de sciage, outils et machines de toutes espèces ;

Exercer le métier de fondeurs en métaux de toutes espèces ; construire, acheter et vendre des usines et des hauts fourneaux, creusets, moules patrons, machines, machines-outils nécessaires ou outils pour exercer le dit métier ;

Acquérir l'établissement, le fonds de commerce, les dettes de livres et autres créances actives de la société Couture et Piché, faisant affaires dans la paroisse de Saint-Pie de Bagot et les payer en argent, en parts acquittées de la compagnie ou partie en argent et partie en parts acquittées et se charger des dettes passives de la dite société ;

Exercer le métier de constructeur-mécanicien, faire des réparages de toutes espèces de machines, machines-outils ou d'articles en fer, en fonte, en cuivre, en acier ou en tout autre métal et spécialement faire les réparages et la vente de machines

Letters patent

" J.-H. Gignac, limitée "

Public notice is hereby given that, under the Quebec Companies' Act, letters patent have been issued by the Lieutenant-Governor of the province of Quebec, bearing date the 25th April, 1918, to the company " J.-H. Gignac, limitée ", incorporated under original letters patent dated the 29th December, 1906, by which it is authorized to continue its business under the Quebec Companies' Act, with the powers already enumerated in the said letters patent.

Dated from the office of the provincial secretary, this twenty fifth day of April, 1918.

C.-J. SIMARD,
1716—18-2 Assistant Provincial Secretary.

" P.-C. Couture, limitée "

Public notice is hereby given that, under the Quebec Companies' Act, letters patent have been issued by the Lieutenant-Governor of the province of Quebec, bearing date the twenty seven day of April, 1918, incorporating M.M. Pierre-Charles Couture, manufacturer ; Joseph-Isidore Piché, trader ; Ovila Lajoie, Noé Arpin, and Ephraïm Lajoie, mechanics, of the village of Saint-Pie, county of Bagot, for the following purposes :

To manufacture, purchase and sell windmills, pumps, sawing equipment, tools and machinery of every kind ;

To carry on the business of foundrymen with every kind of metal ; to construct, purchase and sell workshops and blast furnaces, crucibles, moulds, patterns, machinery, machine-tools necessary or useful for carrying on the said business ;

To acquire the premises, stock in trade, book debts and other assets of the firm Couture and Piché, carrying on business in the parish of Saint-Pie-de-Bagot, and pay for same in cash, paid up shares of the company, or partly in cash and partly in paid up shares and take over the liabilities of the said firm ;

To carry on the business of machinists, make repairs to every kind of machine, machine-tools or articles in iron, cast-iron, brass, steel or any other metal and especially make repairs to and sell agricultural implements of every kind,

agricoles de toute nature, voitures de charges et de luxe et agir comme agents ou représentants de maisons ou compagnies fabriquant les articles ci-dessus mentionnés ;

Manufacturer, acheter et vendre toutes espèces de spécialités en bois, fonte ou autre métal ou matière ouvrable de quelque nature que ce soit ;

Demander, acquérir et vendre toutes marques de commerce, brevets, inventions ou améliorations brevetées ou enregistrées ou toutes autres propriétés qui peuvent être nécessaires ou utiles à la compagnie dans la poursuite de son entreprise et les payer en argent ou en parts acquittées, ou partie en argent et partie en parts acquittées de la compagnie ;

Acheter, acquérir de toutes personnes, corporations, toutes maisons d'affaires ou manufactures dont les produits sont manufacturés, achetés, vendus ou autrement disposés par la compagnie et les payer tel que mentionné dans le paragraphe ci-dessus ;

Acquérir et posséder des actions dans toutes compagnies faisant des affaires de la même nature que celles de la compagnie ;

Acheter, acquérir ou louer des terres ou limites à bois ou les droits et les privilèges de faire la coupe du bois et ouvrir et manufacturer le dit bois ;

Etablir et maintenir dans toutes cités, villes, villages et autres endroits de la province de Québec, en se conformant aux lois et règlements en vigueur dans les dits endroits des magasins, agences, salles d'échantillons ou succursales pour la vente des produits achetés, manufacturés, ou autrement acquis par la compagnie ;

Payer en actions acquittées tous services rendus à la compagnie de quelque nature que ce soit ;

Vendre l'entreprise ou partie de l'entreprise de la compagnie à toute autre compagnie et accepter en paiement partiel ou total des actions acquittées de la compagnie acquéreur, sous le nom de "P. C. Couture, limitée", avec un fonds social de quarante-neuf mille neuf cent piastres (\$49,900.00) divisé en quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Saint-Pie, comté de Bagot.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-septième jour d'avril 1918.

Le sous-secrétaire de la province,

1751—18-2

C.-J. SIMARD.

vehicles for hauling and driving, and act as agents or representatives of firms or companies manufacturing the articles hereinabove mentioned ;

To manufacture, purchase and sell all kinds of specialties in wood, cast-iron or other metal or dissolvable matter of any nature whatever ;

To apply for, acquire and sell any trade marks, brevets, inventions or patented or registered improvements or any other property that may be useful or necessary to the company in the pursuit of its undertaking, and pay for same in cash or in paid up shares, or partly in cash and partly in paid up shares of the company ;

To purchase, acquire from any persons corporations, any business houses or manufactories whose products are manufactured, purchased, sold or otherwise disposed of by the company, and pay for same as mentioned in the hereinabove paragraph ;

To acquire and hold shares in any companies carrying on any business similar to that of the company ;

To purchase, acquire or lease timber lands or limits or the rights and privileges to cut the timber and open and manufacture the said timber ;

To establish and maintain in any cities, towns, villages and other places in the province of Quebec, on complying with the laws and by-laws in force in the said places, shops, agencies, sample rooms or branches for the sale of the products purchased, manufactured or otherwise acquired by the company ;

To pay for any services rendered to the company of any nature whatsoever with paid up shares ;

To sell the undertaking or part of the undertaking of the company to any other company and accept in partial or total payment paid up shares of the purchasing company, under the name of "P.-C. Couture, limitée", with a capital stock of forty nine thousand nine hundred dollars (\$49,900.00), divided into four hundred and ninety nine (499), shares of one hundred dollars (\$100.00) each.

The principal place of business of the corporation, will be at Saint-Pie, county of Bagot.

Dated from the office of the provincial secretary, this twenty seventh day of April, 1918.

C.-J. SIMARD,

1752—18-2

Assistant Provincial Secretary.

" La Compagnie Médico-Dentaire, limitée "

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du treizième jour d'avril 1918, constituant en corporation : MM. Alexandre-Chase-Casgrain, conseil du Roi ; Errol-Malcolm McDougall, Sadi-Conrad Demers, avocats, John-Buchanan Henderson, commis et Adrienne Dagenais, sténographe ; tous de Montréal, dans les buts suivants :

De construire, établir, diriger et maintenir un ou des hôpitaux et un ou des sanatoriums et de faire généralement tout ce qui est nécessaire à l'opération, au bon fonctionnement et à l'exploitation d'hôpitaux privés et dispensaires ;

D'établir et maintenir des écoles pour l'entraînement de gardes-malades et pour leur enseignement de la médecine, de la chirurgie et du soin des malades ;

De manufacturer, acheter, vendre et faire l'exportation et l'importation, et en général, le commerce de préparations brevetées de tout genre ;

" La Compagnie Médico-Dentaire, limitée "

Public notice is hereby given that, under the Quebec Companies' Act, letters patent have been issued by the lieutenant-governor of the Province of Quebec, bearing date the thirteenth day of April, 1918, incorporating MM. Alexandre Chase-Casgrain, King's Counsel; Errol-Malcolm McDougall, Sadi-Conrad Demers, advocates, John-Buchanan Henderson, clerk, and Adrienne Dagenais, stenographer, all of Montreal, for the following purposes :

To construct, establish, direct and manage one or several hospitals and one or several sanatoriums, and generally to do everything necessary for the operation, the proper working and exploitation of private hospitals and dispensaries ;

To establish and maintain schools for the training of and the teaching of medicine, surgery and the care of sick people to nurses ;

To manufacture, buy, sell, import and export, and generally deal in proprietary medicines of every kind ;

De manufacturer et faire le commerce d'instruments et appareils se rapportant à la chirurgie et à la médecine et à toutes leurs spécialités, et aussi de manufacturer et faire le commerce de membres artificiels de toute sorte et de tous appareils et objets de prothèse dentaire ;

De demander, acheter ou autrement acquérir tout brevet d'invention et de les vendre, les louer ou en disposer autrement ;

De répandre par campagne de presse, annonces, pamphlets et tous autres moyens de publicité, la science de l'hygiène en général et les connaissances sur la médecine et toutes ses spécialités ;

De promouvoir, organiser, gérer ou développer ou aider à promouvoir, organiser, gérer ou développer toute corporation, compagnie, syndicat ou entreprise dans le but d'acquérir la totalité ou une partie quelconque de l'entreprise de la compagnie ou dans le but d'exercer toute autre industrie subsidiaire à celle de la présente compagnie ;

Exercer toute autre industrie manufacturière ou autre que la compagnie jugera capable d'être convenablement exercée en rapport avec l'industrie de la compagnie, ou censée accroître directement ou indirectement la valeur des biens ou droits de la compagnie ou les rendre profitables ;

De s'associer ou conclure des conventions au sujet du partage des profits, la coopération, les risques communs, les concessions réciproques ou autres avec toute personne ou compagnie exerçant maintenant ou qui entreprendra plus tard toute industrie ou transaction censée profiter à la présente compagnie, directement ou indirectement ;

D'acheter ou autrement acquérir à deniers comptants ou pour toute autre compensation, y compris les parts acquittées du capital-actions de la présente compagnie la totalité ou une partie des affaires, franchises, entreprises, propriétés, droits, pouvoirs, privilèges, obligations et débetures, lettres patentes, contrats, immeubles, clientèle et actif et tous autres biens, meubles ou immeubles de toute personne, compagnie, corporation, et les vendre ou en disposer autrement, en totalité ou en partie, pour la compensation que la compagnie jugera raisonnable ;

D'acheter ou autrement acquérir, et détenir et posséder des valeurs, actions et obligations de toutes compagnies ou corporations engagées dans une industrie d'une nature semblable, et vendre ou autrement disposer de ces dites valeurs, actions et obligations ;

De distribuer aux actionnaires de la compagnie en nature tous biens de la compagnie et en particulier toutes actions, débetures ou autres valeurs d'autres compagnies appartenant à la présente compagnie ou dont la présente compagnie aurait le pouvoir de disposer ;

De faire tous les actes et jouir de tous les pouvoirs et faire toutes les opérations avantageuses pour atteindre les objets pour lesquels la présente compagnie est constituée ;

De vendre ou céder la totalité ou une partie des biens meubles ou immeubles de la compagnie pour la compensation que la compagnie jugera acceptable, et en particulier pour les actions, obligations, débetures ou valeurs de toute autre compagnie ou corporation ;

De conclure tout arrangement avec toute autorité municipale, locale ou autre, qui semblera favoriser les objets de la compagnie ou aucun d'eux, et obtenir de toute autorité municipale, locale ou autre tous les droits, privilèges et concessions de nature à promouvoir les affaires et les intérêts de la compagnie ;

D'émettre des actions acquittées, des obligations, débetures ou autres valeurs en paiement

To manufacture and deal in surgical and medicinal instruments and apparatuses, and all specialties relating thereto, and also manufacture and deal in artificial limbs of every kind and all prosthetic apparatuses and articles ;

To apply for, buy or otherwise acquire patents, and sell, lease or otherwise dispose of same ;

To diffuse, by campaigns in the press, advertisements, pamphlets, and all other advertising means, the science of hygiene generally and the knowledge of medicine and all specialties thereof ;

To promote, organize, manage, or develop or assist in the promotion, organization, management or development of any corporation, company, syndicate or undertaking for the purpose of acquiring the whole or any part of the undertaking of the company or the carrying on of any business subsidiary thereto ;

To carry on any business, manufacturing or otherwise, which may appear to the company capable of being conveniently carried on in connection with the company's business or calculated, directly or indirectly, to enhance the value of or render profitable the company's property or rights ;

To enter into partnership or into any agreement for sharing of profits, union of interest, cooperation, joint adventure, reciprocal concession or otherwise with any person or company now carrying on or which may in future carry on any business or transaction calculated, directly or indirectly, to benefit the present company ;

To buy or otherwise acquire for cash or any other consideration, including paid up shares of the capital stock of the present company, the whole or any part of the business, franchises, undertakings, property, rights, powers, privileges, bonds and debentures, letters-patent, contracts, immovables, goodwill and assets and any other property, moveable or immovable, of any person, company or corporation, and to sell or otherwise dispose of the whole or part of same for such consideration as the company may think proper ;

To buy or otherwise acquire, and hold and own stocks, shares and bonds of any companies or corporations engaged in any business of a like nature, and to sell or otherwise dispose of such stocks, shares and bonds ;

To distribute among the shareholders of the company in kind, any property of the company, and in particular any shares, debentures or other securities of other companies belonging to the present company or which it is empowered to dispose of ;

To do all acts and enjoy all powers and carry on any operations conducive to the attainment of the objects for which this company is incorporated ;

To sell or assign the whole or a part of the moveable and immoveable property of the company for such consideration as it may deem proper and in particular for shares, bonds, debentures or securities of any other company or corporation ;

To enter into any arrangement with any authority, municipal, local or otherwise that may seem conducive to the company's objects or any of them and to obtain from such authority, municipal, local or otherwise, all the rights, privileges and concessions calculated to promote the company's business and interests ;

To issue paid up shares, bonds, debentures or other securities in full or part payment of any

total ou partiel de toute propriété réelle ou personnelle, mobilière ou immobilière, de services rendus ou à être rendus à la compagnie, de droits, baux, commerce, franchise, entreprises, pouvoirs, privilèges ou autres avantages que la compagnie pourra légalement acquérir ;

Aucun pouvoir accordé dans aucun paragraphe des présentes ne sera limité ou restreint par référence à aucun autre paragraphe ou au nom de la compagnie ou déduction d'iceux, sous le nom de "La Compagnie Médico-Dentaire, limitée", avec un capital social de vingt-cinq mille piastres (\$25,000.00), divisé en deux cent cinquante (250) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal, dans le district de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce treizième jour d'avril 1918.

Le sous-secrétaire de la province,
1541-17-2 C.-J. SIMARD.

"The Broadway Amusement Company, Limited".

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du seizième jour d'avril 1918, constituant en corporation M.M. Salomon Laing, agent financier; Pappy Katz, son épouse séparée de biens contractuellement et dûment autorisée; Moe Weber, étudiant en médecine; Francis *alias* Frank Dierner, ouvrier et Harry Cohen, tailleur; tous de la cité et du district de Montréal, dans les buts suivants:

Acquérir et tenir une ou des salles de danse pour des fins d'amusement et d'accomplissement physique et de récréation ;

Organiser une association ou un cercle pour des fins semblables ;

Tenir un restaurant licencié pour servir des repas, des liqueurs et des vins, sujet aux lois et aux règlements municipaux ;

Emprunter de l'argent et émettre des obligations pour garantir aucun montant ainsi emprunté ;

Tenir des salles de théâtre, vues-animées et concert et avoir un intérêt dans de telles salles ;

Faire tous les actes qui se rattachent ou conduisent d'aucun des objets précités, sous le nom de "The Broadway Amusement Company, Limited" avec un capital social de vingt mille piastres—(\$20,000.00), divisé en quatre cents (400) actions de cinquante piastres (\$50.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal, P. Q.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce seizième jour d'avril 1918.

Le sous-secrétaire de la province,
1585-17-2 C.-J. SIMARD.

"The Canadian Adjustment Bureau, Incorporated".

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du dixième jour d'avril, 1918, constituant en corporation Joseph Kellert et J.-Alphonse Moisan, gérants; Philéas Laplante, agent; Blanche Gauthier et Alice Théberge, sténographes, tous de Montréal, pour les fins suivantes :

Faire affaires comme évaluateurs, calculateurs de moyennes, estimateurs, inspecteurs, enquê-

property, real or personal, moveable or immoveable, services rendered or to be rendered to the company, rights, leases, business, franchises, undertakings, powers, privileges or other advantages which the company may legally acquire ;

The powers in each paragraph hereof are to be in no wise limited or restricted by reference to or inference from the terms of any other paragraph or the name of the company, under the name of "La Compagnie Médico-Dentaire, limitée", with a capital stock of twenty-five thousand dollars (\$25,000.00), divided into two hundred and fifty (250) shares of one hundred dollars (\$100.00) each.

The principal place of the business of the corporation, will be at Montreal, in the district of Montreal.

Dated from the office of the Provincial Secretary, this thirteenth day of April, 1918.

C.-J. SIMARD,
1542-17-2 Assistant Provincial Secretary.

"The Broadway Amusement Company, Limited".

Public notice is hereby given that, under the Quebec Companies' Act, letters patent have been issued by the Lieutenant-Governor of the Province of Quebec, bearing date the sixteenth day of April, 1918, incorporating Salomon Laing, financial agent; Pappy Katz, his wife, separated as to property by marriage contract and duly authorized; Moe Weber, student in medicine; Francis *alias* Frank Dierner, workman; and Harry Cohen, tailor; all of the city of Montreal, district of Montreal, for the following purposes:

To acquire and hold one or several dance halls, for amusement, physical accomplishment and recreation purposes ;

To organize an association or club for similar purposes ;

To keep a licensed restaurant to serve meals, liquors and wines subject to municipal laws and by-laws ;

To borrow money and issue bonds to guarantee any amount thus borrowed ;

To operate theatres, moving picture and concert halls and to have interests in such halls ;

To do all things incidental or conducive to the attainment of the above purposes, under the name of "The Broadway Amusement Company, Limited", with a capital stock of twenty thousand dollars (\$20,000.00), divided into four hundred (400) shares of fifty dollars (\$50.00) each.

The principal place of the business of the corporation, will be at Montreal, P. Q.

Dated from the office of the Provincial Secretary, this sixteenth day of April, 1918.

C.-J. SIMARD,
1586-17-2 Assistant Provincial Secretary.

"The Canadian Adjustment Bureau, Incorporated".

Public notice is hereby given that, under the Quebec Companies' Act, letters patent have been issued by the Lieutenant-Governor of the Province of Quebec, bearing date the tenth day of April, 1918, incorporating Joseph Kellert and J.-Alphonse Moisan, managers; Philéas Laplante, agent; Blanche Gauthier and Alice Théberge, stenographers; all of Montreal, for the following purposes :

To carry on the business of insurance adjusters, average adjusters, appraisers, inspectors, investi-

teurs, courtiers et agents d'assurances sous toutes leurs diverses formes ;

S'enquérir, faire rapport et règlement sur toutes réclamations d'assurances et autres, affaires ou pertes ainsi que de leurs causes, faire des recherches et des rapports sur les compagnies, sociétés ou autres personnes ;

Agir comme estimateurs, évaluateurs et arbitres pour enquêter et faire rapport sur la valeur de toutes sortes de propriété mobilière et immobilière, sur des industries, entreprises, droits, privilèges et franchises, et acquérir, détenir, développer, organiser, disposer de, ou faire valoir aucunes telles propriétés ou entreprises ;

Acheter, vendre, louer, échanger ou autrement disposer ou faire valoir de la propriété mobilière ou immobilière, et négocier pour acheter, vendre ou autrement disposer ou faire valoir la propriété mobilière et immobilière, les droits et privilèges ;

Faire affaires comme agents et courtiers en biens-fonds et hypothèques, sur toutes leurs diverses formes ; agir comme agents et courtiers de placement, manipulation, prêt, paiement et distribution de deniers, soit en rapport avec le règlement des dommages assurés, des risques moyens ou autrement ;

Organiser, promouvoir, aider à organiser ou promouvoir, devenir actionnaire dans, aucune compagnie subsidiaire, filiale ou autre exerçant un commerce semblable à celui de la présente corporation ;

Vendre, céder, louer ou autrement disposer des entreprises de la compagnie ou d'aucune partie d'icelles en échange des actions, débetures ou valeurs d'aucune autre compagnie, ou pour la compensation que la corporation trouvera convenable, s'unir à aucune personne, société ou compagnie dont les objets sont totalement ou partiellement semblables à ceux de la présente corporation, d'après les conditions et stipulations qui seront considérées avantageuses ;

Faire des avances en numéraire aux clients et autres en relations d'affaires avec la compagnie et garantir l'exécution des contrats par aucunes telles personnes ;

Distribuer, en espèces ou autrement, tel que décidé, aucuns biens de la compagnie à ses sociétaires et particulièrement les parts, obligations, débetures ou les autres valeurs d'aucune autre compagnie qui assumera la totalité ou aucune partie de l'actif ou du commerce de la compagnie ;

Exercer aucun autre commerce, soit de fabrication ou autre, qui semblera utile au négoce de la compagnie ou que'elle jugera propre à être convenablement exercé en rapport avec le commerce de la corporation ;

Payer avec les deniers de la compagnie les frais et dépens se rattachant à la constitution de la compagnie et à son organisation ;

Faire toutes les choses qui se rattachent ou tendent à l'accomplissement des objets précités sous le nom de "The Canadian Adjustment Bureau, Incorporated", avec un fonds social de vingt mille piastres (\$20,000.00), divisé en deux cents (200) parts de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal, dans le district de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce dixième jour d'avril 1918.

Le sous-secrétaire de la province,
1645-17-2 C.-J. SIMARD.

gators, brokers and agents, in all their various branches ;

To investigate, report on and adjust all insurance and other claims, matters or losses, and causes thereof, and to investigate and report on companies, firms or other persons ;

To act as appraisers, valuers and arbitrators, to investigate and report on the value of all kinds of property, moveable and immoveable, industries, enterprises, rights, privileges and franchises and to acquire, hold, develop, promote or otherwise, deal with or turn to account any such properties or enterprises ;

To buy, sell, lease, exchange or otherwise deal with or turn to account moveable or immoveable property and to negotiate for the purchase, sale or otherwise dealing with or turning to account of moveable and immoveable property, rights and privileges ;

To carry on the business of real estate and mortgage agents and brokers, in all their various branches ; to act as agents and brokers for the investment, handling, loaning, payment and transmission of moneys, whether in connection with adjustment of insurance losses, average losses or otherwise ;

To organize, promote and assist in organizing or promoting and become a shareholder in any subsidiary company, allied or other company, carrying on a business similar to that of this company ;

To sell, transfer, lease or otherwise dispose of the undertakings of the company, or any part thereof, for shares, debentures, or securities of any other company, or for such consideration as the company may think fit, or to join any individual firm or corporation, having objects altogether or in part similar to those of this company, on such terms and conditions as may be deemed advisable ;

To make cash advances to customers and others having dealings with the company and guarantee the performance of contracts by any such persons ;

To distribute, in specie or otherwise, as may be resolved, any assets of the company, among its members and particularly the shares, bonds, debentures or other securities of any other company, that may take over the whole or any part of the assets or business of the company ;

To carry on any other business, whether manufacturing or otherwise, which may be useful to the business of the company, or which it may seem to the company capable of being conveniently carried on, in connection with the business of the company ;

To pay out of the funds of the company all costs and expenses of and incidental to the incorporation and organization of the company ;

To do all such things as are incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them, under the name of "The Canadian Adjustment Bureau, Incorporated", with a capital stock of twenty thousand dollars (\$20,000.00), divided into two hundred (200) shares of one hundred dollars (\$100.00) each.

The principal place of the business of the corporation, will be at Montreal, in the district of Montreal.

Dated from the office of the Provincial Secretary, this tenth day of April, 1918.

C.-J. SIMARD,
146-17-2 Assistant Provincial Secretary.

"Visitation Island Land Holding Company, Incorporated".

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du vingt-deuxième jour d'avril 1918, constituant en corporation M.M. Thomas-Joseph Coonan, avocat; Paul-Servillian Conroy, Edmund-H. Reilly, notaires publics; Henry-Harold Kavanagh, secrétaire particulier, et Francis-Devlin Genest, étudiant-en-droit, tous de la cité et du district de Montréal, pour les fins suivantes:

Acquérir par achat, louage ou autrement et posséder des biens-fonds;

Construire des habitations et d'autres bâtisses sur ces biens-fonds ou sur aucune partie d'iceux;

Vendre, louer, transférer, échanger, aliéner ou autrement disposer de ces biens-fonds ou d'aucune partie d'iceux, et développer, améliorer et diviser aucune telle propriété en lots à bâtir, en rues, ruelles, carrés, ou autrement;

Prendre et détenir des mortgages, hypothèques, liens et charges en garantie du paiement du prix d'achat d'aucune propriété vendue par la compagnie, ou d'aucune somme d'argent due à la corporation par les acheteurs;

Acheter, acquérir, détenir, transférer, vendre et disposer d'actions, de parts, débetures ou de valeurs dans aucune autre compagnie dont les objets sont totalement ou partiellement semblables à ceux de la présente compagnie ou qui exerce un commerce propre à être exercé de manière à profiter directement ou indirectement à la présente corporation;

Vendre ou autrement disposer de la totalité ou d'aucune partie des biens-fonds ou d'autre propriété que possède la compagnie pour la compensation, et suivant les stipulations et conditions que la corporation trouvera convenables, et accepter du numéraire, des actions, débetures du capital ou des valeurs d'aucune autre compagnie dont les objets sont en tout ou en partie semblables à ceux de la présente corporation en paiement intégral ou partiel d'iceux;

S'unir à aucune autre compagnie dont les objets sont totalement ou partiellement semblables à ceux de la présente corporation;

Acquérir et posséder aucun commerce, aucune franchise, entreprise, propriété, aucuns droits, privilèges, baux, contrats, biens-fonds, stocks, biens ainsi qu'aucuns autres droits que la compagnie peut légalement acquérir en vertu des présentes et suivant leur valeur en équité;

Distribuer aux actionnaires de la corporation, en nature, aucunes actions, débetures, valeurs ou propriété appartenant à la compagnie;

Affecter au rachat de ses actions, obligations ou autres valeurs le surplus de ses deniers;

Et généralement faire toutes les choses qui se rattachent à l'accomplissement des objets de la compagnie, sous le nom de "Visitation Island Land Holding Company, Incorporated", avec un fonds social de soixante et dix mille piastres (\$70,000.00), divisé en sept cents (700) parts de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-deuxième jour d'avril 1918.

Le sous-secrétaire de la province,
1659-17-2 C.-J. SIMARD.

"Visitation Island Land Holding Company, Incorporated".

Public notice is hereby given that, under the Quebec Companies' Act, letters patent have been issued by the Lieutenant-Governor of the province of Quebec, bearing date the twenty second day of April, 1918, incorporating M.M. Thomas-Joseph Coonan, advocate; Paul-Servillian Conroy, Edmund-H. Reilly, notaries public; Henry-Harold Kavanagh, private secretary, and Francis-Devlin Genest, student-at-law, all of the city and district of Montreal, for the following purposes:

To acquire by purchase, lease or otherwise and to own real estate;

To construct dwelling and other buildings upon such real estate or any part thereof;

To sell, lease, convey, exchange, dispose of, or otherwise deal with such real estate or any portion thereof, and to develop, improve and lay out any property in building lots, streets, lanes, squares or otherwise;

To take and hold mortgages, hypothecs, liens and charges to secure the payment of the purchase price of any property sold by the company or any money due to the company from purchasers;

To purchase, acquire, hold, transfer, sell and dispose of shares, stocks, debentures or securities in any other company having objects similar in whole or in part to those of this company or carrying on business capable of being conducted so as to directly or indirectly benefit this company;

To sell or otherwise dispose of the whole or any portion of the real estate or other property owned by the company for such consideration and upon such terms and conditions as the company shall see fit, and to accept cash, shares, debentures, stock or securities of any other company having objects similar in whole or in part to those of this company in payment of part payment therefor;

To be united with any other company having objects in whole or in part similar to those of this company; to acquire and own any business, franchise, undertaking, property, rights, privileges, leases, contracts, real estate, stock assets and any other rights which the company may lawfully acquire by virtue hereof at a fair value thereof;

To distribute among the shareholders of the company in kind any shares, debentures, securities or property belonging to the company;

To invest its surplus funds in the redemption of its own shares, bonds or other securities;

And generally to do all such things as are incidental to the carrying out of the objects of the company under the name of "Visitation Island Land Holding Company, Incorporated", with a capital stock of seventy thousand dollars (\$70,000.00), divided into seven hundred (700) shares of one hundred dollars (\$100.00) each.

The principal place of the business of the corporation, will be at the city of Montreal, in the district of Montreal.

Dated from the office of the Provincial Secretary, this twenty second day of April, 1918.

C.-J. SIMARD,
1660-17-2 Assistant Provincial Secretary.

1348-17.

Québec, 3 avril 1918.

Le surintendant donne avis qu'il a reçu une requête demandant de détacher de la municipalité scolaire de Maniwaki, comté d'Ottawa, les lots Nos 39 à 45, inclusivement, du premier rang du canton de Kensington, et de les annexer à celle de Kensington, même comté. 1745—18-2

1348-17.

Quebec, 3rd April, 1918.

The superintendent gives notice that application has been made to detach from the school municipality of Maniwaki, county of Ottawa, the lots Nos. 39 to 45, inclusively, of the first range of the township of Kensington, and to annex same to that of Kensington, same county. 1746—18-2

555-18

Le surintendant donne avis qu'il a reçu une requête demandant de détacher de la municipalité scolaire de Notre-Dame-du-Laus, dans le comté d'Ottawa, tous les lots compris dans les rangs V, VI, VII, VIII, IX et X du canton Blake, (cantons-unis) et de les annexer à celle de Northfield, même comté. 1747—18-2

555-18

The superintendent gives notice that application has been made to detach from the school municipality of Notre-Dame-du-Laus, in the county of Ottawa, all the lots comprised in the ranges V, VI, VII, VIII, IX and X of the township Blake (united townships), and to annex them to that of Northfield, same county. 1748—18-2

1949 Elec.

Nomination de 5 commissaires d'écoles.

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, par un arrêté en conseil en date du 24 avril 1918, de nommer MM. Ménéssippe Piché, Ubald Lorrain, John Gagnon, Wilfrid Lorrain et Aimé Lajeunesse, commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Agricole, dans le comté de Montcalm. 1749

1949 Elec.

Appointment of 5 School Commissioners.

His Honor the Lieutenant-Governor has been pleased by order in council dated the 24th April, 1918, to appoint Messrs. Ménéssippe Piché, Ubald Lorrain, John Gagnon, Wilfrid Lorrain and Aimé Lajeunesse, school commissioners for the municipality of Saint-Agricole, in the county of Montcalm. 1750

175-18.

Québec, 21 avril 1918.

Le surintendant donne avis qu'il a reçu une requête demandant de détacher de la municipalité scolaire de Saint-Théophile, comté de Champlain, les lots Nos 1029 à 1038, inclusivement, du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel; les lots Nos 1023 à 1028, inclusivement, et la partie nord-ouest des lots Nos 1017 à 1022 du même cadastre; le prolongement à travers le bloc "B", et vers le nord-est du rang Saint-Jean-Baptiste, côté nord-ouest, jusqu'à la ligne séparative des terres de Borgia et de Daniel, distance approximative de 21 arpents; le prolongement du rang Saint-Léon (côté n.-o. et s.-e.), vers le nord-est jusqu'à l'intersection de la ligne limitative, côté s.-o. de la paroisse de Saint-Timothée, distance approximative de 57 arpents, et vers le n.-o. jusqu'à la ligne limitative s.-e. de Saint-Jacques-des-Piles, du même cadastre, et de former de tout ce territoire une municipalité scolaire distincte sous le nom de Saint-Georges-de-Champlain. 1567—17-2

175-18.

Quebec, 21st April, 1918.

Notice is given by the superintendent that application is made to detach from the school municipality of Saint-Théophile, county of Champlain, the lots Nos. 1029 to 1038, both inclusive, of the official cadastre of the parish of Notre-Dame-du-Mont-Carmel; the lots Nos. 1023 to 1028, both inclusive, and the north west part of the lots Nos. 1017 to 1022 of the same cadastre; the prolongation across block "B", and towards the north west of range Saint-Jean-Baptiste, north west side, to the dividing line of the lands of Borgia and Daniel, an approximative distance of 21 arpents; the prolongation of range Saint-Léon (n. w. and s. e. sides), towards the north east, to the intersection of the boundary line, s. w. side of the parish of Saint-Timothée, an approximative distance of 57 arpents, and towards the n. w. to the s. e. boundary line of Saint-Jacques-des-Piles of the same cadastre, and to erect all the above territory into a distinct municipality under the name of Saint-Georges-de-Champlain. 1568—17-2

4330-10.

Québec, 19 avril 1918.

Le surintendant donne avis qu'il a reçu une requête demandant de détacher de la municipalité scolaire de Saint-Tite-Nord, comté de Champlain, le territoire suivant formant actuellement partie de la ville de Saint-Tite et borné comme suit: au nord au ruisseau le Bourdais, au sud-ouest à la rivière des Envies, au sud à la ligne de division des lots Nos 245 et 243 du cadastre de la paroisse de Saint-Tite, au nord-est à la limite de la ville de Saint-Tite, et d'annexer le territoire à la municipalité scolaire du village de Saint-Tite, même comté. 1569—17-2

4330-10.

Quebec, 19th April, 1918.

Notice is given by the superintendent that application is made to detach from the school municipality of Saint-Tite-Nord, county of Champlain, the following territory presently forming part of the town of Saint-Tite and bounded as follows: on the north by Le Bourdais brook, on the south west by river Des Envies, on the south by the dividing line of the lots Nos. 245 and 243 of the cadastre of the parish of Saint-Tite, on the north east by the limits of the town of Saint-Tite, and to annex the above territory to the school municipality of the village of Saint-Tite, same county. 1570—17-2

Avis est par le présent donné que la "The Automobile Insurance Company of Hartford, Conn." a été enregistrée pour transiger dans la province de Québec, des affaires d'assurance de navigation intérieure et océanique.

Le nom et l'adresse de l'agent en chef, dans la province de Québec, est T.-H. Christmas, Montréal, Qué.

Donné conformément à l'article 6950 S. R. P. Q., 1909, ce vingt-sixième jour d'avril 1918.

Pour le trésorier de la province de Québec.
Le surintendant des assurances,
1703-18-2 EDW.-E. DUCKWORTH.

Notice is hereby given that the "The Automobile Insurance Company of Hartford, Conn." has been registered to transact, in the province of Quebec the business of Ocean Marine and Inland Marine Insurance.

The name and address of the chief agent, for the Province of Quebec, is T.-H. Christmas, Montreal, Que.

Given pursuant to article 6950 R. S. Q., 1909, this twenty-sixth day of April, 1918.

For the treasurer of the Province of Quebec.
EDW.-E. DUCKWORTH,
Superintendent of Insurance.
1704-18-2

Avis d'émission de permis de société charitable.

Avis est par le présent donné que "The Needle Work Guild of Canada (Montreal Branch)" a obtenu un permis et a été enregistrée comme une société charitable à l'effet de confectionner et collecter de temps à autre des vêtements, habillements et autres dons, soit en argent ou en marchandises, pour distribution aux habitués des autres institutions charitables, et à ceux qui sont affligés par suite de maladie, accident ou revers de fortune et autres objets similaires se rapportant aux fins précitées, tel que mentionné dans la déclaration qui a précédé l'autorisation du lieutenant-gouverneur en Conseil, datée du huitième jour de mars 1918.

Donné conformément aux dispositions de l'article 6950 des Statuts refondus de la province de Québec, 1909, ce dix-huitième jour d'avril 1918.

Pour le trésorier de la province de Québec.
Le surintendant des assurances,
EDW.-E. DUCKWORTH.

Branche des assurances,
Département du trésor, Québec. 1543-17-2

Notice of issue of license to a charitable association.

Notice is hereby given that "The Needle Work Guild of Canada (Montreal Branch)" has been licensed and registered as a charitable association for the purposes of making and collecting from time to time of garments, clothing and other donations, whether of money or merchandise, for distribution to the inmates of other charitable institutions, and to those afflicted by sickness, accident or reverse of fortune and other similar or incidental to the foregoing, as set forth in the declaration which preceded the authorization of the Lieutenant Governor in Council, dated of the eighth day of March, 1918.

Given pursuant to the provision of article 6950 of Revised Statutes of Quebec, 1909, this eighteenth day of April, 1918.

For the treasurer of the province of Quebec.
EDW.-E. DUCKWORTH,
Superintendent of Insurance.

Insurance Branch,
Treasury Department, Québec. 1544-17-2

Avis d'émission de permis de société charitable.

Avis est par le présent donné que la "Ladies Committee of the Princess Patricia's Canadian Light Infantry" a obtenu un permis et a été enregistrée comme une société charitable à l'effet de pourvoir au soin des officiers et soldats du "Princess Patricia's Canadian Light Infantry" revenus d'outre-mer, aussi pour les autres officiers et soldats de retour du front; d'établir dans Montréal des quartiers-généraux temporaires pour le régiment, où un rôle d'honneur, des registres, archives et un bulletin de régiment peuvent être tenus, et où les hommes du régiment et leurs familles, aussi bien que les hommes des autres bataillons et leurs parents seront reçus par les membres de la société; assistés et soignés par tous les moyens possibles le tout au moyen de contributions volontaires, souscriptions, dons ou donation de la part de ses membres ou du public, tel que mentionné dans la déclaration qui a précédé l'autorisation du lieutenant-gouverneur en Conseil, datée du vingt-huitième jour de mars 1918.

Donné conformément aux dispositions de l'article 6950 des Statuts refondus de la province de Québec, 1909, ce dix-huitième jour d'avril 1918.

Pour le trésorier de la province de Québec.
Le surintendant des assurances,
EDW.-E. DUCKWORTH.

Branche des assurances,
Département du trésor, Québec. 1545-17-2

Notice of issue of license to a charitable association.

Notice is hereby given that the "Ladies Committee of the Princess Patricia's Canadian Light Infantry" has been licensed and registered as a charitable association for the purposes of the caring for the officers, and men of the "Princess Patricia's Canadian Light Infantry" who have returned from overseas, also for other returned officers and men; to establish temporary headquarters for the regiment in Montreal, where a roll of honor, register, records and a regimental bulletin can be kept, and where men of the regiment and their families, as well as men from the battalions and their relatives will be met by members of the association; and assisted and cared for in every possible way the whole by means of voluntary contributions, subscriptions, gifts or donations from its members or from the public, as set forth in the declaration which preceded the authorization of the Lieutenant Governor in Council, dated of the twenty eighth day of March, 1918.

Given pursuant to the provisions on article 6950 of the Revised Statutes of Quebec, 1909, this eighteenth day of April, 1918.

For the treasurer of the province of Quebec.
EDW.-E. DUCKWORTH,
Superintendent of Insurance.

Insurance Branch,
Treasury Department, Québec. 1546-17-2

Avis est par le présent donné que le certificat d'enregistrement accordé à la "British America Assurance Co." autorisant cette compagnie à transiger dans la province de Québec des affaires d'assurance contre le feu et la grêle, a été, ce jour, modifié lui accordant le droit de transiger l'assurance de l'automobile et de navigation intérieure.

Le nom et l'adresse de l'agent chef pour la province de Québec sont: Thomas-F. Dobbin, Montréal, Qué.

Donné conformément à l'article 6950 S.R.P.Q., 1909, ce vingt-troisième jour d'avril 1918.

Pour le trésorier de la province de Québec.

Le surintendant des assurances,
1597-17-2 EDW.-E. DUCKWORTH.

Avis est par le présent donné que la "British Dominions General Insurance Co. Ltd" une compagnie d'assurance étant dûment enregistrée pour faire des affaires d'assurance contre le feu, les dégâts par arroseurs automatiques et l'assurance de navigation intérieure et océanique, dans la province de Québec a maintenant changé son nom et opère sous celui de "Eagle Star and British Dominions Ins. Company, Limited".

Donné conformément aux dispositions de l'article 6950 S.R.Q., 1909, ce 23ème jour d'avril 1918.

Le surintendant des assurances,
1599-17-2 EDW.-E. DUCKWORTH.

Avis est par le présent donné que la "North American Accident Insurance Company", de Montréal, incorporée par une loi du parlement du Canada ayant acquis l'actif et les biens de la "North American Accident Insurance Company", incorporée par la province d'Ontario et en ayant assumé le passif, est maintenant enregistrée pour transiger, dans la province de Québec, des affaires d'assurance contre les accidents, la maladie, le bris de glaces, les vols, l'assurance de l'automobile, et l'assurance des automobiles contre le feu.

Le nom et l'adresse de l'agent chef dans la province de Québec sont: Charles-F. Dale, Montréal.

Donné conformément à l'article 6950 S. R. P. Q., 1909, ce vingt-troisième jour d'avril 1918.

Pour le trésorier de la province de Québec.

Le surintendant des assurances,
1607-17-2 EDW.-E. DUCKWORTH.

Notice is hereby given that the certificate of registry issued to the "British America Assurance Company" authorizing it to transact throughout the Province of Quebec the business of fire and hail insurance has, this day, been extended to include the business of Inland Transportation and Automobile insurance.

The name and address of the chief agent for Province of Quebec are Thomas-F. Dobbin, Montreal, P.Q.

Given pursuant to article 6950 R.S.Q., 1909, this twenty third day of April, 1918.

For the treasurer of the Province of Quebec.

EDW.-E. DUCKWORTH,
1598-17-2 Superintendent of Insurance.

Notice is hereby given that the British Dominions General Insurance Company, Limited, a duly registered company to transact the business of fire, sprinkler leakage, inland and ocean marine insurance in the Province of Quebec, has now changed its name and is operating under the name of Eagle Star and British Dominions Insurance Co. Ltd.

Given pursuant to article 6950 R.S.Q., 1909, this 23rd day of April, 1918.

For the treasurer of the Province of Quebec.

EDW.-E. DUCKWORTH,
1600-17-2 Superintendent of Insurance.

Notice is hereby given that the "North American Accident Insurance Company", of Montreal, incorporated by an act of the parliament of Canada, having acquired the assets and property of the North American Accident Insurance Company, incorporated by the Province of Ontario and having assumed its liabilities, is now registered to transact, in the province of Quebec, the business of accident insurance, sickness insurance, plate glass insurance, automobile insurance, burglary insurance and insurance of automobiles against fire.

The name and address of the chief agent for the Province of Quebec are Charles-F. Dale, Montreal, Que.

Given pursuant to article 6950 R. S. Q., 1909, this twenty third day of April, 1918.

For the treasurer of the Province of Quebec.

EDW.-E. DUCKWORTH,
1608-17-2 Superintendent of Insurance.

Ministère de l'agriculture

Avis public est par les présentes donné que le cercle agricole ci-après mentionné ayant transmis au ministère de l'agriculture la déclaration voulue par la loi, et s'étant conformé aux exigences de l'article 1861 des Statuts refondus de Québec, 1909, le soussigné autorise la formation de ce cercle qui est, par la présente, constitué en corporation.

Dans le comté de Nicolet, le cercle ci-dessous est autorisé sous le nom suivant :

"Cercle Agricole de la paroisse de Saint-Raphaël.

Le ministre de l'agriculture,
JOS.-ED. CARON.

Québec, le 29 avril 1918. 1701

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi concernant les sociétés coopératives agricoles, 1908, monsieur Alcide Jutras, cultivateur, de la paroisse de Saint-Félix-de-Kingsey, comté de Drummond, et autres, ont formé une société coopérative agricole sous le nom de "Société

Department of Agriculture

Public notice is hereby given that the farmers' club hereinafter mentioned, having transmitted to the Department of Agriculture the declaration required by law, and having complied with all the provisions of article 1861 of the Revised Statutes of Quebec, 1909, the undersigned authorizes the formation of such club, which is hereby constituted a corporation.

In the county of Nicolet, the following club is authorized under the following name, to wit:

"Farmers' Club of the parish of Saint-Raphael"

JOS.-ED. CARON,
Minister of Agriculture.

Quebec, 29th April, 1918. 1702

Notice is hereby given that under the act respecting cooperative agricultural associations, 1908, Mr. Alcide Jutras, farmer, of the parish of Saint-Félix-de-Kingsey, county of Drummond, and others, have formed a cooperative agricultural association under the name of "Société

coopérative agricole de Saint-Félix-de-Kingsey" avec sa principale place d'affaires dans la municipalité du canton de Kingsey, dans le comté de Drummond.

Les objets pour lesquels cette société est formée sont : l'amélioration et le développement de l'agriculture ou de l'une ou de quelques-unes de ses branches, la fabrication du beurre ou du fromage, ou des deux, l'achat et la vente d'animaux, d'instruments d'agriculture, d'engrais commerciaux et d'autres objets utiles à la classe agricole, l'achat, la conservation, la transformation et la vente de produits agricoles.

Le soussigné, ministre de l'agriculture de la province de Québec, autorise la formation de cette société.

Daté à Québec, le 29 avril 1918.

Le ministre de l'agriculture,
1713 JOS.-ED. CARON.

coopérative agricole de Saint-Félix-de-Kingsey" with its chief place of business in the municipality of the township of Kingsey, in the county of Drummond.

The objects for which the association is formed are : the improvement and development of agriculture or of one or any of its branches, the manufacture of butter or cheese, or both, the purchase and sale of cattle, agricultural implements, commercial fertilizers and other things useful to the agricultural class, the purchase, the keeping, transformation and sale of agricultural products.

The Minister of Agriculture of the Province of Quebec authorizes the formation of the said association.

Dated at Quebec, 29th April, 1918.

JOS.-ED. CARON,
1714 Minister of Agriculture.

Actions en séparation de biens

Province de Québec, district de Montréal, cour supérieure, No 2752. Dame Anna Lafontaine, épouse commune en biens de Joseph-Alfred Beauvilliers, hôtelier, tous deux des cité et district de Montréal, ladite Dame Anna Lafontaine ayant été dûment autorisée, aux fins des présentes, par jugement du 25 avril 1918, demanderesse ; vs ledit Joseph-Alfred Beauvilliers, défendeur.

Une action en séparation de biens a été prise par la demanderesse contre le défendeur, le 25 avril 1918.

Les procureurs de la demanderesse,
PERRON, TASCHEREAU, RINFRET,
VALLEE & GENEST.
Montréal, 26 avril 1918. 1665—18-5

Canada, province de Québec, district de Saint-François, dans la cour supérieure, No 503. Dame Helen Elder (née Bacon), du village de Beebe-Plain, dans le district de Saint-François, épouse de John-W. Elder, douanier, dûment autorisée par un juge de la cour supérieure à ester en justice, demanderesse ; vs John-W. Elder, du village de Beebe-Plain, dans le district de Saint-François, douanier, défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause.

Les procureurs de la demanderesse,
CATE, WELLS & WHITE.
Sherbrooke, 19 avril 1918. 1667—18-5

Canada, province de Québec, district de Trois-Rivières, Cour supérieure, No 524. Dame Joséphine Champagne, épouse commune en biens de Jean-Baptiste Clément, tous deux de la ville de Grand'Mère, a, ce jour, institué une action en séparation de biens contre son dit époux.

Le procureur de la demanderesse,
ARTHUR LEFEBVRE.

Trois-Rivières, 24 avril 1918. 1669—18-5

Canada, province de Québec, district de Québec. No 1290. Cour supérieure. Dame Adéline Poitras, épouse commune en biens de Arthur Pelletier, de Québec, dûment autorisée, demanderesse ; vs Arthur Pelletier, de Québec, entrepreneur-maçon, défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée ce jour.

Le procureurs de la demanderesse,
MORAU, SAVARD & ALLEYN.
Québec, ce 29 avril 1918. 1699—18-5

Actions for separation as to property

Province of Quebec, district of Montreal, Superior Court, No. 2752. Dame Anna Lafontaine, wife common as to property of Joseph-Alfred Beauvilliers, bar keeper, both of the city and district of Montreal, the said Dame A. Lafontaine having been duly authorized, *aux fins des présentes*, by judgment of the 25th of April, 1918, plaintiff ; vs the said Joseph-Alfred Beauvilliers, defendant.

An action in separation as to property has been taken by plaintiff against defendant, on the 25th of April, 1918.

PERRON, TASCHEREAU, RINFRET,
VALLEE & GENEST,
Attorneys for plaintiff.
Montreal, 26th April, 1918. 1666—18-5

Canada, Province of Quebec, district of Saint-François, in the Superior Court, No. 503. Dame Helen Elder (née Bacon), of the village of Beebe-Plain, in the district of Saint-François, wife of John-W. Elder, customs officer, duly authorized by a judge of the Superior Court to *ester en justice*, plaintiff ; vs John-W. Elder, of the village of Beebe-Plain, in the district of Saint-François, customs officer, defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause.

CATE, WELLS & WHITE.
Attorneys for plaintiff.
Sherbrooke, 19th April, 1918. 1668—18-5

Canada, Province of Quebec, district of Three-Rivers, Superior Court, No. 524. Dame Joséphine Champagne, wife common as to property of Jean-Baptiste Clément, both of the town of Grand'Mère, has, this day, taken an action in separation as to property against her said husband.

ARTHUR LEFEBVRE,
Attorney for plaintiff.

Three Rivers, 24th April, 1918. 1670—18-5

Canada, Province of Quebec, district of Quebec. No. 1290. Superior Court. Dame Adéline Poitras, wife common as to property of Arthur Pelletier, of Quebec, duly authorized, plaintiff ; vs Arthur Pelletier, of Quebec, master-mason, defendant.

An action for separation as to property has been instituted this day.

MORAU, SAVARD & ALLEYN,
Attorneys for plaintiff.
Quebec, 29th April, 1918. 1700—18-5

Canada, province de Québec, district des Trois-Rivières, cour supérieure, No 671. Dame Eugénie Neault, épouse commune en biens de Hector Dontigny, tous deux de la ville de Grand'Mère, a, ce jour, institué une action en séparation de biens contre son dit époux.

Le procureur de la demanderesse,
ARTHUR LEFEBVRE.
Trois-Rivières, 24 avril 1918. 1671—18-5

Province de Québec, district de Montréal, cour supérieure, No 4068. Dame Diana Dagenais dit Fournier, des cité et district de Montréal, épouse commune en biens de Onésime Perras, du même lieu, peintre, et dûment autorisée à ester en justice aux fins des présentes en vertu d'un jugement de cette honorable cour, demanderesse; vs ledit Onésime Perras, défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour.

Avocats de la demanderesse,
BROSSARD & PEPIN.
Montréal, 29 avril 1918. 1705—18-5

Province de Québec, district de Montréal. Cour supérieure. Dame Euphémie Brien, épouse commune en biens de Alexandre Lanctôt, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, dûment autorisée par un juge de cette cour à ester en justice, demanderesse; vs Alexandre Lanctôt, du même lieu, défendeur.

La demanderesse a formé une action en séparation de biens en cette cause, le 26 février 1918.

Les procureurs de la demanderesse,
TAILLON, BONIN,
MORIN & LARAMÉE.
Montréal, 29 avril 1918. 1707—18-5

Cour supérieure, Québec, No 1184. Dame Esther-Amarilda Dubé, épouse de Honoré-Arthur Brochu, commerçant, de Saint-Nicolas, comté de Lévis, dûment autorisé, demanderesse; vs ledit Honoré Brochu, défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le 23^{ième} jour d'avril dernier.

Les procureurs de la demanderesse,
FRANCŒUR, VIEN & LARUE,
Québec, 1er mai 1918. 1743—18-5

Province de Québec, district de Montréal. No 1343. Cour supérieure.

Dame Gittel-Minnie Davidovitch (*alias* Davis), de la cité et du district de Montréal, épouse commune en biens de James Diamond, du même lieu, demanderesse; vs le dit James Diamond, défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée par la demanderesse contre le défendeur, le 23 avril 1918.

Les procureurs de la demanderesse,
WEINFELD, SPERBER,
LEDIEU & FORTIER.
1641—17-5

Province de Québec, district de Montréal, Cour supérieure, No 2150. Dame Alexandrine Belisle, de la cité et du district de Montréal, épouse dûment autorisée à ester en justice d'Elzéar Gascon, boulanger, du même lieu, demanderesse; vs ledit Elzéar Gascon.

Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause, le 28 mars 1918.

Les avocats de la demanderesse,
DEGUIRE & NANTEL.
Montréal, 18 avril 1918. 1575—17-5

Canada, Province of Quebec, district of Three Rivers, Superior Court, No. 671. Dame Eugénie Neault, wife common as to property of Hector Dontigny, both of the town of Grand'Mère, has, this day, taken an action in separation as to property against her said husband.

ARTHUR LEFEBVRE,
Attorney for the plaintiff.
Three Rivers, 24th April, 1918. 1672—18-5

Province of Quebec, district of Montreal, Superior Court, No. 4068. Dame Diana Dagenais dit Fournier, of the city and district of Montreal, wife common as to property of Onésime Perras, of the same place, painter, and duly authorized by the Honourable Court for the purposes herein, plaintiff; vs the said Onésime Perras, defendant.

An action in separation as to property has been instituted in this cause, on the 29th day of April, 1918.

BROSSARD & PEPIN,
Attorneys for plaintiff.
Montreal, 29th April, 1918. 1705—18-5

Province of Quebec, district of Montreal. Superior Court. Dame Euphémie Brien, wife common as to property of Alexandre Lanctôt, of the city of Montreal, in the district of Montreal, duly authorized by one of the judges of this court to *ester en justice*, plaintiff; vs Alexandre Lanctôt, of the same place, defendant.

An action in separation as to property has been instituted by the plaintiff in this cause, the 26th of February 1918.

TAILLON, BONIN,
MORIN & LARAMÉE.
Attorneys for plaintiff.
Montreal, 29th April, 1918. 1707—18-5

Superior Court, Quebec, No. 1184. Dame Esther-Amarilda Dubé, wife of Honoré-Arthur Brochu, trader, of Saint-Nicolas, county of Lévis, duly authorized, plaintiff; vs the said Honoré Brochu, defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause, on the 23rd day of April last.

FRANCŒUR, VIEN & LARUE,
Attorneys for plaintiff.
Quebec, 1st May, 1918. 1744—18-5

Province of Quebec, district of Montreal. No. 1343. Superior Court.

Dame Gittel-Minnie Davidovitch (*alias* Davis), of the city and district of Montreal, wife common as to property of James Diamond, of the same place, plaintiff; vs the said James Diamond, defendant.

An action in separation as to property has been instituted by the plaintiff against the defendant, on the 23rd day of April, 1918.

WEINFELD, SPERBER,
LEDIEU & FORTIER,
Attorneys for plaintiff.
1642—17-5

Province of Quebec, district of Montreal, Superior Court, No. 2150. Dame Alexandrine Belisle, of the city and district of Montreal, wife duly authorized to *ester en justice* of Elzéar Gascon, baker, of the same place, plaintiff; vs the said Elzéar Gascon.

An action in separation as to property has been instituted in this cause, on 28th March, 1918.

DEGUIRE & NANTEL,
Solicitors for plaintiff.
Montreal, 18th April, 1918. 1576—17-5

Province de Québec, district de Montréal, No 3115. Dame Eveline Adam, dûment autorisée à ester en justice, a intenté une action en séparation de biens contre son mari, Adrien Saucier, marchand, des cité et district de Montréal.

Les procureurs de la demanderesse,
LACHAPPELLE & DENIS.

1557—17-5

Province de Québec, district de Montréal. No 3857. Cour supérieure. Dame Délia Brunelle, épouse commune en biens de Roméo Valiquette, dûment autorisée à ester en justice pour poursuivre son mari en séparation de biens, en vertu d'un jugement de cette Cour, en date du 23 février 1918, des cité et district de Montréal, demanderesse; vs le dit Roméo Valiquette, du même lieu, dit district, défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée contre le défendeur ce 14ème jour de mars.

Les procureurs de la demanderesse,
DAGENAIS & CARON.

Montréal, le 23 avril 1918. 1571—17-5

Province de Québec, district de Montréal No 4015. Cour supérieure. Dame Emerence Charette, du village de Sainte-Rose, district de Montréal, épouse commune en biens de Anthime Gravel, constable, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, a, ce jour, institué contre son dit époux une action en séparation de biens.

Les procureurs de la demanderesse,
DE LORIMEIR, GODIN,
MORIER & CADOTTE.

Montréal, 18 avril 1918. 1589—17-5

Province de Québec, district de Montréal. Cour supérieure, No 0000. Dame Sarah Glick, de la cité et du district de Montréal, épouse commune en biens de Solomon Winnikoff, du même lieu, marchand, et dûment autorisée, par jugement de la Cour supérieure, aux fins des présentes, demanderesse; vs Solomon Winnikoff, de la cité et du district de Montréal, marchand.

Une action en séparation de biens a été intentée, ce jour, contre le défendeur par la demanderesse.

Les procureurs de la demanderesse,
JACOBS, COUTURE & FITCH.

Montréal, 12 avril 1918. 1451—16-5

Province de Québec, district de Montréal. Cour supérieure, No 4913. Dame Ageliki Kalepanagou, des cité et district de Montréal, épouse de Antonios Alexopoulos, commis, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, demanderesse; vs ledit Antonios Alexopoulos, défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le 13ième jour d'avril 1918.

Les procureurs de la demanderesse,
BERARD, RHEAUME & LAVERY.

1469—16-5

Province de Québec, district de Montréal. Cour supérieure.

Shakina Saad, de la cité et du district de Montréal, épouse de Nicholas Maker, du même lieu, employé de cinématographe, et dûment autorisée à ester en justice, demanderesse; vs le dit Nicholas Maker, défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause, ce dixième jour d'avril 1918.

Le procureur de la demanderesse,
R.-STANLEY WEIR.

Montréal, le 10 avril 1918. 1445—15-5

Province of Quebec, district of Montreal, No. 3115. Dame Eveline Adam, duly authorized to *ester en justice*, has instituted an action for separation as to property against her husband, Adrien Saucier, of the city and district of Montreal.

LACHAPPELLE & DENIS,
Attorneys for plaintiff.

1558—17-5

Province of Quebec, district of Montreal. No. 3857. Superior Court. Dame Délia Brunelle, wife common as to property of Roméo Valiquette, duly authorized to *ester en justice* to take an action in separation as to property against her husband, in virtue of a judgment of this Court, of the 23rd of February, 1918, of the city and district of Montreal, plaintiff; vs the said Roméo Valiquette, of the same place, said district, defendant.

An action for separation as to property has been instituted this 14th day of March, 1918.

DAGENAIS & CARON,
Attorneys for plaintiff.

Montreal, 23rd April, 1918. 1572—17-5

Province of Quebec, district of Montreal. No. 4015. Superior Court. Dame Emerence Charette, of the village of Sainte-Rose, district of Montreal, wife common as to property of Anthime Gravel, policeman, of the same place, duly authorized to *ester en justice*, has, this day, instituted an action for separation as to property against her said husband.

DE LORIMIER, GODIN,
MORIER & CADOTTE,
Attorneys for plaintiff.

Montreal, 18th April, 1918. 1590—17-5

Province of Quebec, district of Montreal, Superior Court, No. 0000. Dame Sarah Glick, of the city and district of Montreal, wife common as to property of Solomon Winnikoff, of the same place, merchant, and duly authorized by order of the Superior Court for the purposes of these presents, plaintiff; vs Solomon Winnikoff, of the city and district of Montreal, merchant.

An action in separation as to property has been instituted, this day, against the defendant by plaintiff.

JACOBS, COUTURE & FITCH,
Attorneys for plaintiff.

Montreal, 12th April, 1918. 1452—16-5

Province of Quebec, district of Montreal, Superior Court, No. 4913. Dame Ageliki Kalepanagou, of the city and district of Montreal, wife of Antonios Alexopoulos, clerk, of the same place, duly authorized to *ester en justice*, plaintiff; vs the said Antonios Alexopoulos, defendant.

An action in separation as to property has been instituted, this day, in this cause, the 13th April, 1918.

BERARD, RHEAUME & LAVERY,
Attorneys for plaintiff.

1470—16-5

Province of Quebec, district of Montreal. Superior Court.

Shakina Saad, of the city and district of Montreal, wife of Nicholas Maker, of the same place, employed in moving pictures theatre and duly authorized to *ester en justice*, plaintiff; vs the said Nicholas Maker, defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause this tenth day of April, 1918.

R.-STANLEY WEIR,
Attorney for plaintiff.

Montreal, 10th April, 1918. 1446—15-5

Province de Québec, district de Saint-Hyacinthe, cour supérieure, No 57. Dame Marie-Louise Lapierre, épouse commune en biens de Joseph-Avila Viger, médecin, de la cité et du district de Saint-Hyacinthe, a, ce jour, institué une action en séparation de biens contre son mari.

Les avocats de la demanderesse,
FONTAINE & CHAGNON,
Saint-Hyacinthe, 27 mars 1918. 1399—15-5

Province of Quebec, district of Saint-Hyacinthe, Superior Court, No. 57. Dame Marie-Louise Lapierre, wife common as to property of Joseph-Avila Viger, physician, of the city and district of Saint-Hyacinthe, has, this day, instituted an action in separation as to property against her said husband.

FONTAINE & CHAGNON,
Attorneys for plaintiff.
Saint-Hyacinthe, 27th March, 1918.
1400—15-5

Province de Québec, district de Montréal, Cour supérieure, No 330. Dame Marie-Blanche Roy, épouse commune en biens de Joseph-Philippe Ledue, boucher, des cité et district de Montréal, dûment autorisée à ester en justice, demanderesse; vs ledit Joseph-Philippe Ledue, défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

Le procureur de la demanderesse,
J.-H.-O. PAPILLON,
Montréal, 4 avril 1918. 1373—15-5

Province of Quebec, district of Montreal, Superior Court, No. 330. Dame Marie-Blanche Roy, wife common as to property of Joseph-Philippe Ledue, butcher, of the city and district of Montreal, duly authorized to ester en justice, plaintiff; vs the said Joseph-Philippe Ledue, defendant.

An action in separation as to property has been instituted in this cause.

J.-H.-O. PAPILLON,
Attorney for plaintiff.
Montreal, 4th April, 1918. 1374—15-5

Province de Québec, district de Montréal, Cour supérieure. Dame Bessie Silverman, des cité et district de Montréal, épouse de Louis Winikoff, du même lieu, marchand, dûment autorisée à ester en justice par jugement de la Cour supérieure, Montréal, rendu le 6 avril 1918, demanderesse; vs ledit Louis Winikoff, défendeur.

Une action en séparation de biens a été, ce jour, instituée contre le défendeur en cette cause.

Les avocats de la demanderesse,
JACOBS, COUTURE & FITCH,
Montréal, 8 avril 1918. 1395—15-5

Province of Quebec, district of Montreal, Superior Court. Dame Bessie Silverman, of the city and district of Montreal, wife of Louis Winikoff, of the same place, merchant, duly authorized for the purposes of these presents by judgment of the Superior Court, Montreal, rendered on 6th April, 1918, plaintiff; vs the said Louis Winikoff, defendant.

An action in separation as to property has, this day, been instituted against the defendant in the present cause.

JACOBS, COUTURE & FITCH,
Attorneys for plaintiff.
Montreal, 8th April, 1918. 1396—15-5

Compagnies autorisées à faire des affaires

La compagnie "Continental Guaranty Corporation" a été autorisée à faire des opérations dans la province de Québec.

Les pouvoirs donnés à la dite compagnie par sa charte seront limités à ceux accordés aux corporations de même nature créées en vertu des lois de la province de Québec et sujettes aux formalités prescrites par les lois existantes de cette province.

La principale place d'affaires dans la province est à Montréal.

Son agent principal aux fins de recevoir les assignations en toutes actions et procédures exercées contre elle est M. George-A. Campbell C. R., de Montréal.

Le sous-secrétaire de la province,
C.-J. SIMARD,
Québec, 16 avril 1918. 1711

Companies authorized to do business

The company "Continental Guaranty Corporation" has been authorized to do business in the province of Quebec.

The powers conferred to the said company by its charter shall be limited to those granted to corporations of alike nature created in virtue of the law of the Province of Quebec and subject to the formalities prescribed by the law, now in force of the Province.

Its chief place of business in the Province is at Montreal.

Its principal agent for the purpose of receiving services in any suits and proceedings instituted against it is Mr. George-A. Campbell, K. C. of Montreal.

C.-J. SIMARD
Assistant Provincial Secretary.
Quebec, 16th April, 1918. 1712

Faillite—Avis de

AVIS DE CESSION.

Province de Québec, district d'Iberville, cour supérieure, No 33. Dans l'affaire de Joseph Davignon, maître de pension, de la ville d'Iberville, dans le district d'Iberville, débiteur insolvable; et Arthur Bonneau, boucher, de la ville

Notices of Bankruptcy

NOTICE OF ABANDONMENT OF PROPERTY.

Province of Quebec, district of Iberville, Superior Court, No. 33. In the matter of Joseph Davignon, boarding house keeper, of the town of Iberville, in the district of Iberville, debtor

d'Iberville, dit district, créancier requérant cession.

Avis est par les présentes donné que ledit débiteur a fait, ce jour, un abandon judiciaire de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers, au bureau du protonotaire de la cour supérieure, à Saint-Jean, dans le district d'Iberville.

Le gardien provisoire,

SALIME DAVIGNON.

Saint-Jean, 19 avril 1918.

1677

insolvent; and Arthur Bonneau, butcher, of the town of Iberville, said district, creditor requiring abandonment of property.

Notice is hereby given that the said debtor has, this day, made a judicial abandonment of his property for the benefit of his creditors, at the office of the prothonotary of the Superior Court, in Saint-John's, in the district of Iberville.

SALIME DAVIGNON,

Provisional guardian.

Saint-John's, 19th April, 1918.

1678

Canada, province de Québec, district des Trois-Rivières. No 94. Cour supérieure. Emery Houde, requérant cession & Mendoza Fisette, débiteur cédant.

Avis est donné que le 27 avril 1918 le soussigné a été nommé par ordonnance de la Cour curateur aux biens du dit Mendoza Fisette, qui a fait cession de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers.

Les réclamations attestées sous serment doivent être produites entre mes mains dans les trente jours de cet avis.

Le curateur,

J.-A. TRUDEL.

Trois-Rivières, 29 avril 1918.

1709

Canada, Province of Quebec, district of Three Rivers. No. 94. Superior Court. Emery Houde, petitioner for assignment and Mendoza Fisette, insolvent debtor.

Notice is hereby given that on the 27th April, 1918, the undersigned was appointed by an order of the Court curator to the property of said Mendoza Fisette, who has made an assignment of his property for the benefit of his creditors.

Sworn claims must be filed with me within thirty days from this notice.

J.-A. TRUDEL,

Curator.

Three Rivers, 29th April, 1918.

1710

Liquidation—Avis de

En vertu de la loi des liquidations.

Canada, province de Québec, district de Montréal. Cour supérieure. No 326. Dans l'affaire de: "The Montreal House Construction Company, Limited", en liquidation; et A.-Stewart McNichols, liquidateur.

Avis est par le présent donné qu'il a été déposé chez Eugène Prévost, agissant aux droits de A.-Stewart McNichols, liquidateur de la dite compagnie en liquidation, au bureau du dit Eugène Prévost, 107 rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, un certain acte de vente passé devant J.-A. Pérodeau, notaire public, le dix-neuvième jour d'avril mil neuf cent dix-huit, sous le numéro 3228 des minutes du dit notaire de la part de "The Montreal House Construction Company, Limited", en liquidation, à "l'honorable Frédéric-L. Béique", dans lequel acte de vente la propriété transportée est décrite comme suit, savoir:

"Cinq lots de terre situés dans le village de Maisonneuve, portant les numéros cinquante-sept, cinquante-huit, cinquante-neuf, soixante et soixante-A, de la subdivision du lot quatorze (14-57, 58, 59, 60, 60A), sur les plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelega, contenant chacun des dits lots la superficie suivante, savoir: le dit lot numéro cinquante-sept, trois mille trois cent quinze pieds; le dit lot numéro cinquante-huit, deux mille sept cent trente-sept pieds; le dit lot numéro cinquante-neuf, deux mille sept cent douze pieds; le dit lot numéro soixante, deux mille six cent quatre-vingt-sept pieds; le dit lot numéro soixante A, deux mille six cent soixante-deux pieds, formant en tout une superficie de quatorze mille cent treize pieds; borné au front par la rue Ste-Catherine, en arrière par une ruelle de vingt pieds de largeur portant le numéro soixante et un de la dite subdivision du dit lot numéro quatorze, avec le droit de passage dans la dite ruelle en arrière, en commun avec les autres ayant droit de communiquer avec la rue Jeanne-d'Arc."

Winding up Notices.

Under the Winding-Up Act.

Canada, Province of Quebec, district of Montreal. Superior Court. No. 326. In the matter of: "The Montreal House Construction Company, Limited", in liquidation; and A.-Stewart McNichols, liquidator.

Notice is hereby given that there has been deposited with Eugène Prévost, acting within the rights of A.-Stewart McNichols, liquidator of the said company in liquidation, at the office of Eugène Prévost, 107 Saint James street, in the city of Montreal, a certain deed of sale passed before J.-A. Pérodeau, notary public, on the nineteenth day of April, nineteen hundred and eighteen, and numbered 3228 of the minutes of the said notary from "The Montreal House Construction Company, Limited" in liquidation, to "The Honorable Frederick-L. Béique" in which deed of sale the property conveyed is described as follows, to wit:

"Five lots of land situate in the village of Maisonneuve, bearing the numbers fifty-seven, fifty eight, fifty nine, sixty and sixty A of the subdivision of lot number fourteen (Nos. 14-57, 58, 59, 60 and 60 A), on the official plan and book of reference of the incorporated village of Hochelega, containing each of said lots the following superficial area, namely: said lot number fifty-seven, three thousand three hundred and fifteen feet; said lot number fifty eight, two thousand seven hundred and thirty-seven feet; said lot number fifty nine, two thousand seven hundred and twelve feet; said lot number sixty, two thousand six hundred and eighty seven feet; and said lot number sixty A, two thousand six hundred and sixty two feet, forming in all a superficies of fourteen thousand one hundred and thirteen feet; bounded in front by Saint Catherine street, in rear by a lane of twenty feet in width bearing the number sixty one of the said subdivision of said lot number fourteen, with the rights of passage in the said lane in rear, in common with others having rights therein to communicate with Jeanne-d'Arc street."

Et de plus prenez avis que le certificat du régistrateur sur la dite propriété immobilière a aussi été déposé chez Eugène Prévost, à son bureau à Montréal.

Que la propriété ci-haut décrite a été détenue et possédée par "The Montreal House Construction Company, Limited", depuis le 11 mars 1914.

Que le dit acte de vente et certificat du régistrateur ont été ainsi déposés en conformité avec les prescriptions des articles 7552 et suivants des Statuts refondus de la province de Québec, 1909, et que le présent avis est publié en conformité avec les dispositions des dits articles et afin de donner à la dite vente l'effet d'une vente faite par le shérif.

Daté en la cité de Montréal, dans la province de Québec, ce vingt-sixième jour d'avril 1918.

Le liquidateur,
A.-STEWART McNICHOLS.
L'adjoint.
EUGENE PREVOST

1717—18-5

And further take notice that the registrar's certificate of search against the said immoveable property has also been deposited with Eugène Prévost, at his office, in Montreal.

That the immoveable property above described has been owned and possessed by "The Montreal House Construction Company, Limited", from the 11th March, 1914.

That the said deed of sale from "The Montreal House Construction Company, Limited", in liquidation, and registrar's certificate have been so deposited and in pursuance of the provisions of article 7552 and following of the Revised Statutes of the Province of Quebec, 1909, and this notice is given pursuant to the provisions of the said articles and for the purposes of giving said sale the effect of a sheriff's sale.

Dated at the city of Montreal, in the Province of Quebec, this twenty sixth day of April, 1918.

A.-STEWART McNICHOLS,
Liquidator,
EUGENE PREVOST,
Adjunct.

1718—18-5

Minutes de notaire—Transfert de

Notarial minutes transferred

Québec, 26 avril 1918.

Avis est par le présent donné, conformément aux dispositions du Code du notariat, qu'une requête a été présentée au lieutenant-gouverneur en Conseil par M. Joseph-Marie Savignac, notaire, résidant et pratiquant en la cité de Montréal, demandant le transfert, en sa faveur des minutes, répertoires et index de feu Zéphirin Mayrand, en son vivant, notaire, aussi de la dite cité de Montréal.

1663—17-5

Quebec, 26th April, 1918.

Notice is hereby given, pursuant to the provisions of the Notarial Code, that application is made to the Lieutenant-Governor in Council, by Joseph-Marie Savignac, esq., notary public, residing and practising in the city of Montreal, for the transfer, in his favor, of the minutes, repertory and index of late Zéphirin Mayrand, in his lifetime, notary, also of the said city of Montreal.

1664—17-5

Ordre de la cour

Order of the Court

Canada, Province de Québec, district de Rimouski, Cour supérieure, No 5873.

Rimouski, le vingtième jour du mois d'avril, A. D., 1918.

Devant le protonotaire en l'absence du juge.

Alphonse Pineau, industriel, de Saint-Anaclet, district de Rimouski, demandeur; vs J.-Philippe Gendron, industriel, de Saint-Octave, dit district, défendeur; et Bellavance & Cie, de Rimouski, marchands, opposants.

Vu la requête de Bellavance & Cie, les opposants ci-dessus mentionnés et l'allégation d'insolvabilité du défendeur;

Vu l'absence du juge et l'urgence;

Il est ordonné que les créanciers du défendeur soient appelés par un avis à être publié deux fois dans les langues française et anglaise, dans la *Gazette Officielle de Québec*, à produire leurs réclamations contre ledit défendeur dans les quinze jours de la date de la première insertion du présent avis dans ladite *Gazette Officielle*.

Le protonotaire,
ARTHUR CHAMBERLAND.

Tessier & Côté,
Procureurs des opposants.

1553—17-2

Canada, Province of Quebec, district of Rimouski, Superior Court, No. 5873.

Rimouski, the twentieth day of the month of April, A. D., 1918.

Before the prothonotary in the absence of the judge.

Alphonse Pineau, manufacturer, of Saint-Anaclet, district of Rimouski, plaintiff; vs J.-Philippe Gendron, manufacturer, of Saint-Octave, said district, defendant; and Bellavance & Cie, of Rimouski, merchants, opposants.

Seeing the petition of Bellavance & Cie, the hereabove mentioned opposants and the allegation of insolvency of the defendant;

Seeing the absence of the judge and urgency;

It is ordered that the creditors of the defendant be called by a notice to be published twice in French and English languages in the *Quebec Official Gazette*, to file their claims against the said defendant within fifteen days from the date of the first insertion of the notice in the said *Official Gazette*.

ARTHUR CHAMBERLAND,
Prothonotary.

Tessier & Côté,
Attorneys for opposants.

1554—17-2

Vente à l'encan

Auction Sale

Dans l'affaire de La Cie d'immeubles de St-Roch, ltée, Québec, en liquidation.

Avis est donné par les présentes que MERCREDI, le 22 MAI 1918, à 11 hrs a. m., seront vendus par encan public, à nos bureaux, les immeubles de la dite compagnie en liquidation, comme suit:

1. Les lots maintenant connus et désignés sous les numéros quatorze cent quatre-vingt-douze et quatorze cent quatre-vingt-treize (1492-1493), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, consistant en un terrain borné en front, vers le nord, à la rue Saint-Joseph, en arrière, vers le sud, par la ruelle Octave—avec les bâtisses pouvant s'y trouver, circonstances et dépendances;

2. Le lot maintenant connu et désigné sous le numéro quatorze cent quatre-vingt-quatorze-un, (1494-1), des plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, étant un terrain s'étendant de la rue Saint-Joseph jusqu'à la ruelle Octave—avec les bâtisses pouvant s'y trouver, circonstances et dépendances;

3. Le lot maintenant connu et désigné sous le numéro quinze cent trente-deux (1532), des plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, étant un terrain situé au côté sud de la ruelle Octave—avec les bâtisses pouvant s'y trouver, circonstances et dépendances;

4. Le lot maintenant connu et désigné sous le numéro quinze cent trente-trois (1533), des plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, étant un terrain situé au côté sud de la ruelle Octave—avec les bâtisses pouvant s'y trouver, circonstances et dépendances;

5. Un terrain situé au côté sud de la ruelle Octave—avec les bâtisses pouvant s'y trouver, circonstances et dépendances, étant la partie nord-est du lot connu et désigné sous le numéro quinze cent trente-six (1536), des plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, ce terrain contenant vingt-huit pieds plus ou moins de front sur la profondeur du dit lot, tel que plus amplement décrit dans un acte de vente par Wilbrod James Miller à F.-X. Drolet, le 3 novembre 1893, E.-J. Angers, N. P., et sujet aux restrictions qui y sont mentionnés, quant au droit de mitoyenneté;

6. Les droits de la dite compagnie en liquidation de construire au-dessus de la ruelle Octave, pour communiquer entre ses propriétés construites et sises sur les deux côtés de la dite ruelle. Ces droits s'appliquent aux lots numéros quatorze cent quatre-vingt-douze, quatorze cent quatre-vingt-treize, quatorze cent quatre-vingt-quatorze, quinze cent trente-deux et quinze cent trente-six (1492-1493-1494-1532 et 1536) du cadastre du quartier Jacques-Cartier, cité de Québec, et sont basés sur un amendement à la loi constituant en corporation la dite cité de Québec, 7 George V, chap. 59, section 10, 1916.

Tous les immeubles et droits immobiliers ci-dessus seront vendus en un seul lot, en bloc, au plus haut et dernier enchérisseur.

Conditions de paiement : Un dépôt de dix pour cent sera exigé sur adjudication, et la balance payable lors de la signature de l'acte de vente.

In the matter of La Cie d'Immeubles de St-Roch, limitée, Quebec, in liquidation.

Notice is hereby given that on WEDNESDAY, MAY 22nd, 1918, at 11.00 o'clock A.M., will be sold by public auction, at our offices, the immoveable properties of the said company in liquidation, as follows :

1. The lots now known and designated as being numbers fourteen hundred and ninety two and fourteen hundred and ninety-three (1492-1493), of the official plan and book of reference for the cadastre of Jacques-Cartier ward, city of Quebec, consisting in a lot of land bounded in front, towards the north, by Saint Joseph street, in the rear, towards the south, by Octave lane—with buildings thereon erected, circumstances and dependencies;

2. The lot now known and designated as being the number fourteen hundred and ninety four-one (1494-1), of the official plan and book of reference for the cadastre of Jacques-Cartier ward, city of Quebec, consisting in a lot of land extending from Saint Joseph street to Octave lane—with buildings thereon erected, circumstances and dependencies;

3. The lot now known and designated as being the number fifteen hundred and thirty two (1532), of the official plan and book of reference for the cadastre of Jacques-Cartier ward, city of Quebec, consisting in a lot of land situated on the south side of Octave lane—with buildings thereon erected, circumstances and dependencies;

4. The lot now known and designated as being number fifteen hundred and thirty three (1533), of the official plan and book of reference for the cadastre of Jacques-Cartier ward, city of Quebec, consisting in a lot of land situated on the south side of Octave lane—with buildings thereon erected, circumstances and dependencies;

5. A lot of land situated on the south side of Octave lane—with buildings thereon erected, circumstances and dependencies, being the northeast part of the lot known and designated as being number fifteen hundred and thirty six (1536), of the official plan and book of reference for the cadastre of Jacques-Cartier ward, containing twenty eight feet more or less in front or the depth of said lot, and more fully described in a deed of sale by Wilbrod James Miller to F.-X. Drolet, November 3rd, 1893, E.-J. Angers, N.P., subject to restrictions mentioned in said deed of sale, as regards the "mitoyenneté";

6. The rights of the said company in liquidation to build over Octave lane, so as to communicate between its properties erected and situated on both sides of said lane. These rights apply to lots fourteen hundred and ninety-two, fourteen hundred and ninety three, fourteen hundred and ninety four, fifteen hundred and thirty-two and fifteen hundred and thirty six, (1492-1493-1494-1532 and 1536) of the cadastre for Jacques-Cartier ward, city of Quebec, and are governed by an amendment to the law constituting the said city of Quebec into a corporation, 7 George V, chap. 59, section 10, 1916.

All the immoveable properties and rights will be sold in one lot, *en bloc*, to the highest and last bidder.

Conditions of payment : Ten per cent will be required upon adjudication, and the balance payable upon signature of the deed of sale.

Les certificats d'enregistrement et les titres sont entre les mains des liquidateurs, pour examen par les intéressés.

Les liquidateurs,
LARUE, TRUDEL & PICHER.
Bureaux : Edifice "Dominion",
126 rue Saint-Pierre, Québec. 1539—17-4

The registrar's certificates and titles are in the hands of the liquidators for examination by interested parties.

LARUE, TRUDEL & PICHER,
Liquidators.
Offices : "Dominion" Building,
126 Saint Peter street, Quebec. 1540—17-4

Vente par Licitation

Avis est donné qu'en vertu d'un jugement de la cour supérieure, siégeant à Trois-Rivières, dans le district des Trois-Rivières, le 12ième jour d'avril 1918, dans une cause dans laquelle Dame Hélène Dumont, veuve de feu Honoré Carignan, en son vivant cultivateur, de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Laval, est demanderesse; et Demoiselle Annie Carignan, fille majeure usant de ses droits, de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Laval, et Dame Arthémise Richard, veuve de feu Adélar Carignan, en son vivant cultivateur du même lieu, en sa qualité de tutrice à ses deux enfants mineurs: Lucien âgé de 3 ans, et Henri âgé de 18 mois, sont défendeurs, ordonnant la licitation de certains immeubles désignés comme suit :

a. Une terre au rang du petit bois, à Sainte-Angèle-de-Laval, et désignée sous le No 183 du cadastre officiel du comté de Nicolet, pour ladite paroisse de Sainte-Angèle-de-Laval, contenant deux arpents de largeur sur vingt-huit arpents de profondeur, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées ;

b. Un terrain dans le rang Saint-Simon, à Bécancourt, contenant un demi arpent de largeur sur quatorze de profondeur, plus ou moins, entre Joseph Rheault, au nord-est et Napoléon Héon, au sud-ouest, ce terrain faisant partie du lot de terre No 621 du cadastre officiel du comté de Nicolet, pour ladite paroisse de Bécancourt ;

Les immeubles ci-dessus désignés seront mis à l'enchère et adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur le SIXIEME jour de JUN 1918, cour tenante, dans la salle d'audience du palais de justice de Trois-Rivières, sujets aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier de ladite cour ; et que toute opposition à fin d'annuler, à fin de charge ou à fin de distraire à la dite licitation, devra être déposé au greffe du protonotaire de ladite cour au moins douze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication, et que toute opposition à fin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication ; et à défaut par les parties de déposer lesdites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forcloses du droit de le faire.

Daté à Trois-Rivières, ce 26 avril 1918.

Le procureur de la demanderesse,
J.-E. METHOT.
Edifice "Power", Trois-Rivières. 1719—18-2

VENTES PAR LE SHÉRIF ARTHABASKA

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tel que mentionné plus bas.

Sale by Licitation

Notice is hereby given that by judgment of the Superior Court, sitting at Three Rivers, in the district of Three Rivers, the twelfth day of April, 1918, in a cause in which Dame Hélène Dumont, widow of late Honoré Carignan, in his lifetime farmer, of the parish of Sainte-Angèle-de-Laval, is plaintiff ; and Miss Annie Carignan, spinster in the enjoyment of her rights, of the parish of Sainte-Angèle-de-Laval, and Dame Arthémise Richard, widow of late Adélar Carignan, in his lifetime farmer, of the same place, in her capacity as tutrix to her minor children: Lucien aged 3 years, and Henri 18 months, are defendants, ordering the licitation of certain immoveables, to wit :

a. A piece of land in the range " du petit bois," at Sainte-Angèle-de-Laval, and known and designated as No. 183 of the official cadastre of the county of Nicolet for the parish of Sainte-Angèle-de-Laval, containing two arpents in width by twenty-eight arpents in length, more or less—with buildings thereon erected ;

b. A piece of land in range Saint-Simon, at Bécancourt, containing half an arpent of width on fourteen arpents in length, more or less, between Joseph Rheault, at the north east, and Napoléon Héon, at the south west, this land being lot No. 621 of the official cadastre of the county of Nicolet, for the parish of Bécancourt ;

The above described immoveables will be put on for sale and adjudicated to the last and highest bidder, on the SIXTH day of JUNE next (1918), at the sitting of the Superior Court, at the Court House, Three Rivers, subject to the conditions mentioned in the list of charges ; and that all oppositions to the sale or to secure charges must be filed in the prothonotary's office of the said Court, at least twelve days before the date fixed for the sale or adjudication, and that all oppositions for payment must be filed within six days after the adjudication on pain of being foreclosed.

Dated at Three Rivers, this 26th day of April, 1918.

J.-E. METHOT,
Attorney for plaintiff.
"Power" building, Three Rivers. 1720—18-2

SHERIFF'S SALE ARTHABASKA

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below.

FIERI FACIAS DE TERRIS

Cour supérieure.—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } J. F. WALSH ET AL,
No 183. } J.- demandeurs ; contre
WELLIE CHAVONNELLE, défendeur.

Comme appartenant au défendeur :

Un emplacement situé au village de Saint-Rosaire, de la contenance d'environ 100 pieds de front sur environ un arpent de profondeur, désigné au cadastre officiel du canton de Bulstrode, comme étant partie du lot No 277—avec une maison, une boulangerie et autres dépendances sus érigées ; borné en front au chemin de front, en arrière et à l'ouest à Wilfrid Jutras, et à l'est à Edouard Houle, à la charge de payer aux héritiers de feu Dame Marie Millette, une somme de \$2,442.00, payable \$100.00 par année, avec intérêt de 6% et aux charges de la clause résolutoire, de la manière que les dites charges sont mentionnées dans l'acte de vente de la dite Dame Marie Millette à Wellie Chavonnel, passé le 24 février 1917, devant J.-A. Beauchesne, notaire.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Notre-Dame-du-Saint-Rosaire, le QUINZIEME jour du mois de MAI prochain (1918), à MIDI.

Le shérif,
J.-E. GIROUARD.

Bureau du shérif.
Arthabaska, 5 avril 1918. 1393—15-2
[Première publication, 13 avril 1918.]

FIERI FACIAS DE TERRIS

Superior Court.—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } J. F. WALSH ET AL,
No. 183. } J.- plaintiffs ; against
WELLIE CHAVONNELLE, defendant.

As belonging to the defendant :

A piece of land situated at the village of Saint Rosaire, containing about 100 feet in front by about one acre in depth, designated upon the official plan and book of reference of the township of Bulstrode, as being a part of lot No. 277—with a house, a bakery and other buildings thereon erected ; bounded in front by the front road, in rear and on the west side by Wilfrid Jutras, and on the east side by Edouard Houle, at the charge to pay to the heirs of Dame Marie Millette a sum of \$2,442.00 payable \$100.00 per year, with interest at 6% per annum, and subject, moreover, to the charges of the resolutive clause, as they are mentioned in the deed of sale by the said Dame Marie Millette unto Wellie Chavonnel, passed before J.-A. Beauchesne, notary, on the 24th day of February, 1917.

To be sold at the parochial church door of Notre-Dame-du-Saint-Rosaire, on the FIFTEENTH day of MAY next (1918), at TWELVE o'clock noon.

J.-E. GIROUARD,
Sheriff.

Sheriff's office.
Arthabaska, 5th April, 1918. 1394—15-2
[First publication, 13th April, 1918.]

GASPÉ

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de circuit.—District de Gaspé.

New-Carlisle, à savoir : } J.-F. MARCOTTE,
No. 1086. } J.- étudiant-en-droit,
de New-Carlisle, dans le comté de Bonaventure, district de Gaspé, demandeur ; contre PETER RAIL, pêcheur, de la municipalité de Cape-Cove, dans le comté et district de Gaspé, défendeur.

Un lopin de terre sis et situé dans le deuxième rang de la municipalité de Cape-Cove, dans le comté de Gaspé, étant la partie sud de l'immeuble connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Percé, sous le numéro (777) dudit rang—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Joseph-du-Cap-d'Espoir, le SIXIEME jour de JUIN prochain, 1918, à ONZE heures de l'avant-midi.

Le shérif,
1675—18-2 JAMES-T. TUZO.
[Première publication, 4 mai 1918.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.—District of Gaspé.

New-Carlisle, to wit : } J.-F. MARCOTTE,
No. 1086. } J.- student-at-law, of
New-Carlisle, in the county of Bonaventure, district of Gaspé, plaintiff ; against PETER RAIL, fisherman, of the municipality of Cape-Cove, in the county and district of Gaspé, defendant.

A piece of land lying and situate in the second range of the municipality of Cape-Cove, in the county of Gaspé, being the south part of the immoveable known and designated on the official plan and book of reference of the township of Percé, under the number (777) of the said range—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Joseph-du-Cap-d'Espoir, on the SIXTH day of JUNE next, 1918, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

JAMES-T. TUZO,
1676—18-2 Sheriff.
[First publication, 4th May, 1918.]

GASPÉ

JOLIETTE

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Province de Québec, } LA BANQUE D'HONORABLE }
District de Joliette, } CHELAGA, deman- }
No 7968. } deur ; vs FELIX VA- }
Joliette, à savoir : } NASSE, défendeur.

1. Le lot numéro quarante, des plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton Joliette, dans le premier rang du dit canton, dans le comté de Berthier—sans bâtisse ;

2. Le lot numéro trente (30), des plan et livre

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Province of Quebec, } LA BANQUE D'HONORABLE }
District of Joliette. } CHELAGA, plain- }
No. 7968. } tiff ; vs FELIX VA- }
Joliette, to wit : } NASSE, defendant.

1. The lot number forty, of the official plan and book of reference of the cadastre of the township of Joliette, in the first range of said township in the county of Berthier—without building.

2. The lot number thirty (30), of the official

de renvoi officiels du cadastre du canton Joliette, dans le premier rang dudit canton, dans le comté de Berthier—avec bâtisses, usine électrique, avec les fils, poteaux et autres accessoires servant à l'exploitation de ladite usine pour la production et la transmission de l'électricité, ainsi que les droits et privilèges résultant au défendeur d'un règlement accordé par le conseil municipal de Sainte-Emelie-de-l'Energie connu comme étant le règlement No 19.

Pour être vendus à la porte de l'église de Sainte-Emelie-de-l'Energie, MARDI, le QUATORZIE-ME jour de MAI mil neuf cent dix-huit, à MIDI.

Le shérif,
JOSEPH GADOURY.

Bureau du shérif.
Joliette, 10 avril 1918. 1403—15-2
[Première publication, 13 avril 1918.]

plan and book of reference of the cadastre of the township of Joliette, in the first range of said township, in the county of Berthier—with the buildings, electric plant, wires, poles and other accessories used in the operation of said plant for the production and transmission of electricity, together with all the rights and privileges of the defendant under a by-law adopted by the municipal council of Sainte-Emelie-de-l'Energie, known as being by-law No. 19.

To be sold at the church door of Sainte-Emelie-de-l'Energie, on TUESDAY, the FOURTEENTH day of MAY, one thousand nine hundred and eighteen at NOON.

JOSEPH GADOURY,
Sheriff.

Sheriff's office.
Joliette, 10th April, 1918. 1404—15-2
[First publication, 13th April, 1918].

MONTREAL

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour supérieure.—District de Montréal.

Montréal, à savoir :) DAME BERNADETTE DESJARDINS, épouse contractuellement séparée de biens de J.-Edouard Guenette, demanderesse ; vs J.-EDOUARD GUENETTE, défendeur.

1. Un lot de terre situé à Montréal, sur la rue Joliette, connu et désigné sous le numéro mille trente-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-neuf (29-1037), aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelega, dans le comté d'Hochelega, contenant deux mille cent vingt-cinq pieds en superficie, mesure anglaise et plus ou moins ; borné en front par la rue Joliette, telle que maintenant ouverte, en arrière par une ruelle—avec les maisons et autres bâtisses y érigées, et avec droit de passage en commun avec tous autres y ayant droit, et aux conditions ordinaires d'entretien dans la ruelle susdite ;

2. Deux lots de terre portant les numéros mille huit cent quatre-vingt-huit et mille huit cent quatre-vingt-neuf de la subdivision du lot numéro cent soixante-douze (172-1888-1889), aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte Visitation, sans bâtisse ; ledit lot 172-1888 étant borné en front par la rue Dandurand, et en arrière par une ruelle et mesurant 24 pieds de largeur par 90 pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins ; ledit lot 172-1889 ayant front sur la rue Dandurand, étant borné en arrière par une ruelle, et mesurant 24 pieds de largeur par 90 pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins ;

3. Un emplacement situé en la cité de Montréal, dans le quartier Saint-Denis, connu et désigné comme étant la moitié nord-ouest du lot de terre connu et désigné comme étant le numéro cent cinquante-cinq de la subdivision officielle du lot numéro huit (½ n. o. 8-155), aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte Saint-Louis, contenant vingt-cinq pieds de front par cent dix pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins ; borné comme suit : en front par la rue Cowan, maintenant rue Drolet, en arrière par une ruelle, d'un côté, au nord-ouest, par le lot 8-156, desdits plan et livre de renvoi officiels, et de l'autre côté, au sud-est, par le résidu dudit lot 8-155, avec l'usage en commun de ladite ruelle—avec la maison et autres bâtisses érigées

MONTREAL

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.—District of Montreal.

Montréal, to wit :) DAME BERNADETTE DESJARDINS, wife contractually separated as to property of J.-Edouard Guenette, plaintiff ; vs J.-EDOUARD GUENETTE, defendant.

1. That certain lot of land situate at Montreal, on Joliette street, known and designated under the number one thousand and thirty seven of the official subdivision of primitive lot number twenty nine (29-1037), on the official plan and book of reference of the incorporated village of Hochelega, in the county of Hochelega, containing two thousand one hundred and twenty five feet in superficies, English measure and more or less ; bounded in front by Joliette street, as presently opened, in rear by a lane—with the houses and other buildings thereon erected and a right of way in common with others having rights thereon, upon customary charges of maintenance in the aforesaid lane ;

2. Two lots of land bearing the numbers one thousand eight hundred and eighty eight and one thousand eight hundred and eighty nine of the subdivision of the lot number one hundred and seventy two (172-1888 and 1889), on the official plan and book of reference of the incorporated village of Côte Visitation—without building ; said lot 172-1888 being bounded in front by Dandurand street, and in rear by a lane and measuring 24 feet in width by 90 feet in depth, English measure and more or less ; the said lot 172-1889 fronting on Dandurand street and bounded in rear by a lane, measuring twenty four feet in width by ninety feet in depth, English measure and more or less ;

3. That certain emplacement situate in the city of Montreal, in Saint Denis ward, known and designated as being the north west half of the lot of land known and designated as being the number one hundred and fifty five of the official subdivision of the lot number eight (n. w. ½ of 8-155), on the official plan and book of reference of the incorporated village of Côte Saint-Louis, containing twenty five feet in front by one hundred and ten feet in depth, English measure and more or less ; bounded as follows : in front by Cowan street, now Drolet street, in rear by a lane, on the north west side by the lot No. 8-156 of said official plan and book of reference, and on the other side, to the south east, by the residue of said lot 8-155, with the common

sur ledit lot portant les numéros civiques 2455 et 2457 de ladite rue Drolet.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le QUINZIEME jour de MAI prochain, à MIDI.

Le shérif,

L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.

Montréal, 10 avril 1918. 1409—15-2
[Première publication, 13 avril 1918.]

**MANDAT DE CURATEUR.
FIERI FACIAS DE TERRIS.**

Cour supérieure.—District de Montréal.

Montréal, à savoir :) F.-R. VINET & P.-H.
No 31.) F. DUFRESNE, curateurs aux biens de Vitalien Dufault et Georges Reed "Dufault & Reed", faillis, et THEOPHILE DALBEC, requérant.

Deux lots de terre situés dans le quartier Rosemont, en la cité de Montréal, connus et désignés sous les Nos 805 et 806 de la subdivision officielle du lot No 183, aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-de-la-Visitation, contenant ledit lot 805, 27 pieds et 9 pouces de largeur par 84 pieds de profondeur, et ledit lot 806, 24 pieds de largeur par 84 pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, et plus ou moins, et borné en front par la rue Dandurand—avec les maisons portant les Nos civiques 2753 et 2755 de ladite rue Dandurand, droit de passage dans la ruelle en arrière dudit lot en commun avec tous les autres y ayant droit, ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le SEIZIEME jour de MAI prochain, à MIDI.

Le shérif,

L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.

Montréal, 10 avril 1918. 1413—15-2
[Première publication, 13 avril 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour supérieure.—District de Montréal.

Montréal, à savoir :) JOSEPH GAGNON, FILS,
No 961.) demandeur; contre
NORMAN-BURNFIELD McKIBBIN et G.-A. McLEAN, défendeurs.

Une terre située à la Côte-Saint-Michel, dans la paroisse de Saint-Léonard-de-Port-Maurice, de la contenance de quatre-vingt-quatorze arpents en superficie, plus ou moins, sans garantie de mesure précise, composée des lots suivants, savoir :

1 Un lot de terre situé audit lieu de Saint-Léonard-de-Port-Maurice, connu et désigné sous le numéro trois cent quatre-vingt-trois (383), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, à distraire une lisière de terrain formant partie dudit lot 383 vendue à "The Shawinigan Water & Power Company", suivant acte passé devant Mtre J.-P.-O. Guilbault, notaire, le vingt-six janvier mil neuf cent onze et enregistré au bureau de la division d'enregistrement des comtés d'Hochelaga et de Jacques-Cartier, sous le No 188638, contenant ladite lisière de terrain cent pieds de largeur par sept mille neuf cent quatre pieds de profondeur, mesure anglaise; bornée en front par le chemin de la Côte-Saint-Michel, en arrière par les terres

use of said lane—with the house and other buildings erected on said lot bearing civic numbers 2455 and 2457 in said Drolet street.

As the whole now subsists with the active and passive, apparent or unapparent servitudes attached to said immovable.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTEENTH day of MAY next, at TWELVE o'clock NOON.

L.-J. LEMIEUX,

Sheriff.

Sheriff's office.

Montreal, 10th April, 1918. 1410—15-2
[First publication, 13th April, 1918.]

**CURATOR'S WARRANT.
FIERI FACIAS DE TERRIS.**

Superior Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit :) F.-R. VINET & P.-H.
No 31.) F. DUFRESNE, curators to the property of Vitalien Dufault and Georges Reed, "Dufault & Reed" insolvents, and TELESOPHORE DALBEC, petitioner.

Two lots of land situated in Rosemont ward, in the city of Montreal, known and designated under the Nos 805 and 806 of the official subdivision of the lot No. 183, on the official plan and book of reference of the incorporated village of Cote-de-la-Visitation, containing, said lot 805, 27 feet and 9 inches in width by 84 feet in depth, and the said lot 806, 24 feet in width by 84 feet in depth, the whole English measure, more or less, and bounded in front by Dandurand street—with the houses bearing civic Nos 2753 and 2755 in said Dandurand street and a right of way in the lane in rear of said lot in common with all others having rights therein, as the whole now subsists with the active and passive, apparent or unapparent servitudes attached to said immovable.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SIXTEENTH day of MAY next, at TWELVE o'clock noon.

L.-J. LEMIEUX,

Sheriff.

Sheriff's office.

Montreal, 10th April, 1918. 1414—15-2
[First publication, 13th April, 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit :) JOSEPH GAGNON,
No. 961.) J. JUNIOR, plaintiff;
against NORMAN-BURNFIELD McKIBBIN and G.-A. McLEAN, defendants.

A farm situate at Côte-Saint-Michel in the parish of Saint-Léonard-de-Port-Maurice, containing ninety four arpents in area, more or less, without warranty of exact measurements, composed of the following lots, to wit :

1. A lot of land situate at the said place of Saint-Léonard-de-Port-Maurice, known and designated under the number three hundred and eighty three (383), on the official plan and book of reference of the parish of Sault-au-Récollet, to be reserved a strip of land forming part of the said lot 383 sold to "The Shawinigan Water & Power Company", in accordance with deed passed before Mtre J.-P.-O. Guilbault, notary, on the twenty sixth of January, 1911, and registered in the office of the registration division of the counties of Hochelaga and Jacques Cartier, under the No. 188638, the said strip of land containing one hundred feet in width by seven thousand nine hundred and four feet in depth, English measurement; bounded in front by the

du Sault-au-Recollet, d'un côté par le lot 384, et de l'autre par le résidu dudit lot 383 ;

A distraire encore en faveur de Joseph Gagnon, le demandeur, un terrain de cent pieds de largeur ayant front au chemin public de la Côte-Saint-Michel, par trois cents pieds de profondeur, et devant être situé à l'endroit occupé par la maison actuelle dudit Gagnon, laquelle il s'est réservée en toute propriété avec toutes autres bâtisses érigées sur ledit lot 383 qu'il pourra enlever dans les six mois d'avis donné à cette fin par l'acquéreur, pourvu toutefois, que l'emplacement ci-dessus réservé n'intervienne pas avec les rues projetées, car, dans ce cas ledit Joseph Gagnon pourra prendre le même emplacement à tout autre endroit sur le front de ladite terre, et y transporter ses bâtisses ;

2. Deux lots de terre situés au même lieu, connus et désignés sous les numéros trois cent quatre vingt-un et trois cent quatre-vingt-deux (381 et 382), desdits plan et livre de renvoi officiels, contenant, chacun desdits lots, un demi arpent de largeur par douze arpents de profondeur, plus ou moins ;

3. Un autre lot de terre situé au même lieu, contenant un arpent de largeur par trois arpents de profondeur, plus ou moins, connu et désigné comme faisant partie du lot trois cent quatre-vingts (p. 380), desdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Recollet ; borné en arrière par la propriété de Joseph Pesant ou représentants, du côté est par le lot 381 susdésigné, et du côté ouest par la propriété de Joseph Renaud ou représentants—avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées auxdits immeubles.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le SEIZIEME jour de MAI prochain, à TROIS heures de l'après-midi.

Le shérif,

L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif,

Montréal, 10 avril 1917. 1417—15-2
[Première publication, 13 avril 1918].

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour supérieure.—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } NATHAN FINKEL -
No 211. } BERG ET AL, de-
mandeurs ; contre A. ARONOVITCH, défendeur.

Un lopin de terre ou emplacement situé dans la cité de Montréal et ayant front sur la rue Clarke (près de l'avenue Stanley), connu et désigné comme étant le lot No 1418 de la subdivision du lot No 11 (11-1418), des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-Saint-Louis—avec les maisons et autres bâtisses dessus construites, plus toutes les servitudes actives et passives qui s'y rattachent, y compris la mitoyenneté du mur nord-ouest et le droit en commun avec d'autres dans la ruelle en arrière de la dite propriété.

Pour être vendu à mon bureau, dans la cité de Montréal, le SEIZIEME jour de MAI prochain, à DEUX heures de l'après-midi.

Le shérif,

L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif,

Montréal, le 10 avril 1918. 1419—15-2
[Première publication, 13 avril 1918].

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour supérieure.—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } WILLIAM-JAMES
No. 1068. } HENDERSON,
demandeur ; contre HENRY-RICHARD

Côte-Saint-Michel road, in the rear by the lands of Sault-au-Recollet, on one side by the lot 384, and on the other side by the residue of the said lot 383 ;

To be reserved also in favor of Joseph Gagnon, the plaintiff, a lot of land one hundred feet in width fronting on the Côte-Saint-Michel public road by three hundred feet in depth, and situate at the place occupied by the present house of the said Gagnon, which he has reserved in full ownership with all other buildings erected on the said lot 383 that he may remove on six months notice given for such purpose by the purchaser, provided however, that the emplacement hereabove reserved does not interfere with the projected streets, for, in such case, the said Joseph Gagnon may take the same emplacement at any other place on the front of the said farm and transfer his buildings thereon ;

2. Two lots of land situate at the same place, known and designated under the numbers three hundred and eighty one and three hundred and eighty two (381 and 382), on the said official plan and book of reference, each of the said lots containing one half arpent in width by twelve arpents in depth, more or less ;

3. Another lot of land situate at the same place, containing one arpent in width by three arpents in depth, more or less, known and designated as forming part of the lot three hundred and eighty (p. 380), on the said official plan and book of reference of the parish of Sault-au-Recollet ; bounded in the rear by the property of Joseph Pesant or representatives, on the east side by the lot 381 above described, and on the west side by the property of Joseph Renaud or representatives—with the active and passive servitudes, apparent or occult attached to the said immovables.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SIXTEENTH day of MAY next, at THREE o'clock in the afternoon.

L.-J. LEMIEUX,

Sheriff.

Sheriff's office,

Montreal, 10th April, 1918. 1418—15-2
[First publication, 13th April, 1918].

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit : } NATHAN FINKELBERG,
No. 211. } ET AL, plaintiffs ; against
A. ARONOVITCH, defendant.

A certain piece of land or emplacement situate in the city of Montreal and fronting on Clarke street, (near Stanley avenue), known and designated as lot No. 1418 of the subdivision of lot No. 11 (11-1418), on the official plan and book of reference of the incorporated village of Côte-Saint-Louis—with the houses and other buildings thereon erected—with all active and passive servitudes thereto attached, including the mitoyenneté of the north west gable and with the right in common with others in the lane in the rear of said property.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SIXTEENTH day of MAY next, at TWO o'clock in the afternoon.

L.-J. LEMIEUX,

Sheriff.

Sheriff's office,

Montreal, 10th April, 1918. 1420—15-2
[First publication, 13th April, 1918].

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit : } WILLIAM-JAMES
No 1068. } HENDERSON,
plaintiff ; against HENRY-RICHARD SEARS,

SEARS, défendeur ; et H.-C.-G. MARIOTTI, curateur au délaissement consenti par ledit défendeur.

Un lot de terre large de 20 pieds et 6 pouces et profond de 100 pieds, mesure anglaise plus ou moins, formant la partie nord-ouest de la subdivision 25 de la subdivision 4 du lot 32, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal et borné comme suit : en front par la rue Durocher, en arrière par une ruelle commune, d'un côté au nord-ouest par le lot No 32-4-24, et de l'autre côté au sud-est par le résidu dudit lot No 32-4-25, avec droit de passage dans la ruelle en arrière en commun avec d'autres.

Pour être vendu à mon bureau, dans la cité de Montréal, le QUINZIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif,

L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif,

Montréal, 10 avril 1918. 1421—15-2
[Première publication, 13 avril 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour supérieure.—District de Montréal.

Montréal, à savoir : JAMES - N. GREEN-
No 2668. / SHIELDS, avocat et
conseil du roi, ERROL LANGUEDOC, avocat
et conseil du roi, CHARLES - G. GREEN-
SHIELDS, avocat, et EDGAR-R. PARKINS,
avocat, tous de la cité de Montréal et y prati-
quant leur profession en société sous les nom et
raison légale de "Greenshields, Greenshields,
Languedoc et Parkins", demandeurs ; contre
CHARLES-D. ANDERSON ET AL., défendeurs.

1. Quatre lots de terre, ayant front sur la rue du Grand-Tronc, dans la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, connus et désignés comme étant les lots 2, 3, 4 et 5 de la subdivision officielle du lot numéro 154, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil ;

2. Deux lots de terre ayant front sur la rue Victoria, dans la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, connus et désignés comme étant les lots numéros 76 et 77 de la subdivision officielle du lot numéro 154, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, le SEIZIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

Le shérif,

L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif,

Montréal, le 10 avril 1918. 1423—15-2
[Première publication, 13 avril 1918.]

MANDAT DE CURATEUR.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour supérieure.—District de Montréal.

Montréal, à savoir : HENRI GIRARD,
No 133 / curateur aux biens
de J.-E.-Z. BENARD, failli ; et LA CIE DE
TERRAIN VIAUVILLE, LIMITEE, requé-
rante

1. 3 lots de terre ayant front sur la rue Boyce, à Viauville, connus et désignés comme étant les lots numéros 192-193 et 197 de la subdivision officielle du lot numéro 1, aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelega ;

2. 2 lots de terre ayant front sur la 1ère avenue, à Viauville, connus et désignés comme étant les numéros 215-216 de la subdivision officielle du

defendant ; and H.-C.-G. MARIOTTI, curator to the *délaissement* made by the said defendant.

A lot of land 20 feet 6 inches in breadth by 100 feet in depth, English measure more or less and forming the north west part of subdivision 25 of subdivision 4 of lot 32, on the official plan and book of reference of the parish of Montreal and bounded as follows : in front by Durocher street, in the rear by a lane in common, on the one side to the north west by lot No. 32-4-24, and on the other side to the south east by the remainder of said lot No. 32-4-25, with the right of passage in the lane in the rear in common with others.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTEENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon.

L.-J. LEMIEUX,

Sheriff.

Sheriff's office.

Montreal, 10 April 1918. 1422—15-2
[First publication, 13th April, 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit : JAMES - N. GREEN-
No. 2668. / SHIELDS, advocate and
King's counsel, ERROL LANGUEDOC, advo-
cate and Kings' counsel, CHARLES-G. GREEN-
SHIELDS, advocate, and EDGAR-R. PARKINS,
advocate, all of the city and district of Montreal
and there practising their profession in part-
nership under the firm name and style of "Green-
shields, Greenshields, Languedoc & Parkins",
plaintiffs ; against CHARLES-D. ANDERSON
ET AL., defendants.

1. Four lots of land fronting on Grand Trunk street, in the parish of Saint-Antoine-de-Longueuil, known and designated as lots numbers 2, 3, 4 and 5 of the official subdivision of lot number 154, on the official plan and book of reference of the parish of Saint-Antoine-de-Longueuil ;

2. Two lots of land fronting on Victoria street, in the parish of Saint-Antoine-de-Longueuil, known and designated as lots numbers 76 and 77 of the official subdivision of lot number 154, on the official plan and book of reference of the parish of Saint-Antoine-de-Longueuil.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Antoine-de-Longueuil, on the SIXTEENTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

L.-J. LEMIEUX,

Sheriff.

Sheriff's office.

Montreal, 10th April, 1918. 1424—15-2
[First publication, 13th April, 1918.]

CURATOR'S WARRANT.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit : HENRI GIRARD,
No 133 / curator to the prop-
erty of J.-E.-Z. BENARD, insolvent ; and LA
CIE DE TERRAINS VIAUVILLE, LIMITEE,
petitioner

1. 3 lots of land fronting on Boyce street, at Viauville, known and designated as being the lots numbers 192-193 and 197 of the official subdivision of the lot number 1, on the official plan and book of reference of the incorporated village of Hochelega ;

2. 2 lots of land fronting on 1st avenue, at Viauville, known and designated as being the numbers 215-216 of the official subdivision of

lot numéro 1, aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelega ;

3. 2 lots de terre ayant front sur la 2ième avenue, à Viauville, connus et désignés comme étant les lots numéros 842 et 843 de la subdivision officielle du lot, numéro 1, aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelega ;

4. 11 lots de terre ayant front sur la 2ième avenue, à Viauville, connus et désignés comme étant les lots numéros 399-400-401-402-403-404-405-406-407-408 et 409 de la subdivision officielle du lot numéro 1-A, aux plan et livre de renvoi officielle du village incorporé d'Hochelega ;

5. 10 lots de terre ayant front sur la 3ième avenue, à Viauville, connus et désignés comme étant les lots numéros 432-433-434-435-436-1127-1128-1129-1130 et 1131 de la subdivision officielle du lot numéro 1-A, aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelega ;

6. 7 lots de terre ayant front sur la 4ième avenue, à Viauville, connus et désignés comme étant les lots numéros 1138-1139-1140-1143-1144-1147 et 1148 de la subdivision officielle du lot numéro 1-A, aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelega ;

7. 14 lots de terre ayant front sur la 5ième avenue, à Viauville, connus et désignés comme étant les lots numéros 418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430 et 431 de la subdivision officielle du lot numéro 2, aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelega, avec droit de passage en commun dans les ruelles situées en arrière des susdits lots, aux conditions ordinaires d'entretien, excepté quant aux dits lots 215 et 216 qui ne sont pas contigus à aucune ruelle.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-SEPTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin.

Le shérif,

L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.

Montréal, 10 avril 1918. 1425—15-2
[Première publication, 13 avril 1918.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.—District de Montréal.

Montréal, à savoir :) ROBERT SNOOKS, de-
No 7096.) mandeur ; contre
ARTHUR SIGOUIN, défendeur.

Le lot de terre situé sur le côté sud-est du boulevard Rosemont, dans la cité de Montréal, connu et désigné sous le No 921 de la subdivision officielle du lot originaire No 183 (183-921), aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-de-la-Visitation—avec bâtisses dessus érigées et avec les servitudes actives et passives s'y rattachant, notamment le droit de passage dans la ruelle en arrière en commun avec ceux qui peuvent en avoir droit.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le SEIZIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures du matin.

Le shérif,

L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.

Montréal, 10 avril 1918. 1427—15-2
[Première publication, 13 avril 1918.]

the lot number 1, on the official plan and book of reference of the incorporated village of Hochelega ;

3. 2 lots of land fronting on 2nd avenue, at Viauville, known and designated as being the lots numbers 842 and 843 of the official subdivision of the lot number 1, on the official plan and book of reference of the incorporated village of Hochelega ;

4. 11 lots of land fronting on 2nd avenue, at Viauville, known and designated as being the lots numbers 399-400-401-402-403-404-405-406-407-408 and 409 of the official subdivision of the lot number 1-A, on the official plan and book of reference of the incorporated village of Hochelega ;

5. 10 lots of land fronting on 3rd avenue, at Viauville, known and designated as being the lots numbers 432-433-434-435 and 436-1127-1128-1129-1130 and 1131 of the official subdivision of the lot number 1-A, on the official plan and book of reference of the incorporated village of Hochelega ;

6. 7 lots of land fronting on 4th avenue, at Viauville, known and designated as being the lots numbers 1138-1139-1140-1143-1144-1147 and 1148 of the official subdivision of the lot number 1-A, on the official plan and book of reference of the incorporated village of Hochelega ;

7. 14 lots of land fronting on 5th avenue, at Viauville, known and designated as being the lots numbers 418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430 and 431 of the official subdivision of the lot number 2, on the official plan and book of reference of the incorporated village of Hochelega, with right of way in common in the lanes situate at the rear of the aforesaid lots, subject to the ordinary conditions of maintenance, except as to the said lots 215 and 216 which are not contiguous to any lane.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTEENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon.

L.-J. LEMIEUX,

Sheriff.

Sheriff's office.

Montreal, 10th April, 1918. 1426—15-2
[First publication, 13th April, 1918.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit :) ROBERT SNOOKS,
No. 7096.) plaintiff ; against
ARTHUR SIGOUIN, defendant.

The lot of land situate on the southeast side of Rosemont boulevard, in the city of Montreal, known and designated under the No. 921 of the official subdivision of the primitive lot No. 183 (183-921), on the official plan and book of reference of the incorporated village of Côte-de-la-Visitation—with buildings thereon erected and the active and passive servitudes attached thereto, especially the right of way in the lane at the rear in common with those having right therein.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SIXTEENTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

L.-J. LEMIEUX,

Sheriff.

Sheriff's office.

Montreal, 10th April, 1918. 1428—15-2
[First publication, 13th April, 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS

Cour du Recorder.—District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **LA CITÉ DE MONT-**
No 241. } **RÉAL**, corps incor-
poré de la cité de Montréal, demanderesse; vs
EDWARD WANTERS, défendeur.

Un lot de terre ayant front sur la deuxième avenue, connu et désigné sous le numéro mil six cent cinquante (1650) de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-douze (172), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village incorporé de la Côte Visitation, dans cette partie du dit village maintenant annexée à la cité de Montréal, et formant le quartier Hochelaga.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le SEPTIEME jour de JUIN prochain, à DEUX heures de l'après-midi.

Le shérif,

L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.

Montréal, 29 avril 1918. 1679—18-2
[Première publication, 4 mai 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS

Cour du recorder.—District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **LA CITÉ DE MONT-**
No 357. } **RÉAL**, corps incor-
poré de la cité de Montréal, demanderesse; vs
ALPHONSE GUERTIN, défendeur.

Un lot de terre ayant front sur la rue Larose, connu et désigné sous le numéro cent cinq (105) de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent vingt-six (126), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, dans cette partie de la dite paroisse maintenant annexée à la cité de Montréal, et formant le quartier Ahuntsic-Bordeaux.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le SEPTIEME jour de JUIN prochain, à MIDI.

Le shérif,

L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.

Montréal, 29 avril 1918. 1681—81-2
[Première publication, 4 mai 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour du recorder.—District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **LA CITÉ DE MONT-**
No 362. } **RÉAL**, corps incor-
poré de la cité de Montréal, demanderesse; vs
JEAN-BAPTISTE DUPRE, défendeur.

Un lot de terre ayant front sur la rue Gauthier, connu et désigné sous le numéro sept cent quarante-huit (748), de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent neuf (409), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, dans cette partie de ladite paroisse maintenant annexée à la cité de Montréal, et formant le quartier Mercier-Maisonneuve.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le SEPTIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures du matin.

Le shérif,

L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.

Montréal, 29 avril 1918. 1683—18-2
[Première publication, 4 mai 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour du recorder.—District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **LA CITÉ DE MONT-**
No 427. } **RÉAL**, corps incor-
poré de la cité de Montréal, demanderesse; vs
PETER RASMUSSEN, défendeur.

Un lot de terre ayant front sur le boulevard

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS

Recorder's Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit: } **THE CITY OF MON-**
No. 241. } **TREAL**, a body politic
and corporate of the city of Montreal, plaintiff;
vs **EDWARD WANTERS**, defendant.

That certain lot of land fronting on second avenue, known and designated under the number one thousand six hundred and fifty (1650) of the official subdivision of original lot number one hundred and seventy two (172), on the official plan and book of reference of the incorporated village of Côte Visitation, in that part of said village now annexed to the city of Montreal, and forming Hochelaga ward.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTH day of JUNE next, at TWO o'clock in the afternoon.

L.-J. LEMIEUX,

Sheriff.

Sheriff's office.

Montreal, 29th April, 1918. 1680—18-2
[First publication, 4th May, 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS

Recorder's Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit: } **THE CITY OF MON-**
No. 357. } **TREAL**, a corporate
body of the city of Montreal, plaintiff; vs **AL-**
PHONSE GUERTIN, defendant.

A lot of land fronting on Larose street, known and designated under the number one hundred and five (105) on the official subdivision of the primitive lot number one hundred and twenty six (126), on the official plan and book of reference of the parish of Sault-au-Récollet, in that part of the said parish now annexed to the city of Montreal, and forming Ahuntsic-Bordeaux ward.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTH day of JUNE next, at NOON.

L.-J. LEMIEUX,

Sheriff.

Sheriff's office.

Montreal, 29th April, 1918. 1682—18-2
[First publication, 4th May, 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Recorder's Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit: } **THE CITY OF MON-**
No. 362. } **TREAL**, a corporate
body of the city of Montreal, plaintiff; vs **JEAN-**
BAPTISTE DUPRE, defendant.

A lot of land fronting on Gauthier street, known and designated under the number seven hundred and forty eight (748), of the official subdivision of the primitive lot number four hundred and nine (409), on the official plan and book of reference of the cadastre of the parish of Longue-Pointe, in that part of the said parish now annexed to the city of Montreal, and forming Mercier-Maisonneuve ward.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

L.-J. LEMIEUX,

Sheriff.

Sheriff's office.

Montreal, 29th April, 1918. 1684—18-2
[First publication, 4th May, 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Recorder's Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit: } **THE CITY OF MON-**
No. 427. } **TREAL**, a corporate
body of the city of Montreal, plaintiff; vs
PETER RASMUSSEN, defendant.

A lot of land fronting on boulevard Saint-

Saint-Germain, connu et désigné sous le numéro quatre cent, lettre A (400a), de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quarante-deux (242), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, dans cette partie de ladite paroisse maintenant annexée à la cité de Montréal et formant le quartier Ahuntsic-Bordeaux.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le SEPTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin.

Le shérif,
L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.
Montréal, 29 avril 1918. 1685—18-2
[Première publication, 4 mai 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS
Cour du recorder.—District de Montréal.

Montréal, à savoir:) LA CITÉ DE MONT-
No 232.) RÉAL, corps incor-
poré de Montréal, demanderesse; contre HUM
SANG, défendeur.

Un lot de terre ayant front sur la rue Prince de Gales, connu et désigné sous le numéro cent deux (102) de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-deux, lettre A (152a), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Montréal, dans cette partie de la dite paroisse maintenant annexée à la cité de Montréal, et formant le quartier Notre-Dame-de-Grâces

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le SEPTIEME jour de JUIN prochain, à DEUX heures de l'après-midi.

Le shérif,
L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.
Montréal, 29 avril 1918. 1687—18-2
[Première publication, 4 mai 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS
Cour du recorder.—District de Montréal.

Montréal, à savoir:) LA CITÉ DE MONT-
No 87.) RÉAL, corps incor-
poré de Montréal, demanderesse; contre THEO-
DORE GOULET, défendeur.

Un lot de terre ayant front sur la rue Clarke, connu et désigné sous le numéro deux cent quarante-trois (243), de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent quarante-deux (342), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, dans cette partie de ladite paroisse maintenant annexée à la cité de Montréal, et formant le quartier Ahuntsic-Bordeaux.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le SIXIEME jour de JUIN prochain, à MIDI.

Le shérif,
L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.
Montréal, 29 avril 1918. 1689—18-2
[Première publication, 4 mai 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS
Cour du recorder.—District de Montréal.

Montréal, à savoir:) LA CITÉ DE MONT-
No 212.) RÉAL, corps incor-
poré de Montréal, demanderesse; contre MOISE-L.
ROSE, défendeur.

Un lot de terre ayant front sur la rue Delorimier, connu et désigné sous le numéro cent un, de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent soixante dix-sept (477), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, dans cette partie de ladite

Germain, known and designated under the number four hundred, letter A (400a), of the official subdivision of the primitive lot number two hundred and forty two (242), on the official plan and book of reference of the cadastre of the parish of Saint-Laurent, in that part of the said parish now annexed to the city of Montreal, and forming Ahuntsic-Bordeaux ward.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon.

L.-J. LEMIEUX,
Sheriff.

Sheriff's office.
Montreal, 29th April, 1918. 1686—18-2
[First publication, 4th May, 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS
Recorder's Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit:) THE CITY OF MON-
No. 232.) TREAL, a corporate
body of Montreal, plaintiff; against HUM
SANG, defendant.

A lot of land fronting on Prince of Wales street, known and designated under the number one hundred and two (102) of the official subdivision of the primitive lot number one hundred and fifty two, letter A (152A), on the official plan and book of reference of the cadastre of the parish of Montreal, in that part of the said parish now annexed to the city of Montreal, and forming Notre-Dame-de-Grâces ward.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SIXTH day of JUNE next, at TWO o'clock in the afternoon.

L.-J. LEMIEUX,
Sheriff.

Sheriff's office.
Montreal, 29th April, 1918. 1688—18-2
[First publication, 4th May, 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS
Recorder's Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit:) THE CITY OF MON-
No. 87.) TREAL, a body po-
litic and corporate, of Montreal, plaintiff; against
THEODORE GOULET, defendant.

That certain lot of land fronting on Clarke street, known and designated under the number two hundred and forty three (243), of the official subdivision of original lot number three hundred and forty two (342), on the official cadastral plan and book of reference of the parish of Sault-au-Récollet, in that part of said parish now annexed to the city of Montreal, and forming Ahuntsic-Bordeaux, ward.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SIXTH day of JUNE next, at TWELVE o'clock noon.

L.-J. LEMIEUX,
Sheriff.

Sheriff's office.
Montreal, 29th April, 1918. 1690—18-2
[First publication, 4th May, 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS
Recorder's Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit:) THE CITY OF MON-
No. 212.) TREAL, a corporate
body of Montreal, plaintiff; against MOISE-L.
ROSE, defendant.

A lot of land fronting on Delorimier street, known and designated under the number one hundred and one, of the official subdivision of the primitive lot number four hundred and seventy seven (477), on the official plan and book of reference of the cadastre of the parish of Sault-au-

paroisse maintenant annexée à la cité de Montréal, et formant le quartier Saint-Denis.

Les lots de terre suivants ayants front sur la rue Parthenais et étant les subdivisions officielles du lot originaire numéro quatre cent soixante dix-sept (477), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, dans cette partie de ladite paroisse maintenant annexée à la cité de Montréal et formant le quartier Saint-Denis, savoir : Subdivision numéro cent vingt (120), subdivision numéro cent vingt et un (121), subdivision numéro cent vingt-deux (122), subdivision numéro cent vingt-trois (123), subdivision numéro cent vingt-quatre (124), subdivision numéro cent vingt-cinq (125), subdivision numéro cent vingt-six, (126), subdivision numéro cent vingt-sept (127), subdivision numéro cent vingt-huit (128), subdivision numéro cent vingt-neuf (129), subdivision numéro cent trente (130).

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le SEPTIEME jour de JUIN prochain, à TROIS heures de l'après-midi.

Le shérif,

L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.

Montréal, 29 avril 1918. 1691—18-2
[Première publication, 4 mai 1918].

Recollet, in that part of the said parish now annexed to the city of Montreal, and forming Saint Denis ward.

The following lots of land fronting on Parthenais street and being the official subdivisions of the primitive lot number four hundred and seventy seven (477), on the official plan and book of reference of the cadastre of the parish of Sault-au-Recollet, in that part of the said parish now annexed to the city of Montreal, and forming Saint Denis ward, to wit : Subdivision number one hundred and twenty (120), subdivision number one hundred and twenty one (121), subdivision number one hundred and twenty two (122), subdivision number one hundred and twenty three (123), subdivision number one hundred and twenty four (124), subdivision number one hundred and twenty five (125), subdivision number one hundred and twenty six (126), subdivision number one hundred and twenty seven (127), subdivision number one hundred and twenty eight (128), subdivision number one hundred and twenty nine (129), subdivision number one hundred and thirty (130).

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTH day of JUNE next, at THREE o'clock in the afternoon.

L.-J. LEMIEUX,

Sheriff.

Sheriff's office.

Montreal, 29th April, 1918. 1692—18-2
[First publication, 4th May, 1918].

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour du recorder.—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA CITÉ DE MONT-
No. 229. } RÉAL, corps incor-
poré de Montréal, demanderesse ; contre
GEORGES GARNEAU, défendeur.

Un lot de terre ayant front sur la rue Honfleur, connu et désigné sous le numéro trois cent dix-neuf (319), de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent sept (407), aux plan et livre de renvoi du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, dans cette partie de ladite paroisse maintenant annexée à la cité de Montréal, et formant le quartier Mercier-Maisonnette.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le SIXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin.

Le shérif,

L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.

Montréal, 29 avril 1918. 1693—18-2
[Première publication, 4 mai 1918].

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Recorder's Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE CITY OF MON-
No. 229. } TREAL, a corporate
body of Montreal, plaintiff ; against GEORGES
GARNEAU, defendant.

A lot of land fronting on Honfleur street, known and designated under the number three hundred and nineteen (319), of the official subdivision of the primitive lot number four hundred and seven (407), on the plan and book of reference of the cadastre of the parish of Longue-Pointe, in that part of the said parish now annexed to the city of Montreal, and forming Mercier-Maisonnette ward.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SIXTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon.

L.-J. LEMIEUX,

Sheriff.

Sheriff's office.

Montreal, 29th April, 1918. 1694—18-2
[First publication, 4th May, 1918].

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour du recorder.—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA CITÉ DE MONT-
No. 226. } RÉAL, corps incor-
poré de Montréal, demanderesse ; contre AL-
BERT-ERNEST LABERGE, défendeur.

Un lot de terre ayant front sur la rue Bennett, connu et désigné sous le numéro cinq cent soixante cinq (565), de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent-quatre-vingt-onze (191), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village incorporé de la Côte Visitation, dans cette partie dudit village maintenant annexée à la cité de Montréal, et formant le quartier Hochelaga.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Recorder's Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE CITY OF MON-
No. 226. } TREAL, a body poli-
tic and corporate, of Montreal, plaintiff ; against
ALBERT-ERNEST LABERGE, defendant.

That certain lot of land fronting on Bennett street, known and designated under the number five hundred and sixty five (565), of the official subdivision of original lot number one hundred and ninety one (191), on the official cadastral plan and book of reference of the incorporated village of Côte Visitation, in that part of said village now annexed to the city of Montreal, and forming Hochelaga ward.

To be sold at my office, in the city of Montreal,

Montréal, le SIXIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures du matin.

Le shérif,
L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.
Montréal, 29 avril 1918. 1695—18-2
[Première publication, 4 mai 1918].

on the SIXTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

L.-J. LEMIEUX,
Sheriff.

Sheriff's office.
Montreal, 29th April, 1918. 1696—18-2
[First publication, 4th May, 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS
Cour du recorder.—District de Montréal.

Montréal, à savoir: } LA CITE DE MONT-
No. 452. } REAL, corps incorpo-
ré de la cité de Montréal, demanderesse; contre
Docteur EUGENE L'AFRICAIN, défendeur.

Un lot de terre ayant front sur la rue Bellerive, connu et désigné sous le numéro vingt-deux (22), de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-dix-neuf (79), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse Saint-Laurent, dans cette partie de la dite paroisse maintenant annexée à la cité de Montréal, et formant le Quartier Ahuntsic-Bordeaux.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le SIXIEME jour de JUIN prochain, à TROIS heures de l'après-midi.

Le shérif,
L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.
Montréal, 29 avril 1918. 1697—18-2
[Première publication, 4 mai 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS
Recorder's Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE CITY OF MON-
No. 452. } TREAL, a body politic
and corporate, of the city of Montreal, plaintiff;
against Doctor EUGENE L'AFRICAIN, defend-
ant.

That certain lot of land fronting on Bellerive street, known and designated under the number twenty two (22), of the official subdivision of original lot number seventy nine (79), on the official cadastral plan and book of reference of the parish of Saint Laurent, in that part of said parish now annexed to the city of Montreal, and forming Ahuntsic-Bordeaux ward.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SIXTH day of June next, at THREE o'clock in the afternoon.

L.-J. LEMIEUX,
Sheriff.

Sheriff's office.
Montreal, 29th April, 1918. 1698—18-2
[First publication, 4th May, 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.
Cour du recorder.—District de Montréal.

Montréal, à savoir: } LA CITE DE MONT-
No 235. } RÉAL, corps incor-
poré, de Montréal, demanderesse; contre ED-
WARD MARSHALL, défendeur.

Les lots de terre suivants ayant front sur la rue Aylwin et étant les subdivisions officielles du lot originaire numéro vingt-neuf (29), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village d'Hochelega, dans cette partie du dit village maintenant annexée à la cité de Montréal, et formant le quartier Hochelega, savoir :

Subdivision numéro mille quatre-vingt-seize (1096); subdivision numéro mille quatre-vingt-dix-sept (1097).

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le DIXIEME jour de JUIN prochain, à MIDI.

Le shérif,
L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.
Montréal, 30 avril 1918. 1723—18-2
[Première publication, 4 mai 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS
Recorder's Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE CITY OF MON-
No. 235. } TREAL, a body politic
and corporate of Montreal, plaintiff; against
EDWARD MARSHALL, defendant.

The following lots of land fronting on Aylwin street and being the official subdivisions of original lot number twenty nine (29), on the official cadastral plan and book of reference of the village of Hochelega, in that part of said village now annexed to the city of Montreal, and forming Hochelega ward, to wit :

Subdivision number one thousand and ninety six (1096); subdivision number one thousand and ninety seven (1097).

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TENTH day of JUNE next, at TWELVE o'clock noon.

L.-J. LEMIEUX,
Sheriff.

Sheriff's office.
Montreal, 30th April, 1918. 1724—18-2
[First publication, 4th May, 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS
Cour du recorder.—District de Montréal.

Montréal, à savoir: } LA CITE DE MONT-
No 86. } RÉAL, corps incor-
poré de Montréal, demanderesse; vs DELLE
ELMINA DESSAINT, fille majeure et usant
de ses droits, défenderesse.

Un lot de terre ayant front sur la rue Saint-Laurent, connu et désigné sous le numéro onze (11) de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent quarante-et-un (341), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, dans cette partie de la dite paroisse maintenant annexée à la cité de Montréal, et formant le quartier Ahuntsic-Bordeaux.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS
Recorder's Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE CITY OF MON-
No. 86. } TREAL, a body politic
and corporate of Montreal, plaintiff; vs MISS
ELMINA DESSAINT, spinster in the full
exercise of her rights, defendant.

That certain lot of land fronting on Saint-Laurent street, known and designated under the number eleven (11) of the official subdivision of original lot number three hundred and forty one (341), on the official cadastral plan and book of reference of the parish of Sault-au-Récollet, in that part of said parish now annexed to the city of Montreal, and forming Ahuntsic-Bordeaux ward.

To be sold at my office, in the city of Montreal,

Montréal, le DIXIEME jour de JUIN prochain, à DEUX heures de l'après-midi.

Le shérif,
L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.

Montréal, 30 avril 1918. 1725—18-2
[Première publication, 4 mai 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour du recorder.—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA CITÉ DE MONT-
No 90. } RÉAL, corps incor-
poré de Montréal, demanderesse ; contre HAR-
RY WILSON, défendeur.

Les lots de terre suivants ayant front sur la première avenue et étant les subdivisions officielles du lot originaire numéro cent quatre-vingt-neuf (189), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village incorporé de la côte Visitation, dans cette partie dudit village maintenant annexé à la cité de Montréal, et formant le quartier Hochelaga, savoir :

Subdivision numéro sept cent treize (713) ;

Subdivision numéro sept cent quatorze (714).

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le DIXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin.

Le shérif,
L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.

Montréal, 30 avril 1918. 1727—18-2
[Première publication, 4 mai 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour du recorder.—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA CITÉ DE MONT-
No 231. } RÉAL, corps incor-
poré, de Montréal, demanderesse ; vs ZEPHIR
JETTE, défendeur.

Un lot de terre ayant front sur la rue DeRazilly, connu et désigné sous le numéro trois cent cinquante-quatre (354), de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois mille neuf cent douze (3,912), aux plan et livre de renvoi du cadastre de la paroisse de Montréal, dans cette partie de ladite paroisse maintenant annexée à la cité de Montréal, et formant le quartier Saint-Gabriel.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le DIXIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures du matin.

Le shérif,
L.-J. Lemieux.

Bureau du shérif.

Montréal, 30 avril 1918. 1729—18-2
[Première publication, 4 mai 1918.]

FIERI FACIAS DE TERRIS

Cour supérieure.—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LES COMMISSAIRES
No 3911. } D'ECOLLES de la
municipalité du Coteau-Saint-Pierre, corps poli-
tique et incorporé ayant son bureau d'affaires
à Montréal-Ouest demandeurs ; vs DAME
LILLIAN MONTGOMERY, épouse de George
Howe, et le dit George Howe partie aux présentes
pour autoriser sa dite épouse, défenderesse.

Trois lots de terre ayant front sur l'avenue Rosedale, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâces, cité de Montréal, connus et désignés comme étant les lots 609, 610 et 611, de la subdivision officielle du lot numéro 151 (151-609, 610 et 611), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de

on the TENTH day of JUNE next, at TWO o'clock in the afternoon.

L.-J. LEMIEUX,
Sheriff.

Sheriff's office.

Montreal, 30th April, 1918. 1726—18-2
[First publication, 4th May, 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Recorder's Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE CITY OF MON-
No. 90. } TREAL, a body politic
and corporate, of Montreal, plaintiff ; against
HARRY WILSON, defendant.

The following lots of land fronting on first avenue, and being the official subdivisions of original lot number one hundred and eighty nine (189), on the official cadastral plan and book of reference of the incorporated village of Côte Visitation, in that part of said village now annexed to the city of Montreal, and forming Hochelaga ward, to wit :

Subdivision number seven hundred and thirteen (713) ;

Subdivision number seven hundred and fourteen (714).

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon.

L.-J. LEMIEUX,
Sheriff.

Sheriff's office.

Montreal, 30th April, 1918. 1728—18-2
[First publication, 4th May, 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Recorder's Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE CITY OF MON-
No. 231. } TREAL, a body politic
and corporate, of Montreal, plaintiff ; vs
ZEPHIR JETTE, defendant.

That certain lot of land fronting on DeRazilly street, known and designated under the number three hundred and fifty four (354), of the official subdivision of original lot number three thousand nine hundred and twelve (3,912), on the official cadastral plan and book of reference of the parish of Montreal, in that part of said parish now annexed to the city of Montreal, and forming Saint-Gabriel ward.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

L.-J. LEMIEUX,
Sheriff.

Sheriff's office.

Montreal, 30th April, 1918. 1730—18-2
[First publication, 4th May, 1918.]

FIERI FACIAS DE TERRIS

Superior Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE SCHOOL COMMIS-
No. 3911. } SIONERS of the mu-
nicipality of Coteau-Saint-Pierre, a body politic
and corporate, having its chief place of business
at Montreal-West, plaintiffs ; vs DAME LIL-
LIAN MONTGOMERY, wife of George Howe,
and the said George Howe, a party hereof to
authorize his said wife, defendant.

Three lots of land fronting on Rosedale avenue, in the Notre-Dame-de-Grace, ward, city of Montreal, known and designated as lots numbers 609, 610 and 611 of the official subdivision of lot number 151 (151-609, 610 and 611), on the official plan and book of reference of the parish of Mont-
real.

To be sold at my office, in the city of Montreal,

Montréal, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à MIDI.

Le shérif
L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.

Montréal, 30 avril 1918. 1731—18-2
[Première publication, 4 mai 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS
Cour du recorder.—District de Montréal.

Montréal, à savoir: } LA CITÉ DE MONT-
No 374. } RÉAL, corps incor-
poré de Montréal, demanderesse; vs DAME
CELINA ST-JEAN, épouse séparée de biens de
Zotique Bérard, et ce dernier partie aux présentes
aux fins d'autoriser sa dite épouse, défenderesse.

Les lots suivants ayant front sur la rue Sainte-
Geneviève, et étant les subdivisions officielles du
lot originaire numéro cent trente-quatre (134),
aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre
de la paroisse du Sault-au-Récollet, dans cette
partie de la dite paroisse, maintenant annexée à
la cité de Montréal et formant le quartier Ahuntsic-
Bordeaux, savoir:

Subdivision numéro mille trois cent quarante-
cinq (1345); subdivision numéro mille trois cent
quarante-six (1346); subdivision numéro mille
trois cent quarante-sept (1347); subdivision numé-
ro mille trois cent quarante-huit (1348);
subdivision numéro mille trois cent quarante-
neuf (1349).

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de
Montréal, le ONZIEME jour de JUIN prochain,
à TROIS heures de l'après-midi.

Le shérif,
L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.

Montréal, 30 avril 1918. 1733—18-2
[Première publication, 4 mai 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.
Cour du recorder.—District de Montreal.

Montréal, à savoir: } LA CITÉ DE MONT-
No 234. } RÉAL, corps incor-
poré de Montréal, demanderesse; contre JERE-
MIAH O'DONOGHUE, défendeur.

Les lots de terre suivants ayant front sur la
rue De Lanaudière et étant les subdivisions offi-
cielles du lot originaire numéro quatre cent
quatre-vingt-huit (488), aux plan et livre de
renvoi officiels du cadastre de la paroisse du
Sault-au-Récollet, dans cette partie de ladite
paroisse maintenant annexée à la cité de Mon-
tréal, et formant le quartier Ahuntsic-Bordeaux,
savoir:

Subdivision numéro mille deux cent cinquante-
quatre (1,254);
Subdivision numéro mille deux cent cinquante-
cinq (1,255).

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de
Montréal, le DIXIEME jour de JUIN prochain
à TROIS heures de l'après-midi.

Le shérif,
L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.

Montréal, 30 avril 1918. 1735—18-2
[Première publication, 4 mai 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.
Cour du recorder.—District de Montréal.

Montréal, à savoir: } LA CITÉ DE MONT-
No 361. } RÉAL, corps incor-
poré de Montréal, demanderesse; vs EDMOND
QUINTIN, défendeur.

1. Les lots de terre suivants ayant front sur la
rue Connaught et étant les subdivisions officielles
du lot originaire numéro deux cent dix-sept (217),

on the ELEVENTH day of JUNE next, at
TWELVE o'clock noon.

L.-J. LEMIEUX,
Sheriff.

Sheriff's office.

Montreal, 30th April, 1918. 1732—18-2
[First publication, 4th May, 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS
Recorder's Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE CITY OF MON-
No. 374. } TREAL, a body politic
and corporate of Montreal, plaintiff; vs DAME
CELINA ST-JEAN, wife separated as to property
of Zotique Bérard, and the latter a party hereto
to authorize his said wife, defendant.

The following lots of land fronting on Sainte-
Geneviève street, and being official subdivisions
of original lot number one hundred and thirty
four (134), on the official cadastral plan and book
of reference of the parish of Sault-au-Récollet,
in that part of said parish now annexed to the city
of Montreal and forming Ahuntsic-Bordeaux
ward; to wit:

Subdivision number one thousand three hun-
dred and forty five (1345); subdivision number
one thousand three hundred and forty six (1346);
subdivision number one thousand three hundred
and forty seven (1347); subdivision number one
thousand three hundred and forty eight (1348);
subdivision number one thousand three hundred
and forty nine (1349).

To be sold at my office, in the city of Montreal,
on the ELEVENTH day of JUNE next, at
THREE o'clock in the afternoon.

L.-J. LEMIEUX,
Sheriff.

Sheriff's office.

Montreal, 30th April, 1918. 1734—18-2
[First publication, 4th May, 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.
Recorder's Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE CITY OF MON-
No. 234. } TREAL, a body poli-
tic and corporate of Montreal, plaintiff; against
JEREMIAH O'DONOGHUE, defendant.

The following lots of land fronting on De
Lanaudière street, and being the official subdivi-
sions of original lot number four hundred and
eighty eight (488), on the official cadastral plan
and book of reference of the parish of Sault-au-
Récollet, in that part of said parish now annexed
to the city of Montreal, and forming Ahuntsic-
Bordeaux ward, to wit:

Subdivision number one thousand two hundred
and fifty four (1,254);
Subdivision number one thousand two hundred
and fifty five (1,255).

To be sold at my office, in the city of Montreal,
on the TENTH day of JUNE next, at THREE
o'clock in the afternoon.

L.-J. LEMIEUX,
Sheriff.

Sheriff's office.

Montreal, 30th April, 1918. 1736—18-2
[First publication, 4th May, 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.
Recorder's Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE CITY OF MON-
No. 361. } TREAL, a corporate
body of Montreal, plaintiff; against EDMOND
QUINTIN, defendant.

1. The following lots of land fronting on Con-
naught street and being the official subdivisions
of the primitive lot number two hundred and

aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, dans cette partie de ladite paroisse maintenant annexée à la cité de Montréal, et formant le quartier Ahuntsic-Bordeaux, savoir :

Subdivision numéro deux cent soixante-dix-sept (277) ; Subdivision numéro deux cent soixante-seize (276) ;

2. Les lots de terre suivants ayant front sur la rue Patricia et étant les subdivisions officielles du lot originaire numéro deux cent dix-sept (217), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, dans cette partie de ladite paroisse maintenant annexée à la cité de Montréal, et formant le quartier Ahuntsic-Bordeaux, savoir :

Subdivision numéro trois cent (300) ; subdivision numéro trois cent un (301) ; subdivision trois cent deux (302) ; subdivision numéro trois cent trois (303) ; subdivision numéro cinq cent soixante-quinze (575) ; subdivision numéro cinq cent soixante-quatorze (574) ; subdivision numéro cinq cent soixante-treize (573) ; subdivision numéro cinq cent soixante-douze (572) ; subdivision numéro quatre cent soixante-trois (463) ; subdivision numéro quatre cent soixante-deux (462) ; subdivision numéro quatre cent soixante-un (461).

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le HUITIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin.

Le shérif,

L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.

Montréal, 30 avril 1918. 1737—18-2
[Première publication, 4 mai 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS

Cour du recorder, district de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA CITÉ DE MONT-
No 366. } RÉAL, corps incor-
poré de Montréal, demanderesse ; contre DELLE
EDWARDA MARCONELLI, fille majeure et
usant de ses droits, défenderesse.

Un lot de terre ayant front sur la rue Merritt, connu et désigné sous le numéro six cent vingt-trois (623) de la subdivision officielle du lot originaire numéro centsoixante-quatre (164), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sault-au-Récollet, dans cette partie de la dite paroisse maintenant annexée à la cité de Montréal, et formant le quartier Ahuntsic-Bordeaux.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures du matin.

Le shérif,

L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.

Montréal, 30 avril 1918. 1739—18-2
[Première publication, 4 mai 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour du recorder.—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA CITÉ DE MONT-
No 92. } RÉAL, corps incor-
poré de Montréal, demanderesse ; contre JOSEPH
PERRIN, défendeur.

Un lot de terre ayant front sur la rue Marseilles, connu et désigné sous le numéro six cent cinquante-trois (653), de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent sept (407), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, dans cette partie de ladite paroisse maintenant annexée à la cité de Montréal, et formant le quartier Mercier-Maisonnette.

seventeen (217), on the official plan and book of reference of the cadastre of the parish of Sault-au-Récollet, in that part of the said parish now annexed to the city of Montreal, and forming Ahuntsic-Bordeaux ward, to wit :

Subdivision number two hundred and seventy seven (277) ; subdivision number two hundred and seventy six (276) ;

2. The following lots of land fronting on Patricia street and being the official subdivisions of the primitive lot number two hundred and seventeen (217), on the official plan and book of reference of the cadastre of the parish of Sault-au-Récollet, in that part of the said parish now annexed to the city of Montreal, and forming Ahuntsic-Bordeaux ward, to wit :

Subdivision number three hundred (300) ; Subdivision number three hundred and one (301) ; subdivision number three hundred and two (302) ; subdivision number three hundred and three (303) ; subdivision number five hundred and seventy five (575) ; subdivision number five hundred and seventy four (574) ; subdivision number five hundred and seventy three (573) ; subdivision number five hundred and seventy two (572) ; subdivision number four hundred and sixty three (463) ; subdivision number four hundred and sixty two (462) ; subdivision number four hundred and sixty one (461).

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the EIGHTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon.

L.-J. LEMIEUX,

Sheriff.

Sheriff's office.

Montreal, 30th April, 1918. 1738—18-2
[First publication, 4th May, 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS

Recorder's Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE CITY OF MON-
No. 366. } TREAL, a corporate
body of Montreal, plaintiff ; against MISS
EDWARDA MARCONELLI, spinster in the
exercise of her rights, defendant.

A lot of land fronting on Merritt street, known and designated under the number six hundred and twenty three (623) of the official subdivision of the primitive lot number one hundred and sixty four (164), on the official plan and book of reference of the cadastre of the parish of Sault-au-Récollet, in that part of the said parish now annexed to the city of Montreal, and forming Ahuntsic-Bordeaux ward.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the ELEVENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

L.-J. LEMIEUX,

Sheriff.

Sheriff's office.

Montreal, 30th April, 1918. 1740—18-2
[First publication, 4th May, 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Recorder's Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE CITY OF MON-
No. 92. } REAL, a corporate
body of Montreal, plaintiff ; against JOSEPH
PERRIN, defendant.

A lot of land fronting on Marseilles street, known and designated under the number six hundred and fifty three (653), of the official subdivision of the primitive lot number four hundred and seven (407), on the official plan and book of reference of the cadastre of the parish of Longue-Pointe, in that part of the said parish now annexed to the city of Montreal, and forming Mercier-Maisonnette ward.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin.

Le shérif,

L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.

Montréal, 30 avril 1918. 1741—18-2
[Première publication, 4 mai 1918.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de circuit.—District de Montréal.

Montréal, à savoir :) **L** ES COMMISSAIRES
No 3912.) **D'**ECOLLES DE LA
MUNICIPALITE DU COTEAU-SAINT-PIERRE, un corps politique et incorporé, ayant sa place d'affaires à Montréal-Ouest, demandeurs ; vs C.-L. WALLACE, défendeur *ès-qualité*.

Un lot de terre ayant front sur l'avenue Westminster, dans la ville de Montréal-Ouest, connu et désigné comme étant le lot numéro 134 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 140 (140-134), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal.

Pour être vendu à mon bureau en la cité de Montréal, le CINQUIEME jour de JUIN prochain, à TROIS heures de l'après-midi.

Le shérif,

L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.

Montréal, 1er mai 1918. 1771—18-2
[Première publication, 4 mai 1918.]

FIERI FACIAS DE TERRIS

Cour de circuit.—District de Montréal.

Montréal, à savoir :) **L** ES COMMISSAIRES
No 4346.) **D'**ECOLLES de la
municipalité du Côteau-Saint-Pierre, un corps politique et incorporé, ayant son bureau d'affaires dans la ville de Montréal-Ouest, demandeurs ; vs J.-A. MACKAY, défendeur.

Deux lots de terre ayant front sur l'avenue Wilson, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâces, cité de Montréal, connus et désignés comme étant les lots numéros 492 et 493 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 175 (175-492 et 493), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à DEUX heures de l'après-midi.

Le shérif,

L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.

Montréal, 30 avril 1918. 1773—18-2
[Première publication, 4 mai 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS

Cour supérieure.—District de Montréal.

Montréal, à savoir :) **A** LBERT McEWARD,
No 5064.) **A** demandeur ; vs MISS
ANNIE INNES, defenderesse.

Un emplacement sis et situé en la cité de Westmount, district de Montréal, ayant front sur l'avenue Victoria, de la dite cité, composé des lots de subdivision numéros "A" et "B" de la subdivision officielle du lot numéro soixante-huit (68) de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quinze (215-68 "A" et 215-68 "B"), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal—avec bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le CINQUIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures du matin.

Le shérif,

L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.

Montréal, 1er mai 1918. 1775—18-2
[Première publication, 4 mai 1918.]

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the ELEVENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon.

L.-J. LEMIEUX,

Sheriff.

Sheriff's office.

Montreal, 30th April, 1918. 1742—18-2
[First publication, 4th May, 1918.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit :) **T** HE SCHOOL COM-
No. 3912.) **M** ISSIONERS FOR
THE MUNICIPALITY OF COTEAU-SAINT-PIERRE, a body politic and corporate, having its chief place of business at Montreal-West plaintiffs ; vs C.-L. WALLACE, defendant *ès-qualité*.

A lot of land fronting on Westminster avenue, in the town of Montreal-West, known and designated as lot number 134 of the official subdivision of the original lot number 140 (140-134), on the official plan and book of reference on the parish of Montreal.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTH day of JUNE next, at THREE o'clock in the afternoon.

Le shérif,

L.-J. LEMIEUX.

Sheriff's office.

Montreal, 1st May, 1918. 1772—18-2
[First publication, 4th May, 1918.]

FIERI FACIAS DE TERRIS

Circuit Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit :) **T** HE SCHOOL COMMIS-
No. 4346.) **M** ISSIONERS for the
municipality of Côteau-Saint-Pierre, a body politic and corporate, having its chief place of business in the town of Montreal-West, plaintiffs ; vs J.-A. MACKAY, defendant.

Two lots of land fronting on Wilson avenue, in the Notre-Dame-de-Grâces ward, city of Montreal, known and designated as lots numbers 492 and 493 of the official subdivision of original lot number 175 (175-492 and 493), on the official plan and book of reference of the parish of Montreal.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the ELEVENTH day of JUNE next, at TWO o'clock in the afternoon.

L.-J. LEMIEUX,

Sheriff.

Sheriff's office.

Montreal, 30th April, 1918. 1774—18-2
[First publication, 4th May, 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS

Superior Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit :) **A** LBERT McEWARD,
No. 5064.) **A** plaintiff ; vs MISS
ANNIE INNES, defendant.

That certain emplacement lying and situate in the city of Westmount, district of Montreal, fronting on Victoria avenue, of said city, composed of the subdivision lots numbers "A" and "B" of the official subdivision of lot number sixty eight (68) of the official subdivision of original lot number two hundred and fifteen (215-68 "A" and 215-68 "B"), on the official plan and book of reference of the parish of Montreal—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

L.-J. LEMIEUX,

Sheriff.

Sheriff's office.

Montreal, 1st May, 1918. 1776—18-2
[First publication, 4th May, 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour supérieure.—District de Montréal.

Montréal, à savoir :) **F** FRANÇOIS PAUZE, No 5088.) demandeur ; vs DAME AMELIA PILON, épouse de Damien Fournier, des cité et district de Montréal, et ledit DAMIEN FOURNIER aux fins d'autoriser son épouse, défenderesse.

Un emplacement sis et situé en la cité de Montréal, district de Montréal, ayant front sur la rue Saint-Hubert, de ladite cité, connu et désigné sous le numéro deux cent soixante-dix-huit (278), de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt-neuf (489-278), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet—avec bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le CINQUIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin.

Le shérif,

L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.

Montréal, 1er mai 1918. 1777—18-2
[Première publication, 4 mai 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour du recorder.—District de Montréal.

Montréal, à savoir :) **L** LA CITÉ DE MONTREAL, No 454.) REAL, corps incorporé de Montréal, demanderesse ; vs THEO. BROSSEAU, défendeur.

Deux lots de terre ayant front sur la rue Belle-rive, connus et désignés sous les numéros soixante-dix-neuf et quatre-vingts (79-80) de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-dix-neuf (79), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse Saint-Laurent, dans cette partie de ladite paroisse maintenant annexée à la cité de Montréal et formant le quartier Ahuntsic-Bordeaux.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le DOUZIEME jour de JUIN prochain, à TROIS heures de l'après-midi.

Le shérif,

L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.

Montréal, 1er mai 1918. 1779—18-2
[Première publication, 4 mai 1918].

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour du recorder.—District de Montréal.

Montréal, à savoir :) **L** LA CITÉ DE MONTREAL, No 227.) REAL, corps incorporé de Montréal, demanderesse ; vs ROBERT-EDWARD HUNTER, défendeur.

Un lot de terre ayant front sur la rue Stewart, connu et désigné sous le numéro trois cent trente-deux (332) de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent trente-quatre (634), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse Saint-Laurent, dans cette partie de ladite paroisse maintenant annexée à la cité de Montréal et formant le quartier Ahuntsic-Bordeaux.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le DOUZIEME jour de JUIN prochain, à DEUX heures de l'après-midi.

Le shérif,

L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.

Montréal, 1er mai 1918. 1781—18-2
[Première publication, 4 mai 1918].

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS

Cour du recorder.—District de Montréal.

Montréal, à savoir :) **L** LA CITÉ DE MONTREAL, No 494.) REAL, corps incor-

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit :) **F** FRANÇOIS PAUZE, No. 5088.) plaintiff; vs DAME AMELIA PILON, wife of Damien Fournier, of the city and district of Montreal, and the said DAMIEN FOURNIER to authorize his wife, defendant.

That certain emplacement lying and situate in the city of Montreal, district of Montreal, fronting on Saint-Hubert street, of said city, known and designated under the number two hundred and seventy eight (278), of the official subdivision of original lot number four hundred and eighty nine (489-278), on the official plan and book of reference of the parish of Sault-au-Récollet—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon.

L.-J. LEMIEUX,
Sheriff.

Sheriff's office.

Montreal, 1st May, 1918. 1778—18-2
[First publication, 4th May, 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Recorder's Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit :) **T** THE CITY OF MONTREAL, No. 454.) TREAL, a corporate body of Montreal, plaintiff ; vs THEO. BROSSEAU, defendant.

Two lots of land fronting on Bellerive street, known and designated under the numbers seventy nine and eighty (79 and 80) of the official subdivision of the primitive lot number seventy nine (79), on the official plan and book of reference of the cadastre of the parish of Saint Laurent, in that part of the said parish now annexed to the city of Montreal, and forming Ahuntsic-Bordeaux ward.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWELFTH day of JUNE next, at THREE o'clock in the afternoon.

L.-J. LEMIEUX,
Sheriff.

Sheriff's office.

Montreal, 1st May, 1918. 1780—18-2
[First publication, 4th May, 1918].

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Recorder's Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit :) **T** THE CITY OF MONTREAL, No. 227.) TREAL, a corporate body of Montreal, plaintiff ; vs ROBERT-EDWARD HUNTER, defendant.

A lot of land fronting on Stewart street, known and designated under the number three hundred and thirty two (332) of the official subdivision of the primitive lot number six hundred and thirty four (634), on the official plan and book of reference of the cadastre of the parish of Saint-Laurent, in that part of the said parish now annexed to the city of Montreal, and forming Ahuntsic-Bordeaux ward.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWELFTH day of JUNE next, at TWO o'clock in the afternoon.

L.-J. LEMIEUX,
Sheriff.

Sheriff's office.

Montreal, 1st May, 1918. 1782—18-2
[First publication, 4th May, 1918].

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS

Recorder's Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit :) **T** THE CITY OF MONTREAL, No. 494.) TREAL, a corporate

poré de Montréal, demanderesse; vs AMEEDÉ BOUCHARD, défendeur.

Un lot de terre ayant front sur la rue Cartier, connu et désigné sous le numéro quatre (4) de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix-neuf (19), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse Saint-Laurent, dans cette partie de la dite paroisse maintenant annexée à la cité de Montréal, et formant le quartier Ahuntsic-Bordeaux.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le DOUZIÈME jour du mois de JUIN prochain, à QUATRE heures de l'après-midi.

Le shérif,

L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.

Montréal, 1er mai 1918. 1783—18-2
[Première publication, 4 mai 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour du recorder.—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA CITÉ DE MONT-
No 208. } RÉAL, corps incor-
poré de Montréal, demanderesse; vs ARTHUR
HENRICHON, défendeur.

Un lot de terre ayant front sur la rue Contre-cœur, connu et désigné sous le numéro quatre cent dix-sept (417), de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent huit (408), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, dans cette partie de ladite paroisse maintenant annexée à la cité de Montréal et formant le quartier Mercier-Maisonnette.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le ONZIÈME jour de JUIN prochain, à QUATRE heures de l'après-midi.

Le shérif,

L.-J. LEMIEUX

Bureau du shérif.

Montréal, 1er mai 1918. 1785—18-2
[Première publication, 4 mai 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour du recorder.—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA CITÉ DE MONT-
No 237. } RÉAL, corps incor-
poré de la cité de Montréal, demanderesse; vs
WILLIAM NEWMAN, défendeur.

Les lots de terre suivants ayant front sur la rue Stewart et étant les subdivisions officielles du lot originaire numéro six cent trente-quatre (634), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, dans cette partie de la paroisse maintenant annexée à la cité de Montréal et formant le quartier Ahuntsic-Bordeaux, savoir :

Subdivision numéro quatre-vingt-un (81);
subdivision numéro quatre-vingt-deux (82);
subdivision numéro quatre-vingt-trois (83).

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le DIXIÈME jour de JUIN prochain, à QUATRE heures de l'après-midi.

Le shérif,

L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.

Montréal, 1er mai 1918. 1787—18-2
[Première publication, 4 mai 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS

Cour du recorder.—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA CITÉ DE MONT-
No 209. } RÉAL, corps incor-
poré de la cité de Montréal, demanderesse; vs
GEORGE TURBAGNE ALIAS TRUBANE, de
la cité de Montréal, défendeur.

Un lot de terre sis et situé en la cité de Mon-

body of Montreal, plaintiff; vs AMEEDÉ BOUCHARD, defendant.

A lot of land fronting on Cartier street, known and designated under the number four (4) of the official subdivision of the primitive lot number nineteen (19), on the official plan and book of reference of the cadastre of the parish of Saint Laurent, in that part of the said parish now annexed to the city of Montreal, and forming Ahuntsic-Bordeaux ward.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWELFTH day of JUNE next, at FOUR o'clock in the afternoon.

L.-J. LEMIEUX,

Sheriff.

Sheriff's office.

Montreal, 1st May, 1918. 1784—18-2
[First publication, 4th May, 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Recorder's Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE CITY OF MON-
No. 208. } TREAL, a corporate
body of Montreal, plaintiff; vs ARTHUR HEN-
RICHON, defendant.

A lot of land fronting on Contre-cœur street, known and designated under the number four hundred and seventeen (417), of the official subdivision of the primitive lot number four hundred and eighth (408), on the official plan and book of reference of the cadastre of the parish of Longue-Pointe, in that part of the said parish now annexed to the city of Montreal and forming Mercier-Maisonnette ward.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the ELEVENTH day of JUNE next, at FOUR o'clock in the afternoon.

L.-J. LEMIEUX,

Sheriff.

Sheriff's office.

Montreal, 1st May, 1918. 1786—18-2
[First publication, 4th May, 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Recorder's Court.—District de Montréal.

Montreal, to wit : } THE CITY OF MON-
No. 237. } TREAL, a corpo-
rate body of the city of Montreal, plaintiff; vs
WILLIAM NEWMAN, defendant.

The following lots of land fronting on Stewart street and being the official subdivisions of the primitive lot number six hundred and thirty four (634), on the official plan and book of reference of the cadastre of the parish of Saint-Laurent, in that part of the parish now annexed to the city of Montreal and forming Ahuntsic-Bordeaux ward, to wit :

Subdivision number eighty one (81); subdi-
vision number eighty two (82); subdivision
number eighty three (83).

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TENTH day of JUNE next, at FOUR o'clock in the afternoon.

L.-J. LEMIEUX,

Sheriff.

Sheriff's office.

Montreal, 1st May, 1918. 1788—18-2
[First publication, 4th May, 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS

Recorder's Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE CITY OF MON-
No. 209. } TREAL, a body politic
and corporate of the city of Montreal, plaintiff;
vs GEORGES TURBAGNE ALIAS TRUBANE,
of the city of Montreal, defendant.

That certain lot of land lying and situate, in

réal, district de Montréal, ayant front sur l'avenue Hutchison, de la dite cité, connu et désigné sous le numéro de re-subdivision trois (3) de la subdivision officielle du lot numéro cent soixante-six (166) du lot originaire numéro six cent quarante et un (641), au plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, dit district.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le DOUZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin.

Le shérif,
L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.
Montréal, 1er mai 1918. 1789—18-2
[Première publication, 4 mai 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS
Cour du recorder.—District de Montréal.

Montréal, à savoir: } LA CITÉ DE MONT-
No 377. } RÉAL, corps incor-
poré de la cité de Montréal, demanderesse; vs
WILLIAM-N. DESORMEAUX, défendeur.

Un lot de terre ayant front sur la rue Clark, connu et désigné sous le numéro quatre cent treize (413) de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent soixante-deux (262), au plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, dans cette partie du village maintenant annexée à la cité de Montréal, et formant le quartier Ahuntsic-Bordeaux.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le SEPTIEME jour de JUIN prochain, à QUATRE heures de l'après-midi.

Le shérif,
L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.
Montréal, 1er mai 1918. 1791—18-2
[Première publication, 4 mai 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS
Cour du recorder.—District de Montréal.

Montréal, à savoir: } LA CITÉ DE MONT-
No 170. } RÉAL, corps incor-
poré de la cité de Montréal, demanderesse; vs
DAMASE BROUILLETTE, défendeur.

Un lot de terre ayant front sur la rue Contre-cœur, connu et désigné sous le numéro mil cent quatre-vingt-treize (1193) de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent sept (407), au plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, dans cette partie de la dite paroisse maintenant annexée à la cité de Montréal et formant le quartier Mercier-Maisonnette.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le SIXIEME jour de JUIN prochain, à QUATRE heures de l'après-midi.

Le shérif,
L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.
Montréal, 1er mai 1918. 1793—18-2
[Première publication, 4 mai 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS
Cour du recorder.—District de Montréal.

Montréal, à savoir: } LA CITÉ DE MONT-
No 257. } RÉAL, corps incor-
poré de Montréal, demanderesse; vs LOUIS
SILVERMAN ET AL, défendeurs.

Un lot de terre ayant front sur la rue Ontario-Est, connu et désigné sous le numéro cinq cent cinquante-cinq (555) de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois (23), au plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village incorporé d'Hochelaga, dans cette partie

the city of Montreal, district of Montreal, fronting on Hutchison avenue, of said city, known and designated under the re-subdivision number three (3) of the official subdivision of lot number one hundred and sixty six (166) of original lot number six hundred and forty one (641), on the official cadastral plan and book of reference of the parish of Saint Laurent, said district.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWELFTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon.

L.-J. LEMIEUX,
Sheriff.

Sheriff's office.
Montreal, 1st May, 1918. 1790—18-2
[First publication, 4th May, 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS
Recorder's Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE CITY OF MON-
No. 377. } TREAL, a body politic
and corporate of the city of Montreal, plaintiff;
vs WILLIAM-N. DESORMEAUX, defendant.

That certain lot of land fronting on Clark street, known and designated under the number four hundred and thirteen (413) of the official subdivision of original lot number two hundred and sixty two (262), on the official plan and book of reference of the parish of Sault-au-Récollet, in that part of the village now annexed to the city of Montreal, and forming Ahuntsic-Bordeaux ward.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTH day of JUNE next, at FOUR o'clock in the afternoon.

L.-J. LEMIEUX,
Sheriff.

Sheriff's office.
Montreal, 1st May, 1918. 1792—18-2
[First publication, 4th May, 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS
Recorder's Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE CITY OF MON-
No. 170. } TREAL, a body politic
and corporate of Montreal, plaintiff; vs DAMA-
SE BROUILLETTE, defendant.

That certain lot of land fronting on Contre-cœur street, known and designated under the number one thousand one hundred and ninety three (1193) of the official subdivision of original lot number four hundred and seven (407), on the official cadastral plan and book of reference of the parish of Longue-Pointe, in that part of said parish now annexed to the city of Montreal and forming Mercier-Maisonnette ward.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SIXTH day of JUNE next, at FOUR o'clock in the afternoon.

L.-J. LEMIEUX,
Sheriff.

Sheriff's office.
Montreal, 1st May, 1918. 1794—18-2
[First publication, 4th May, 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS
Recorder's Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE CITY OF MON-
No. 257. } TREAL, a body politic
and corporate of Montreal, plaintiff; vs LOUIS
SILVERMAN ET AL, defendants.

That certain lot of land fronting on Ontario street East, known and designated under the number five hundred and fifty five (555) of the official subdivision of original lot number twenty three (23), on the official cadastral plan and book of reference of the incorporated village of Hoche-

du dit village maintenant annexée à la cité de Montréal et formant le quartier Hochelaga.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le DOUZIEME jour de JUIN prochain, à MIDI.

Le shérif,
L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.
Montréal, 1er mai 1918. 1795—18-2
[Première publication, 4 mai 1918.]

taga, in that part of said village now annexed to the city of Montreal and forming Hochelaga ward.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWELTH day of JUNE next, at TWELVE o'clock noon.

L.-J. LEMIEUX,
Sheriff.

Sheriff's office.
Montreal, 1st May, 1918. 1796—18-2
[First publication, 4th May, 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour du recorder.—District de Montréal.
Montréal, à savoir :) LA CITÉ DE MONT-
No 238.) RÉAL, corps incor-
poré de la cité de Montréal, demanderesse ; vs
OVILA LALONDE, défendeur.

Un lot de terre ayant front sur la rue Hector, connu et désigné sous le numéro quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499), de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent huit (408), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, dans cette partie de ladite paroisse maintenant annexé à la cité de Montréal et formant le quartier Mercier-Maisonneuve.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le CINQUIEME jour de JUIN prochain, à DEUX heures de l'après-midi.

Le shérif,
L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.
Montréal, 1er mai 1918. 1797—18-2
[Première publication, 4 mai 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Recorder's Court.—District of Montreal.
Montreal, to wit :) THE CITY OF MON-
No. 238.) TREAL, a body politic
and corporate of the city of Montreal, plaintiff ;
vs OVILA LALONDE, defendant.

That certain lot of land fronting on Hector street, known and designated under the number four hundred and ninety nine (499), of the official subdivision of original lot number four hundred and eight (408), on the official cadastral plan and book of reference of the parish of Longue-Pointe, in that part of said parish now annexed to the city of Montreal and forming Mercier-Maisonneuve ward.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTH day of JUNE next, at TWO o'clock in the afternoon.

L.-J. LEMIEUX,
Sheriff.

Sheriff's office.
Montreal, 1st May, 1918. 1798—18-2
[First publication, 4th May, 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour du recorder.—District of Montréal.
Montréal, à savoir :) LA CITÉ DE MONT-
No 81.) RÉAL, corps incor-
poré de Montréal, demanderesse ; vs JOSEPH
EMILE BERNIER, défendeur.

Un lot de terre ayant front sur la rue Notre-Dame, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-quatorze (94), de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent huit (408), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, dans cette partie de ladite paroisse maintenant annexée à la cité de Montréal et formant le quartier Mercier-Maisonneuve.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le DOUZIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures du matin.

Le shérif,
L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.
Montréal, 1er mai 1918. 1799—18-2
[Première publication, 4 mai 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Recorder's Court.—District of Montreal.
Montreal, to wit :) THE CITY OF MON-
No. 81.) TREAL, a corporate
body of Montreal, plaintiff ; vs JOSEPH-
EMILE BERNIER, defendant.

A lot of land fronting on Notre-Dame street, known and designated as being the lot number ninety four (94), of the official subdivision of the primitive lot number four hundred and eight (408), on the official plan and book of reference of the cadastre of the parish of Longue-Pointe, in that part of the said parish now annexed to the city of Montreal and forming Mercier-Maisonneuve ward.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWELFTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

L.-J. LEMIEUX,
Sheriff.

Sheriff's office.
Montreal, 1st May, 1918. 1800—18-2
[First publication, 4th May, 1918.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour du recorder.—District de Montréal.
Montréal, à savoir :) LA CITÉ DE MONT-
No 378.) RÉAL, corps incor-
poré de Montréal, demanderesse ; vs PHILIPPE
GAGARMAN ET JOHN POLLOCK *alias*
BOLLOCK, défendeurs.

Un lot de terre ayant front sur la rue Bois de Boulogne, connu et désigné sous le numéro cent soixante et trois (163) de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent un (301), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, dans la partie de la dite paroisse maintenant annexée à la cité de Montréal et formant le quartier Ahuntsic-Bordeaux.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Recorder's Court.—District of Montreal.
Montreal, to wit :) THE CITY OF MON-
No. 378.) TREAL, a body poli-
tic and corporate of Montreal, plaintiff ; vs
PHILIPPE GAGARMAN AND JOHN POL-
LOCK *alias* BOLLOCK, defendants.

That certain lot of land fronting on Bois de Boulogne street, known and designated under the number one hundred and sixty three (163) of the official subdivision of original lot number three hundred and one (301), on the official cadastral plan and book of reference of the parish of Sault-au-Récollet, in that part of said parish now annexed to the city of Montreal and forming Ahuntsic-Bordeaux ward.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le CINQUIEME jour de JUIN prochain, à MIDI.

Le shérif,
L.-J. LEMIEUX.

Bureau du shérif.

Montréal, 1er mai 1918. 1801—18-2
[Première publication, 4 mai 1918].

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTH day of JUNE next, at TWELVE o'clock noon.

L.-J. LEMIEUX,
Sheriff.

Sheriff's office.

Montreal, 1st May, 1918. 1802—18-2
[First publication, 4th May, 1918].

QUÉBEC

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } THOMAS - JOSEPH MOORE, libraire, No 632. }
GEORGE-W. STATON, relieur, et ERNEST LABRECQUE, notaire, tous trois de la cité de Québec, en leur qualité d'exécuteurs testamentaires de Demoiselle Mary-Ann McAdams, en son vivant de la cité de Québec; contre DAME BERNADETTE COTTER, de Québec, épouse séparée de biens de Joseph-Patrick Coveney, comptable, et ce dernier mis-en-cause pour assister et autoriser sadite épouse aux présentes, à savoir :

La subdivision No 35 (trente-cinq) du lot No 3758 (trois mille sept cent cinquante-huit) du cadastre officiel pour le quartier Montcalm, de la cité de Québec, étant un terrain situé sur le côté ouest de la rue De Salaberry, mesurant 25 pieds et 7 pouces de front sur 90 pieds de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise—avec maison et dépendances dessus construites, et le droit de passage à pieds et en voiture avec ceux y ayant droit dans la ruelle de 10 pieds de largeur en arrière, connue sous le No 3758-E du même cadastre, pour communiquer du dit immeuble à la rue Saint-Cyrille et vice versa. Sujet à une rente foncière annuelle de \$44.00 payable le 1er de mai à l'Hôtel-Dieu de Québec.

Pour être vendue à mon bureau, en la cité de Québec, le SEPTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin.

Le shérif,
CLEOPHAS BLOUIN.

Bureau du shérif.

Québec, 2 mai 1918. 1807—18-2
[Première publication, 4 mai 1918].
[Deuxième publication, 18 mai 1918].

FIERI FACIAS.

Cour de recorder.

Québec, à savoir : } LA CITÉ DE QUÉBEC; No 1366. }
contre DAME ROSE-ANNA BLONDEAU, épouse séparée de biens de Joseph-Arthur Fournel, tous deux de la cité de Québec; et ledit JOSEPH-ARTHUR FOURNEL, mis-en-cause, pour autoriser sadite épouse, à savoir :

La subdivision No 50 (cinquante) du lot No 2098 (deux mille quatre-vingt-dix-huit), du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Sauveur-de-Québec, étant un emplacement situé sur la rue Saint-Mathias—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sujet à une rente foncière annuelle de \$14.00 payable d'avance le 1er août, à la succession J.-B. Renaud.

Pour être vendue à mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-TROISIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin.

Le shérif,
CLEOPHAS BLOUIN.

Bureau du shérif.

Québec, 18 avril 1918. 1531—16-2
[Première publication, 20 avril 1918].
[Deuxième publication, 4 mai 1918].

QUEBEC

FIERI FACIAS

Quebec, to wit: } THOMAS - JOSEPH MOORE, No 632. }
RE, stationer; GEORGE-W. STATON, book-binder, AND ERNEST LABRECQUE, notary, all three of the city of Quebec, in their capacity of testamentary executors of Miss Mary-Ann McAdams, in her lifetime of the city of Quebec; against DAME BERNADETTE COTTER, of Quebec, wife separate as to property of Joseph-Patrick Coveney, accountant, and the latter mis-en-cause to assist and authorize his said wife for the purposes hereof, to wit:

The subdivision No. 35 (thirty five) of the lot No. 3758 (three thousand seven hundred and fifty eight) of the official cadastre for Montcalm ward, of the city of Quebec, being a lot of land situate on the west side of DeSalaberry street, measuring 25 feet and 7 inches in front by 90 feet in depth, more or less, English measurement, —with house and dependencies thereon erected, and the right of way on foot and in vehicle with those having right therein on the lane of 10 feet in width at the rear, known under the No. 3758-E of the same cadastre, to communicate from the said immovable to Saint Cyrille street and vice versa. Subject to a yearly ground rent of \$44.00 payable on the 1st of May to the Hotel Dieu de Québec.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the SEVENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon.

CLEOPHAS BLOUIN,
Sheriff.

Sheriff's office.

Quebec, 2nd May, 1918. 1808—18-2
[First publication, 4th May, 1918].
[Second publication, 18th May, 1918].

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Quebec, to wit: } THE CITY OF QUEBEC; No. 1366. }
against DAME ROSE-ANNA BLONDEAU, wife separated as to property of Joseph-Arthur Fournel, both of the city of Quebec; and the said JOSEPH-ARTHUR FOURNEL, mis-en-cause, to authorize his said wife, to wit:

The subdivision No. 50 (fifty) of the lot No. 2098 (two thousand and ninety eight), of the official cadastre for the parish of Saint-Sauveur-de-Québec, being an emplacement situated on Saint Mathias street—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Subject to an annual ground rent of \$14.00 payable in advance on the 1st August, to the estate J.-B. Renaud.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY THIRD day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon.

CLEOPHAS BLOUIN,
Sheriff.

Sheriff's office.

Quebec, 18th April, 1918. 1532—16-2
[First publication, 20th April, 1918].
[Second publication, 4th May, 1918].

RIMOUSKI

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de circuit.

District de Rimouski,) JOSEPH DUFOUR ; vs
No 2532.) NAPOLEON TREM-
BLAY, savoir :

Tous droits d'occupation, de défrichement, de preemption, améliorations et autres sur partie sud-ouest du lot No quarante, nord-est du chemin Kempt, au cadastre officiel du canton Cabot ; borné à l'est à Jos. Lepage, à l'ouest à Alfred Dubé, au sud au chemin Kempt, au nord à A. Harvey—avec bâtisses sus-construites.

Pour être vendu à la porte de l'église de Saint-Moise, le CINQ JUIN prochain 1918, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif,

CHS D'ANJOU.

Rimouski, 1er mai 1918. 1803—18-2
[Première publication, 4 mai 1918].

RIMOUSKI

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.

District of Rimouski,) JOSEPH DUFOUR ; vs
No. 2532.) NAPOLEON TREM-
BLAY, to wit :

All the occupation, clearing, preemption, improvement and other rights on the southwest part of the lot number forty, northeast of the Kempt road, on the official cadastre of the township Cabot ; bounded on the east by Joseph Lepage, on the west by Alfred Dubé, on the south by the Kempt road, on the north by A. Harvey—with buildings thereon erected.

To be sold at the church door of Saint Moise, on the FIFTH of JUNE next, 1918, at TEN o'clock in the forenoon.

CHS D'ANJOU.

Sheriff.

Rimouski, 1st May, 1918. 1804—18-2
[First publication, 4th May, 1918].

ROBERVAL

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour supérieure.

District de Roberval,) JOHNNY TREM-
à savoir :) BLAY ET ODINA
TREMBLAY, tous deux de Saint-Joseph-d'Alma, demandeurs ; vs JOSEPH BOUCHARD, ci-devant de Saint-Joseph-d'Alma, et actuellement de Jacksonboro, nord Ontario, défendeur.

Un terrain ou emplacement situé dans le village de la paroisse de Saint-Joseph-d'Alma, faisant partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro trois-B (ptie No 3-B), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le premier rang de l'île d'Alma, canton Delisle dans le comté du lac Saint-Jean, mesurant cent trente pieds au nord et autant de pieds au sud sur cinquante-deux pieds et demi de profondeur du nord au sud—avec ensemble les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ; borné au nord par le terrain de Nicholas Nemé, au sud au terrain de François Gagné et d'Arthur Tremblay, à l'ouest à la route qui conduit au pont en fer jeté sur la petite décharge, et à l'est au terrain de François Gagné ; ledit terrain ou emplacement faisant maintenant partie du lot cadastral numéro trois-B-six (ptie No 3-B-6) desdits rang et canton.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Joseph-d'Alma, JEUDI le SIXIEME jotr de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

Le shérif,

GEO. LEVESQUE.

Bureau du shérif.
Roberval, 2 mai 1918. 1805—18-2
[Première publication, 4 mai 1918].

ROBERVAL

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Roberval,) JOHNNY TREM-
to wit :) BLAY AND ODINA
TREMBLAY, both of Saint-Joseph-d'Alma, plaintiffs ; vs JOSEPH BOUCHARD, heretofore of Saint-Joseph-d'Alma, and presently of Jacksonboro, Northern Ontario, defendant.

A lot of land or emplacement situate in the village of the parish of Saint-Joseph-d'Alma, forming part of the lot of land known and designated under the number three-B (pt. No. 3-B), on the official plan and book of reference of the cadastre for the first range of the island of d'Alma, township Delisle, in the county of Lake Saint John, measuring one hundred and thirty feet on the north and as many feet on the south by fifty two feet and a half in depth from north to south—together with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies ; bounded on the north by the land of Nicholas Nemé, on the south by the land of François Gagné and of Arthur Tremblay, on the west by the road which leads to the iron bridge over the little discharge, and on the east by the land of François Gagné ; the said lot of land or emplacement now forming part of the cadastral lot number three-B-six (pt. No. 3-B-6) of the said range and township.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Joseph-d'Alma, on THURSDAY the SIXTH day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon.

GEO. LEVESQUE,

Sheriff.

Sheriff's office.
Roberval, 2nd May, 1918. 1806—18-2
[First publication, 4th May, 1918].

SAINT-FRANÇOIS

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour supérieure — District de Saint-François.

Saint-François, à savoir :) DAME NANCY
No 71.) SPAFFORD,

SAINT-FRANCIS

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court — District of Saint Francis.

Saint Francis, to wit :) DAME NANCY
No. 71.) SPAFFORD, (née

(née Watts), du village de Waterville, dans le district de Saint-François, veuve de feu Allen Spafford, décédé, demanderesse; contre GEORGE-W. MASON, de Saint-Hubert, dans le comté de Chambly, district de Montréal, défendeur.

Saisi comme appartenant audit défendeur :
Le lopin ou lot de terre sis et situé dans le village de Waterville, faisant partie du lot numéro vingt-trois dans le deuxième rang du canton Compton, connu et désigné comme suit :

A partir d'un endroit à soixante-trois pieds d'un poteau installé au coin supérieur des bâtiments de Charles Peterson, de là soixante pieds de front, en suivant la route de Lennoxville jusqu'à un poteau, de là cent pieds de profondeur parallèlement à la ligne de la propriété dudit Paterson, de là en parallèle avec ledit chemin soixante pieds, et de là cent pieds jusqu'au point initial, et qui est actuellement connu et désigné comme faisant partie du lot deux cent un (pt. 201), des plan et livre de renvoi officiels dudit village de Waterville, et qui est la même propriété acquise par feu Franklin-A. Fisk de W. B. Humphreys, par acte de vente passé devant D. Thomas, N. P., le vingt-troisième jour de juin 1892 — avec toutes les maisons, bâtisses et chacune d'icelles, ainsi que les dépendances qui s'y rattachent.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de L'Assomption-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie, le QUATORZIÈME jour de MAI prochain 1918, à DEUX heures de l'après-midi.

Le shérif,

HENRY AYLNER

Bureau du shérif.

Sherbrooke, 10 avril 1918. 1435—15-2
[Première publication, 13 avril 1918.]

SAINT-HYACINTHE

FIERI FACIAS DE TERRIS

Cour supérieure.—District de Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir:) LEONARD
No 11.) CHARBON-
NEAU, demandeur; contre LUDGER GAU-
THIER, défendeur.

Les lots de terre situés dans le township d'Acton (Pointe d'Acton), district de Saint-Hyacinthe, connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels du dit township d'Acton sous les numéros un, deux et trois (Nos 1, 2 et 3), et la partie sud du numéro quatre (p. No 4), contenant en superficie quatre-vingt-deux acres, du dit township d'Acton et donnant une superficie totale de 265 acres, plus ou moins.

Pour être vendus à la porte de l'église de la ville d'Actonvale, comté de Bagot, le QUATORZIÈME jour de MAI prochain (1918), à ONZE heures de l'avant-midi.

Le shérif,

JOS.-L. CORMIER.

Bureau du shérif.

Saint-Hyacinthe, 10 avril 1918. 1283—14-2
[Première publication, 2 avril 1918 est nulle]
[Première publication, 13 avril 1918]

Watts), of the village of Waterville, in the district of Saint Francis, widow of the late Allen Spafford, deceased, plaintiff; against GEORGE-W. MASON, of Saint Hubert, in the county of Chambly, district of Montreal, defendant.

Seized as belonging to the said defendant :

That parcel or lot of land situate, lying and being in the village of Waterville, forming part of the lot number twenty three in the second range of the township of Compton, known and described as follows :

Commencing at a point sixty three feet from a certain established post at the upper corner of Charles Peterson's buildings, thence sixty feet frontage, following the road to Lennoxville to a post, thence one hundred feet in depth parallel to the line of said Peterson's property, thence parallel to said road sixty feet, and thence one hundred feet to the place of beginning, and which is now known and designated as part of lot two hundred and one (pt. 201), on the official plan and book of reference for the said village of Waterville, and being the same property acquired by the late Franklin-A. Fisk from W.-B. Humphreys, by deed of sale passed before D. Thomas, N. P., on the twenty third day of June, 1892 — together with all and every the houses, buildings and appurtenances thereon, or thereunto belonging.

To be sold at the church door of the parish of L'Assomption-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie, on the FOURTEENTH day of MAY next, 1918, at TWO o'clock in the afternoon.

The sheriff,

HENRY AYLNER.

Sheriff's office,

Sherbrooke, 10th April, 1918. 1436—15-2
[First publication, 13th April, 1918.]

SAINT-HYACINTHE

FIERI FACIAS DE TERRIS

Superior Court.—District of Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit:) LEONARD
No 11.) CHARBON-
NEAU, plaintiff; against LUDGER GAU-
THIER, defendant.

The lots situate in the township of Acton (Pointe d'Acton), district of Saint Hyacinthe, known and designated on the official plan and book of reference of said township of Acton, under the numbers one, two and three (Nos. 1, 2 and 3), and the south part of number four (p. No. 4), containing in superficies eighty two acres, on the said township of Acton, and containing a whole superficies of 265 acres, more or less.

To be sold at the church door of the town of Actonvale, county of Bagot, on the FOURTEENTH day of MAY next (1918), at ELEVEN o'clock in the forenoon.

JOS.-L. CORMIER,

Sheriff.

Sheriff's office.

Saint Hyacinthe, 10th April, 1918. 1284—14-2
[First publication, 2th April, 1918, is void.]
[First publication, 13th April, 1918]

TROIS-RIVIÈRES

THREE RIVERS

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour supérieure.—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir:) CHARLES BOUR-
No 182.) GEOIS, deman-
deur; vs LA COMPAGNIE IMMOBILIERE
DES TROIS-RIVIERES, défenderesse.

Comme appartenant à la dite défenderesse,
savoir :

1. Un lot de terre situé en la cité des Trois-Rivières, coin de la rue de Foix et de l'avenue du Côteau, portant le No 17 au plan de la subdivision officielle du lot primitif 1122, du cadastre pour la dite cité ;

2. Le No 18 de la même subdivision, situé rue de Foix, même cité ;

3. Le No 19 de la même subdivision, même rue, même cité ;

4. Le No 20 de la même subdivision, même rue, même cité ;

5. Le No 21 de la même subdivision, même rue, même cité ;

6. Le No 22 de la même subdivision, même rue, même cité ;

7. Le No 23 de la même subdivision, même rue, même cité ;

8. Le No 24 de la même subdivision, même rue, même cité ;

9. Le No 28 de la même subdivision, même rue, même cité ;

10. Le No 33 de la même subdivision, situé boulevard Denoue, même cité ;

11. Le No 34 de la même subdivision, même boulevard Denoue, même cité ;

12. Le No 35 de la même subdivision, même boulevard Denoue, même cité ;

13. Le No 36 de la même subdivision, même boulevard Denoue, même cité ;

14. Le No 39 de la même subdivision, situé rue Chapleau, même cité ;

15. Le No 40 même subdivision, même rue, même cité ;

16. Le No 41 même subdivision, même rue, même cité ;

17. Le No 42 même subdivision, même rue, même cité ;

18. Le No 43 même subdivision, même rue, même cité ;

19. Le No 44 même subdivision, même rue, même cité ;

20. Le No 45 même subdivision, même rue, même cité ;

21. Le No 46 même subdivision, même rue, même cité ;

22. Le No 53 de la même subdivision, situé avenue Union, même cité ;

23. Le No 54 même subdivision, même avenue, même cité ;

24. Le No 55 même subdivision, même avenue, même cité ;

25. Le No 56 même subdivision, même avenue, même cité ;

26. Le No 64 de la même subdivision, situé Chapleau, même cité ;

27. Le No 65 même subdivision, même rue, même cité ;

28. Le No 68 même subdivision, même rue, même cité ;

29. Le No 69 même subdivision, même rue, même cité ;

30. Le No 70 même subdivision, même rue, même cité ;

31. Le No 74 même subdivision, même rue, même cité ;

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court.—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit:) CHARLES BOUR-
No. 182.) GEOIS, plaintiff; vs
LA COMPAGNIE IMMOBILIERE DES
TROIS-RIVIERES, defendant :

As belonging to said defendant, to wit :

1. That certain lot of land situate in the city of Three Rivers, corner of De Foix street and Du Coteau avenue, bearing the No. 17 on the official subdivision plan of original lot No. 1122, of the cadastre for said city ;

2. The No. 18 of same subdivision, situated on De Foix street, same city ;

3. The No. 19 of the same subdivision, same street, same city ;

4. The No. 20 of same subdivision, same street, same city ;

5. The No. 21 of same subdivision, same street, same city ;

6. The No. 22 of same subdivision, same street, same city ;

7. The No. 23 of same subdivision, same street, same city ;

8. The No. 24 of same subdivision, same street, same city ;

9. The No. 28 of same subdivision, same street, same city ;

10. The No. 33 of same subdivision, situated boulevard Denoue, same city ;

11. The No. 34 of same subdivision, same boulevard Denoue, same city.

12. The No. 35 of same subdivision, same boulevard Denoue, same city ;

13. The No. 36 of same subdivision, same boulevard Denoue, same city ;

14. The No. 39 of same subdivision, situated Chapleau street, same city ;

15. The No. 40 same subdivision, same street, same city ;

16. The No. 41 same subdivision, same street, same city ;

17. The No. 42 same subdivision, same street, same city ;

18. The No. 43 same subdivision, same street, same city ;

19. The No. 44 same subdivision, same street, same city ;

20. The No. 45 same subdivision, same street, same city ;

21. The No. 46 same subdivision, same street, same city ;

22. The No. 53 of same subdivision, situated avenue Union, same city ;

23. The No. 54 same subdivision, same avenue, same city ;

24. The No. 55 same subdivision, same avenue, same city ;

25. The No. 56 same subdivision, same avenue, same city ;

26. The No. 64 of same subdivision, situated Chapleau street, same city ;

27. The No. 65 same subdivision, same street, same city ;

28. The No. 68 same subdivision, same street, same city ;

29. The No. 69 same subdivision, same street, same city ;

30. The No. 70 same subdivision, same street, same city ;

31. The No. 74 same subdivision, same street, same city ;

32. Le No 75 même subdivision, même rue, même cité ;
33. Le No 82 de la même subdivision, situé boulevard Denoue, même cité ;
34. Le No 83 même subdivision, même boulevard, même cité ;
35. Le No 84 même subdivision, même boulevard, même cité ;
36. Le No 85 même subdivision, même boulevard, même cité ;
37. Le No 86 même subdivision, même boulevard, même cité ;
38. Le No 90 de la même subdivision situé rue Mercier, même cité ;
39. Le No 91 même subdivision, même rue, même cité ;
40. Le No 92 même subdivision, même rue, même cité ;
41. Le No 93 même subdivision, même rue, même cité ;
42. Le No 94 même subdivision, même rue, même cité ;
43. Le No 98 même subdivision, même rue, même cité ;
44. Le No 99 même subdivision, même rue, même cité ;
45. Le No 100 même subdivision, même rue, même cité ;
46. Le No 101 même subdivision, même rue, même cité ;
47. Le No 102 même subdivision, même rue, même cité ;
48. Le No 119 même subdivision, même rue, même cité ;
49. Le No 120 même subdivision, même rue, même cité ;
50. Le No 121 même subdivision, même rue, même cité ;
51. Le No 122 même subdivision, même rue, même cité ;
52. Le No 123 même subdivision, même rue, même cité ;
53. Le No 124 même subdivision, même rue, même cité ;
54. Le No 133 même subdivision, même rue, même cité ;
55. Le No 134 même subdivision, même rue, même cité ;
56. Le No 135 même subdivision, même rue, même cité ;
57. Le No 139 de la même subdivision, situé boulevard Denoue, même cité ;
58. Le No 140 même subdivision, même boulevard, même cité ;
59. Le No 141 même subdivision, même boulevard, même cité ;
60. Le No 142 même subdivision, même boulevard, même cité ;
61. Le No 145 de la même subdivision situé rue Gmherst, même cité ;
62. Le No 146 même subdivision, même rue, même cité ;
63. Le No 182 même subdivision, même rue, même cité ;
64. Le No 183 même subdivision, même rue, même cité ;
65. Le No 187 de la même subdivision, situé boulevard Denoue, même cité ;
66. Le No 188 même subdivision, même boulevard, même cité ;
67. Le No 189 même subdivision, même boulevard, même cité ;
68. Le No 190 même subdivision, même boulevard, même cité ;
69. Le No 191 même subdivision, même boulevard, même cité ;
70. Le No 199 de la même subdivision, situé rue Wolfe, même cité ;
32. The No. 75 same subdivision, same street, same city ;
33. The No 82 of same subdivision, situated boulevard Denoue, same city ;
34. The No. 83 same subdivision, same boulevard, same city ;
35. The No. 84 same subdivision, same boulevard, same city ;
36. The No. 85 same subdivision, same boulevard, same city ;
37. The No 86 same subdivision, same boulevard, same city ;
38. The No 90 of same subdivision, situated Mercier street, same city ;
39. The No 91 same subdivision, same street, same city ;
40. The No 92, same subdivision, same street, same city ;
41. The No 93 same subdivision, same street, same city ;
42. The No. 94 same subdivision, same street, same city ;
43. The No. 98 same subdivision, same street, same city ;
44. The No. 99 same subdivision, same street, same city ;
45. The No. 100 same subdivision, same street, same city ;
46. The No. 101 same subdivision, same street, same city ;
47. The No. 102 same subdivision, same street, same city ;
48. The No. 119 same subdivision, same street, same city ;
49. The No. 120 same subdivision, same street, same city ;
50. The No. 121 same subdivision, same street, same city ;
51. The No. 122 same subdivision, same street, same city ;
52. The No. 123 same subdivision, same street, same city ;
53. The No. 124 same subdivision, same street, same city ;
54. The No. 133 same subdivision, same street, same city ;
55. The No. 134 same subdivision, same street, same city ;
56. The No. 135 same subdivision, same street, same city ;
57. The No. 139 of the same subdivision, situated boulevard Denoue, same city ;
58. The No. 140 same subdivision, same boulevard, same city ;
59. The No. 141 same subdivision, same boulevard, same city ;
60. The No. 142 same subdivision, same boulevard, same city ;
61. The No. 145 of same subdivision situated Amherst street, same city ;
62. The No. 146 same subdivision, same street, same city ;
63. The No. 182 same subdivision, same street, same city ;
64. The No. 183 same subdivision, same street, same city ;
65. The No. 187 of same subdivision, situated boulevard Denoue, same city ;
66. The No. 188 same subdivision, same boulevard, same city ;
67. The No. 189 same subdivision, same boulevard, same city ;
68. The No. 190 same subdivision, same boulevard, same city ;
69. The No. 191 same subdivision, same boulevard, same city ;
70. The No. 199 of same subdivision, situated Wolfe street, same city ;

71. Le No 200 même subdivision, même rue, même cité ;
72. Le No 260 de la même subdivision, situé boulevard Denoue, même cité ;
73. Le No 261 de la même subdivision, situé boulevard Dencue, même cité ;
74. Le No 262 même subdivision, même boulevard, même cité ;
75. Le No 263 même subdivision, même boulevard, même cité ;
76. Le No 264 même subdivision, même boulevard, même cité ;
77. Le No 266 de la même subdivision, situé rue Lévis, même cité ;
78. Le No 267 même subdivision, même rue, même cité ;
79. Le No 268 même subdivision, même rue, même cité ;
80. Le No 269 même subdivision, même rue, même cité ;
81. Le No 270 même subdivision, même rue, même cité ;
82. Un lot de terre situé en la cité des Trois-Rivières, sur la 6ème Avenue portant le No 2 au plan de la subdivision officielle du lot primitif 1121 ;
83. Le No 3 de la même subdivision, même avenue, même cité ;
84. Le No 4 de la même subdivision, même avenue, même cité ;
85. Le No 5 de la même subdivision, même avenue, même cité ;
86. Le No 6 de la même subdivision, même avenue, même cité ;
87. Le No 7 de la même subdivision, même avenue, même cité ;
88. Le No 8 de la même subdivision, même avenue, même cité ;
89. Le No 9 de la même subdivision, même avenue, même cité ;
90. Le No 10 de la même subdivision, même avenue, même cité ;
91. Le No 11 de la même subdivision, même avenue, même cité ;
92. Le lot No 16 de la même subdivision, situé boulevard Saint-Louis, même cité ;
93. Le No 17 même subdivision, même boulevard, même cité ;
94. Le No 18 même subdivision, même boulevard, même cité ;
95. Le No 19 même subdivision, même boulevard, même cité ;
96. Le No 20 même subdivision, même boulevard, même cité ;
97. Le No 21 même subdivision, même boulevard, même cité ;
98. Le No 22 même subdivision, même boulevard, même cité ;
99. Le No 23 même subdivision, même boulevard, même cité ;
100. Le No 24 même subdivision, même boulevard, même cité ;
101. Le No 25 même subdivision, même boulevard, même cité ;
102. Le No 26 même subdivision, même boulevard, même cité ;
103. Le No 27 même subdivision, même boulevard, même cité ;
104. Le No 44 de la même subdivision, situé avenue de l'Eglise, même cité ;
105. Le No 45 même subdivision, même avenue, même cité ;
106. Le No 46 même subdivision, même avenue, même cité ;
107. Le No 47 même subdivision, même avenue, même cité ;
108. Le No 48 même subdivision, même avenue, même cité ;
71. The No. 200 same subdivision, same street, same city ;
72. The No. 260 of same subdivision, situated boulevard Denoue, same city ;
73. The No. 261 of same subdivision, situated boulevard Denoue, same city ;
74. The No. 262 same subdivision, same boulevard, same city ;
75. The No. 263 same subdivision, same boulevard, same city ;
76. The No. 264 same subdivision, same boulevard, same city ;
77. The No. 266 of same subdivision, situated Levis street, same city ;
78. The No. 267 same subdivision, same street, same city ;
79. The No. 268 same subdivision, same street, same city ;
80. The No. 269 same subdivision, same street, same city ;
81. The No. 270 same subdivision, same street, same city ;
82. A lot of land situated in the city of Three Rivers, on the 6th Avenue bearing the No. 2, on the official subdivision plan of original lot 1121 ;
83. The No. 3 of same subdivision, same avenue, same city ;
84. The No. 4 of same subdivision, same avenue, same city ;
85. The No. 5 of same subdivision, same avenue, same city ;
86. The No. 6 of same subdivision, same avenue, same city ;
87. The No. 7 of same subdivision, same avenue, same city ;
88. The No. 8 of same subdivision, same avenue, same city ;
89. The No. 9 of same subdivision, same avenue, same city ;
90. The No. 10 of same subdivision, same avenue, same city ;
91. The No. 11 of same subdivision, same avenue, same city ;
92. The lot No. 16 of same subdivision, situated boulevard Saint-Louis, same city ;
93. The No. 17 same subdivision, same boulevard, same city ;
94. The No. 18 same subdivision, same boulevard, same city ;
95. The No. 19 same subdivision, same boulevard, same city ;
96. The No. 20 same subdivision, same boulevard, same city ;
97. The No. 21 same subdivision, same boulevard, same city ;
98. The No. 22 same subdivision, same boulevard, same city ;
99. The No. 23 same subdivision, same boulevard, same city ;
100. The No. 24 same subdivision, same boulevard, same city ;
101. The No. 25 same subdivision, same boulevard, same city ;
102. The No. 26 same subdivision, same boulevard, same city ;
103. The No. 27 same subdivision, same boulevard, same city ;
104. The No. 44 of the same subdivision, situated avenue de l'Eglise, same city ;
105. The No. 45 same subdivision, same avenue, same city ;
106. The No. 46 same subdivision, same avenue, same city ;
107. The No. 47 same subdivision, same avenue, same city ;
108. The No. 48 same subdivision, same avenue, same city ;

109. Le No 49 même subdivision, même avenue, même cité ;
110. Le No 50 même subdivision, même avenue, même cité ;
111. Le No 51 même subdivision, même avenue, même cité ;
112. Le No 52 même subdivision, même avenue, même cité ;
113. Le No 53 même subdivision, même avenue, même cité ;
114. Le No 54 même subdivision, même avenue, même cité ;
115. Le No 55 même subdivision, même avenue, même cité ;
116. Le No 57 de la même subdivision, situé Vlième avenue, même cité ;
117. Le No 58 même subdivision, même avenue, même cité ;
118. Le No 59 même subdivision, même avenue, même cité ;
119. Le No 60 même subdivision, même avenue, même cité ;
120. Le No 61 même subdivision, même avenue, même cité ;
121. Le No 63 de la même subdivision, situé avenue de l'Eglise, même cité ;
122. Le No 64 même subdivision, même avenue, même cité ;
123. Le No 65 même subdivision, même avenue, même cité ;
124. Le No 66 même subdivision, même avenue, même cité ;
125. Le No 67 même subdivision, même avenue, même cité ;
126. Le No 68 même subdivision, même avenue, même cité ;
127. Le No 69 même subdivision, même avenue, même cité ;
128. Le No 70 même subdivision, même avenue, même cité ;
129. Le No 71 même subdivision, même avenue, même cité ;
130. Le No 72 même subdivision, même avenue, même cité ;
131. Le No 73 même subdivision, même avenue, même cité ;
132. Le No 74 même subdivision, même avenue, même cité ;
133. Le No 75 même subdivision, même avenue, même cité ;
134. Le No 77 de la même subdivision situé, sur la VIIIème avenue, même cité ;
135. Le No 78 de la même subdivision, situé sur la VIIIème avenue, même cité ;
136. Le No 79 même subdivision, même avenue, même cité ;
137. Le No 80 même subdivision, même avenue, même cité ;
138. Le No 81 même subdivision, même avenue, même cité ;
139. Le No 82 même subdivision, même avenue, même cité ;
140. Le No 83 même subdivision, même avenue, même cité ;
141. Le No 84 même subdivision, même avenue, même cité ;
142. Le No 85 de la même subdivision, situé rue Mont-Royal, même cité ;
143. Le No 86 même subdivision, même avenue, même cité ;
144. Le No 87 même subdivision, même avenue, même cité ;
145. Le No 88 même subdivision, même avenue, même cité ;
146. Le No 89 même subdivision, même avenue, même cité ;
147. Le No 90 même subdivision, même avenue, même cité ;
109. The No. 49 same subdivision, same avenue, same city ;
110. The No. 50 same subdivision, same avenue, same city ;
111. The No. 51 same subdivision, same avenue, same city ;
112. The No. 52 same subdivision, same avenue, same city ;
113. The No. 53 same subdivision, same avenue, same city ;
114. The No. 54 same subdivision, same avenue, same city ;
115. The No. 55 same subdivision, same avenue, same city ;
116. The No. 57 of the same subdivision, situated 6th avenue, same city ;
117. The No. 58 same subdivision, same avenue, same city ;
118. The No. 59 same subdivision, same avenue, same city ;
119. The No. 60 same subdivision, same avenue, same city ;
120. The No. 61 same subdivision, same avenue, same city ;
121. The No. 63 of the same subdivision, situated avenue de l'Eglise, same city ;
122. The No. 64 same subdivision, same avenue, same city ;
123. The No. 65 same subdivision, same avenue, same city ;
124. The No. 66 same subdivision, same avenue, same city ;
125. The No. 67 same subdivision, same avenue, same city ;
126. The No. 68 same subdivision, same avenue, same city ;
127. The No. 69 same subdivision, same avenue, same city ;
128. The No. 70 same subdivision, same avenue, same city ;
129. The No. 71 same subdivision, same avenue, same city ;
130. The No. 72 same subdivision, same avenue, same city ;
131. The No. 73 same subdivision, same avenue, same city ;
132. The No. 74 same subdivision, same avenue, same city ;
133. The No. 75 same subdivision, same avenue, same city ;
134. The No. 77 of the same subdivision, situated on 7th avenue, same city ;
135. The No. 78 of same subdivision, situated on the 7th avenue, same city ;
136. The No. 79 same subdivision, same avenue, same city ;
137. The No. 80 same subdivision, same avenue, same city ;
138. The No. 81 same subdivision, same avenue, same city ;
139. The No. 82 same subdivision, same avenue, same city ;
140. The No. 83 same subdivision, same avenue, same city ;
141. The No. 84 same subdivision, same avenue, same city ;
142. The No. 85 of same subdivision, situated Mont-Royal, street, same city ;
143. The No. 86 same subdivision, same avenue, same city ;
144. The No. 87 same subdivision, same avenue, same city ;
145. The No. 88 same subdivision, same avenue, same city ;
146. The No. 89 same subdivision, same avenue, same city ;
147. The No. 90 same subdivision, same avenue, same city ;

187. Le No 140 même subdivision, même boulevard, même cité ;
188. Le No 141 même subdivision, même boulevard, même cité ;
189. Le No 142 même subdivision, même boulevard, même cité ;
190. Le No 146 de la même subdivision, situé rue du Parc, même cité ;
191. Le No 147 même subdivision, même avenue, même cité ;
192. Le No 148 même subdivision, même avenue, même cité ;
193. Le No 149 même subdivision, même avenue, même cité ;
194. Le No 150 même subdivision, même avenue, même cité ;
195. Le No 151 même subdivision, même avenue, même cité ;
196. Le No 152 même subdivision, même avenue, même cité ;
197. Le No 153 même subdivision, même avenue, même cité ;
198. Le No 154 même subdivision, même avenue, même cité ;
199. Le No 155 même subdivision, même avenue, même cité ;
200. Le No 156 même subdivision, même avenue, même cité ;
201. Le No 157 même subdivision, même avenue, même cité ;
202. Le No 158 même subdivision, même avenue, même cité ;
203. Le No 159 même subdivision, même avenue, même cité ;
204. Le No 160 même subdivision, même avenue, même cité ;
205. Le No 161 même subdivision, même avenue, même cité ;
206. Le No 162 même subdivision, même avenue, même cité ;
207. Le No 163 même subdivision, même avenue, même cité ;
208. Le No 164 même subdivision, même avenue, même cité ;
209. Le No 165 même subdivision, même avenue, même cité ;
210. Le No 166 même subdivision, même avenue, même cité ;
211. Le No 167 même subdivision, même avenue, même cité ;
212. Le No 168 même subdivision, même avenue, même cité ;
213. Le No 169 même subdivision, même avenue, même cité ;
214. Le lot No 171 de la même subdivision, situé rue Victoria, Avenue du Parc et 7ème avenue, même cité ;
215. Le No 173 de la même subdivision, situé avenue du Parc, même cité ;
216. Le No 174 même subdivision, même avenue, même cité ;
217. Le No 175 même subdivision, même avenue, même cité ;
218. Le No 176 même subdivision, même avenue, même cité ;
219. Le No 177 même subdivision, même avenue, même cité ;
220. Le No 178 même subdivision, même avenue, même cité ;
221. Le No 179 même subdivision, même avenue, même cité ;
222. Le No 180 même subdivision, même avenue, même cité ;
223. Le No 181 même subdivision, même avenue, même cité ;
224. Le No 182 même subdivision, même avenue, même cité ;
187. The No. 140 same subdivision, same boulevard, same city ;
188. The No. 141 same subdivision, same boulevard, same city ;
189. The No. 142 same subdivision, same boulevard, same city ;
190. The No. 146 of same subdivision, situated du Parc street, same city ;
191. The No. 147 same subdivision, same avenue, same city ;
192. The No. 148 same subdivision, same avenue, same city ;
193. The No. 149 same subdivision, same avenue, same city ;
194. The No. 150 same subdivision, same avenue, same city ;
195. The No. 151 same subdivision, same avenue, same city ;
196. The No. 152 same subdivision, same avenue, same city ;
197. The No. 153 same subdivision, same avenue, same city ;
198. The No. 154 same subdivision, same avenue, same city ;
199. The No. 155 same subdivision, same avenue, same city ;
200. The No. 156 same subdivision, same avenue, same city ;
201. The No. 157 same subdivision, same avenue, same city ;
202. The No. 158 same subdivision, same avenue, same city ;
203. The No. 159 same subdivision, same avenue, same city ;
204. The No. 160 same subdivision, same avenue, same city ;
205. The No. 161 same subdivision, same avenue, same city ;
206. The No. 162 same subdivision, same avenue, same city ;
207. The No. 163 same subdivision, same avenue, same city ;
208. The No. 164 same subdivision, same avenue, same city ;
209. The No. 165 same subdivision, same avenue, same city ;
210. The No. 166 same subdivision, same avenue, same city ;
211. The No. 167 same subdivision, same avenue, same city ;
212. The No. 168 same subdivision, same avenue, same city ;
213. The No. 169 same subdivision, same avenue, same city ;
214. The lot No. 171 of same subdivision, situated Victoria street, avenue du Parc and 7th avenue, same city ;
215. The No. 173 of same subdivision, situated avenue du Parc, same city ;
216. The No. 174 same subdivision, same avenue, same city ;
217. The No. 175 same subdivision, same avenue, same city ;
218. The No. 176 same subdivision, same avenue, same city ;
219. The No. 177 same subdivision, same avenue, same city ;
220. The No. 178 same subdivision, same avenue, same city ;
221. The No. 179 same subdivision, same avenue, same city ;
222. The No. 180 same subdivision, same avenue, same city ;
223. The No. 181 same subdivision, same avenue, same city ;
224. The No. 182 same subdivision, same avenue, same city ;

225. Le No 183 même subdivision, même avenue, même cité ;
226. Le No 185 de la même subdivision, situé 8ème avenue, même cité ;
227. Le No 186 même subdivision, même avenue, même cité ;
228. Le No 187 même subdivision, même avenue, même cité ;
229. Le No 188 même subdivision, même avenue, même cité ;
230. Le No 189 même subdivision, même avenue, même cité ;
231. Le No 190 même subdivision, même avenue, même cité ;
232. Le No 191 même subdivision, même avenue, même cité ;
233. Le No 192 de la même subdivision, situé rue Victoria, même cité ;
234. Le No. 193 de la même subdivision, avenue Victoria, même cité
235. Le No 194 même subdivision, même avenue, même cité ;
236. Le No 195 même subdivision, même avenue, même cité ;
237. Le No 196 même subdivision, même avenue, même cité ;
238. Le No 197 même subdivision, même avenue, même cité ;
239. Le No 198 même subdivision, même avenue, même cité ;
240. Le No 199 même subdivision, même avenue, même cité ;
241. Le No 200 même subdivision, même avenue, même cité ;
242. Le No 201 même subdivision, même avenue, même cité ;
243. Le No 202 même subdivision, même avenue, même cité ;
244. Le No 203 même subdivision, même avenue, même cité, ruelle ;
245. Le No 203a même subdivision, même avenue, même cité ;
246. Le No 205 même subdivision, même avenue, même cité ;
247. Le No 206 même subdivision, même avenue, même cité ;
248. Le No 207 même subdivision, même avenue, même cité ;
249. Le No 208 même subdivision, même avenue, même cité ;
250. Le No 209 même subdivision, même avenue, même cité ;
251. Le No 210 même subdivision, même avenue, même cité ;
252. Le No 211 même subdivision, même avenue, même cité ;
253. Le No 212 même subdivision, même avenue, même cité ;
254. Le No 213 même subdivision, même avenue, même cité ;
255. Le No 214 même subdivision, même avenue, même cité ;
256. Le No 215 même subdivision, même avenue, même cité ;
257. Le No 216 même subdivision, même avenue, même cité ;
258. Le No 217 même subdivision, même avenue, même cité ;
259. Le No 218 même subdivision, même avenue, même cité ;
260. Le No 219 même subdivision, même avenue, même cité ;
261. Le No 220 même subdivision, même avenue, même cité ;
262. Le No 221 même subdivision, même avenue, même cité ;
263. Le No 222 même subdivision, même avenue, même cité ;
225. The No. 183 same subdivision, same avenue, same city ;
226. The No. 185 of same subdivision, situated 8th avenue, same city ;
227. The No. 186 same subdivision, same avenue, same city ;
228. The No. 187 same subdivision, same avenue, same city ;
229. The No. 188 same subdivision, same avenue, same city ;
230. The No. 189 same subdivision, same avenue, same city ;
231. The No. 190 same subdivision, same avenue, same city ;
232. The No. 191 same subdivision, same avenue, same city ;
233. The No. 192 of same subdivision, situated Victoria street, same city ;
234. The No. 193 of same subdivision, Victoria avenue, same city ;
235. The No. 194 same subdivision, same avenue, same city ;
236. The No. 195 same subdivision, same avenue, same city ;
237. The No. 196 same subdivision, same avenue, same city ;
238. The No. 197 same subdivision, same avenue, same city ;
239. The No. 198 same subdivision, same avenue, same city ;
240. The No. 199 same subdivision, same avenue, same city ;
241. The No. 200 same subdivision, same avenue, same city ;
242. The No. 201 same subdivision, same avenue, same city ;
243. The No. 202 same subdivision, same avenue, same city ;
244. The No. 203 same subdivision, same avenue, same city, lane ;
245. The No. 203a same subdivision, same avenue, same city ;
246. The No. 205 same subdivision, same avenue, same city ;
247. The No. 206 same subdivision, same avenue, same city ;
248. The No. 207 same subdivision, same avenue, same city ;
249. The No. 208 same subdivision, same avenue, same city ;
250. The No. 209 same subdivision, same avenue, same city ;
251. The No. 210 same subdivision, same avenue, same city ;
252. The No. 211 same subdivision, same avenue, same city ;
253. The No. 212 same subdivision, same avenue, same city ;
254. The No. 213 same subdivision, same avenue, same city ;
255. The No. 214 same subdivision, same avenue, same city ;
256. The No. 215 same subdivision, same avenue, same city ;
257. The No. 216 same subdivision, same avenue, same city ;
258. The No. 217 same subdivision, same avenue, same city ;
259. The No. 218 same subdivision, same avenue, same city ;
260. The No. 219 same subdivision, same avenue, same city ;
261. The No. 220 same subdivision, same avenue, same city ;
262. The No. 221 same subdivision, same avenue, same city ;
263. The No. 222 same subdivision, same avenue, same city ;

264. Le No 223 même subdivision, même avenue, même cité ;
265. Le No 224 même subdivision, même avenue, même cité ;
266. Le No 225 même subdivision, même avenue, même cité ;
267. Le No 226 même subdivision, même avenue, même cité ;
268. Le No 227 même subdivision, même avenue, même cité ;
269. Le No 229 de la même subdivision, situé VIII^{me} avenue, même cité ;
270. Le No 230 même subdivision, même avenue, même cité ;
271. Le No 231 même subdivision, même avenue, même cité ;
272. Le No 232 même subdivision, même avenue, même cité ;
273. Le No 233 même subdivision, même avenue, même cité ;
274. Le No 234 même subdivision, même avenue, même cité ;
275. Le No 235 même subdivision, même avenue, même cité ;
276. Le No 236 de la même subdivision, situé avenue Mont-Royal, même cité ;
277. Le No 237 même subdivision, même avenue, même cité ;
278. Le No 238 même subdivision, même avenue, même cité ;
279. Le No 239 même subdivision, même avenue, même cité ;
280. Le No 240 même subdivision, même avenue, même cité ;
281. Le No 241 même subdivision, même avenue, même cité ;
282. Le No 242 même subdivision, même avenue, même cité ;
283. Le No 243 même subdivision, même avenue, même cité ;
284. Le No 244 même subdivision, même avenue, même cité ;
285. Le No 245 même subdivision, même avenue, même cité ;
286. Le No 246 même subdivision, même avenue, même cité ;
287. Le No 247 même subdivision, même avenue, même cité ;
288. Le No 248 même subdivision, même avenue, même cité ;
289. Le No 249 même subdivision, même avenue, même cité ;
290. Le No 250 même subdivision, même avenue, même cité ;
291. Le No 251 même subdivision, même avenue, même cité ;
292. Le No 252 même subdivision, même avenue, même cité ;
293. Le No 253 même subdivision, même avenue, même cité ;
294. Le No 254 même subdivision, même avenue, même cité ;
295. Le No 255 même avenue, même cité ;
296. Le No 257 de la même subdivision, situé VII^{me} avenue, même cité ;
297. Le No 258 même subdivision, même avenue, même cité ;
298. Le No 259 même subdivision, même avenue, même cité ;
299. Le No 263 de la même subdivision, situé avenue Mont-Royal, même cité ;
300. Le No 271 même subdivision, même avenue, même cité ;
301. Le No 272 même subdivision, même avenue, même cité ;
302. Le No 273 même subdivision, même avenue, même cité ;
303. Le No 274 même subdivision, même avenue, même cité ;
264. The No. 223 same subdivision, same avenue, same city ;
265. The No. 224 same subdivision, same avenue, same city ;
266. The No. 225 same subdivision, same avenue, same city ;
267. The No. 226 same subdivision, same avenue, same city ;
268. The No. 227 same subdivision, same avenue, same city ;
269. The No. 229 of same subdivision, situated 8th avenue, same city ;
270. The No. 230 same subdivision, same avenue, same city ;
271. The No. 231 same subdivision, same avenue, same city ;
272. The No. 232 same subdivision, same avenue, same city ;
273. The No. 233 same subdivision, same avenue, same city ;
274. The No. 234 same subdivision, same avenue, same city & ;
275. The No. 235 same subdivision, same avenue, same city ;
276. The No. 236 of same subdivision, situated Mont Royal avenue, same city ;
277. The No. 237 same subdivision, same avenue, same city ;
278. The No. 238 same subdivision, same avenue, same city ;
279. The No. 239 same subdivision, same avenue, same city ;
280. The No. 240 same subdivision, same avenue same city ;
281. The No. 241 same subdivision, same avenue, same city ;
282. The No. 242 same subdivision, same avenue, same city ;
283. The No. 243 same subdivision, same avenue, same city ;
284. The No. 244 same subdivision, same avenue, same city ;
285. The No. 245 same subdivision, same avenue, same city ;
286. The No. 246 same subdivision, same avenue, same city ;
287. The No. 247 same subdivision, same avenue, same city ;
288. The No. 248 same subdivision, same avenue, same city ;
289. The No. 249 same subdivision, same avenue, same city ;
290. The No. 250 same subdivision, same avenue, same city ;
291. The No. 251 same subdivision, same avenue, same city ;
292. The No. 252 same subdivision, same avenue, same city ;
293. The No. 253 same subdivision, same avenue, same city ;
294. The No. 254 same subdivision, same avenue, same city ;
295. The No. 255 same avenue, same city ;
296. The No. 257 of same subdivision, situated 7th avenue, same city ;
297. The No. 258 same subdivision, same avenue, same city ;
298. The No. 259 same subdivision, same avenue, same city ;
299. The No 263 of same subdivision, situated on Mont-Royal avenue, same city ;
300. The No. 271 same subdivision, same avenue, same city ;
301. The No. 272 same subdivision, same avenue, same city ;
302. The No. 273 same subdivision, same avenue, same city ;
303. The No. 274 same subdivision, same avenue, same city ;

391. Le No 368 même subdivision, même avenue, même cité ;
392. Le No 369 même subdivision, même avenue, même cité ;
393. Le No 370 même subdivision, même avenue, même cité ;
394. Le No 371 même subdivision, même avenue, même cité ;
395. Le No 373 de la même subdivision, situé avenue Mont-Royal, même cité, ruelle No 372 ;
396. Le No 374 même subdivision, même avenue, même cité ;
397. Le No 375 même subdivision, même avenue, même cité ;
398. Le No 376 même subdivision, même avenue, même cité ;
399. Le No 377 même subdivision, même avenue, même cité ;
400. Le No 378 même subdivision, même avenue, même cité ;
401. Le No 379 même subdivision, même avenue, même cité ;
402. Le No 380 même subdivision, même avenue, même cité ;
403. Le No 381 même subdivision, même avenue, même cité ;
404. Le No 382 même subdivision, même avenue, même cité ;
405. Le No 383 même subdivision, même avenue, même cité ;
406. Le No 384 même subdivision, même avenue, même cité ;
407. Le No 385 même subdivision, même avenue, même cité ;
408. Le No 387 de la même subdivision, situé sur la 8ème avenue, même cité ;
409. Le No 388 même subdivision, même avenue, même cité ;
410. Le No 389 même subdivision, même avenue, même cité ;
411. Le No 390 même subdivision, même avenue, même cité ;
412. Le No 391 même subdivision, même avenue, même cité ;
413. Le No 392 même subdivision, même avenue, même cité ;
414. Le No 393 même subdivision, même avenue, même cité ;
415. Le No 395 de la même subdivision, situé avenue Victoria, même cité ;
416. Le No 396 même subdivision, même avenue, même cité ;
417. Le No 397 même subdivision, même avenue, même cité ;
418. Le No 398 même subdivision, même avenue, même cité ;
419. Le No 399 même subdivision, même avenue, même cité ;
420. Le No 400 même subdivision, même avenue, même cité ;
421. Le No 401 même subdivision, même avenue, même cité ;
422. Le No 402 même subdivision, même avenue, même cité ;
423. Le No 403 même subdivision, même avenue, même cité ;
424. Le No 404 même subdivision, même avenue, même cité ;
425. Le No 405 même subdivision, même avenue, même cité ;
426. Le No 406 même subdivision, même avenue, même cité ;
427. Le No 407 même subdivision, même avenue, même cité ;
428. Le No 408 même subdivision, même avenue, même cité ;
429. Le No 409 même subdivision, même avenue, même cité ;
391. The No. 368 same subdivision, same avenue same city ;
392. The No. 369 same subdivision, same avenue, same city ;
393. The No. 370 same subdivision, same avenue, same city ;
394. The No. 371 same subdivision, same avenue, same city ;
395. The No. 373 of same subdivision, situated Mont-Royal avenue, same city, lane No. 372 ;
396. The No. 374 same subdivision, same avenue, same city ;
397. The No. 375 same subdivision, same avenue, same city ;
398. The No. 376 same subdivision, same avenue, same city ;
399. The No. 377 same subdivision, same avenue, same city ;
400. The No. 378 same subdivision, same avenue, same city ;
401. The No. 379 same subdivision, same avenue, same city ;
402. The No. 380 same subdivision, same avenue, same city ;
403. The No. 381 same subdivision, same avenue, same city ;
404. The No. 382 same subdivision, same avenue, same city ;
405. The No. 383 same subdivision, same avenue, same city ;
406. The No. 384 same subdivision, same avenue, same city ;
407. The No. 385 same subdivision, same avenue, same city ;
408. The No. 387 of same subdivision, situated on 8th avenue, same city ;
409. The No. 388 same subdivision, same avenue, same city ;
410. The No. 389 same subdivision, same avenue, same city ;
411. The No. 390 same subdivision, same avenue, same city ;
412. The No. 391 same subdivision, same avenue, same city ;
413. The No. 392 same subdivision, same avenue, same city ;
414. The No. 393 same subdivision, same avenue, same city ;
415. The No. 395 of same subdivision, situated Victoria avenue, same city ;
416. The No. 396 same subdivision, same avenue, same city ;
417. The No. 397 same subdivision, same avenue, same city ;
418. The No. 398 same subdivision, same avenue, same city ;
419. The No. 399 same subdivision, same avenue, same city ;
420. The No. 400 same subdivision, same avenue, same city ;
421. The No. 401 same subdivision, same avenue, same city ;
422. The No. 402 same subdivision, same avenue, same city ;
423. The No. 403 same subdivision, same avenue, same city ;
424. The No. 404. same subdivision, same avenue, same city ;
425. The No. 405 same subdivision, same avenue, same city ;
426. The No. 406 same subdivision, same avenue, same city ;
427. The No. 407 same subdivision, same avenue, same city ;
428. The No. 408 same subdivision, same avenue, same city ;
429. The No. 409 same subdivision, same avenue, same city ;

430. Le No 410 même subdivision, même avenue, même cité ;
 431. Le No 411 même subdivision, même avenue, même cité ;
 432. Le No 413 de la même subdivision, situé rue Dollard, même cité ;
 433. Le No 414 même subdivision, même rue, même cité ;
 434. Le No 415 même subdivision, même rue, même cité ;
 435. Le No 416 même subdivision, même rue, même cité ;
 436. Le No 417 même subdivision, même rue, même cité ;
 437. Le No 418 même subdivision, même rue, même cité ;
 438. Le No 419 même subdivision, même rue, même cité ;
 439. Le No 421 même subdivision, même rue, même cité ;
 440. Le No 422 même subdivision, même rue, même cité ;
 441. Le No 423 même subdivision, même rue, même cité ;
 442. Le No 424 même subdivision, même rue, même cité ;
 443. Le No 425 même subdivision, même rue, même cité ;
 444. Le No 426 même subdivision, même rue, même cité ;
 445. Le No 427 de la même subdivision, situé avenue Victoria, même cité ;
 446. Le No 428 même subdivision, même avenue, même cité ;
 447. Le No 429 même subdivision, même avenues, même cité ;
 448. Le No 430 même subdivision, même avenue, même cité ;
 449. Le No 431 même subdivision, même avenue, même cité ;
 450. Le No 432 même subdivision, même avenue, même cité ;
 451. Le No 433 même subdivision, même avenue, même cité ;
 452. Le No 434 même subdivision, même avenue, même cité ;
 453. Le No 435 même subdivision, même avenue, même cité ;
 454. Le No 436 même subdivision, même avenue, même cité ;
 455. Le No 437 même subdivision, même avenue, même cité ;
 456. Le No 439 de la même subdivision, situé VIII^eme avenue, même cité ;
 457. Le No 440 même subdivision, même avenue, même cité ;
 458. Le No 441 même subdivision, même avenue, même cité ;
 459. Le No 442 même subdivision, même avenue, même cité ;
 460. Le No 443 même subdivision, même avenue, même cité ;
 461. Le No 444 même subdivision, même avenue, même cité ;
 462. Le No 445 même subdivision, même avenue, même cité ;
 463. Le No 447 de la même subdivision, situé avenue du Parc, même cité ;
 464. Le No 448 même subdivision, même avenue, même cité ;
 465. Le No 449 même subdivision, même avenue, même cité ;
 466. Le No 450 même subdivision, même avenue, même cité ;
 467. Le No 451 même subdivision, même avenue, même cité ;
 468. Le No 452 même subdivision, même avenue, même cité ;
430. The No. 410 same subdivision, same avenue, same city ;
 431. The No. 411 same subdivision, same avenue, same city ;
 432. The No. 413 of same subdivision, situated Dollard street, same city ;
 433. The No. 414 same subdivision, same avenue, same city ;
 434. The No. 415 same subdivision, same street, same city ;
 435. The No. 416 same subdivision, same street, same city ;
 436. The No. 417 same subdivision, same street, same city ;
 437. The No. 418 same subdivision, same street, same city ;
 438. The No. 419 same subdivision, same street, same city ;
 439. The No. 421 same subdivision, same street, same city ;
 440. The No. 422 same subdivision, same street, same city ;
 441. The No. 423 same subdivision, same street, same city ;
 442. The No. 424 same subdivision, same street, same city ;
 443. The No. 425 same subdivision, same street, same city ;
 444. The No. 426 same subdivision, same street, same city ;
 445. The No. 427 of same subdivision, situated on Victoria avenue, same city ;
 446. The No. 428 same subdivision, same avenue, same city ;
 447. The No. 429 same subdivision, same avenue, same city ;
 448. The No. 430 same subdivision, same avenue, same city ;
 449. The No. 431 same subdivision, same avenue, same city ;
 450. The No. 432 same subdivision, same avenue, same city ;
 451. The No. 433 same subdivision, same avenue, same city ;
 452. The No. 434 same subdivision, same avenue, same city ;
 453. The No. 435 same subdivision, same avenue, same city ;
 454. The No. 436 same subdivision, same avenue, same city ;
 455. The No. 437 same subdivision, same avenue, same city ;
 456. The No. 439 of same subdivision, situated on 8th avenue, same city ;
 457. The No. 440 same subdivision, same avenue, same city ;
 458. The No. 441 same subdivision, same avenue, same city ;
 459. The No. 442 same subdivision, same avenue, same city ;
 460. The No. 443 same subdivision, same avenue, same city ;
 461. The No. 444 same subdivision, same avenue, same city ;
 462. The No. 445 same subdivision, same avenue, same city ;
 463. The No. 447 of same subdivision, situated on du Parc avenue, same city ;
 464. The No. 448 same subdivision, same avenue, same city ;
 465. The No. 449 same subdivision, same avenue, same city ;
 466. The No. 450 same subdivision, same avenue, same city ;
 467. The No. 451 same subdivision, same avenue, same city ;
 468. The No. 452 same subdivision, same avenue, same city ;

469. Le No 453	même	subdivision,	même	469. The No. 453	same	subdivision,	same
avenue, même cité ;				avenue, same city ;			
470. Le No 454	même	subdivision,	même	470. The No. 454	same	subdivision,	same
avenue, même cité ;				avenue, same city ;			
471. Le No 455	même	subdivision,	même	471. The No. 455	same	subdivision,	same
avenue, même cité ;				avenue, same city ;			
472. Le No 456	même	subdivision,	même	472. The No. 456	same	subdivision,	same
avenue, même cité ;				avenue, same city ;			
473. Le No 457	même	subdivision,	même	473. The No. 457	same	subdivision,	same
avenue, même cité ;				avenue, same city ;			
474. Le No 458	même	subdivision,	même	474. The No. 458	same	subdivision,	same
avenue, même cité ;				avenue, same city ;			
475. Le No 459	même	subdivision,	même	475. The No. 459	same	subdivision,	same
avenue, même cité ;				avenue, same city ;			
476. Le No 460	même	subdivision,	même	476. The No. 460	same	subdivision,	same
avenue, même cité ;				avenue, same city ;			
477. Le No 461	même	subdivision,	même	477. The No. 461	same	subdivision,	same
avenue, même cité ;				avenue, same city ;			
478. Le No 462	même	subdivision,	même	478. The No. 462	same	subdivision,	same
avenue, même cité ;				avenue, same city ;			
479. Le No 463	même	subdivision,	même	479. The No. 463	same	subdivision,	same
avenue, même cité ;				avenue, same city ;			
480. Le No 464	même	subdivision,	même	480. The No. 464	same	subdivision,	same
avenue, même cité ;				avenue, same city ;			
481. Le No 465	même	subdivision,	même	481. The No. 465	same	subdivision,	same
avenue, même cité ;				avenue, same city ;			
482. Le No 466	même	subdivision,	même	482. The No. 466	same	subdivision,	same
avenue, même cité ;				avenues, same city ;			
483. Le No 469 de la même subdivision, situé				483. The No. 469 of same subdivision, situated			
rue Dollard, même cité ;				on Dollard street, same city ;			
484. Le No 470 même subdivision, Rue No 525,				484. The No. 470 same subdivision, No. 525			
même cité ;				street, same city ;			
485. Le No 471 même subdivision, rue du Parc,				485. The No. 471, same subdivision, Du Parc			
même cité ;				street, same city ;			
486. Le No 473 même subdivision, rue du Parc,				486. The No. 473 same subdivision, Du Parc			
même cité ;				street, same city ;			
487. Le No 474 même subdivision, rue 525,				487. The No. 474 same subdivision, 525 street,			
même cité ;				same city ;			
488. Le No 475 même subdivision, même				488. The No. 475 same subdivision, same			
rue, même cité ;				street, same city ;			
489. Le No 477, de la même subdivision, situé				489. The No. 477 of same subdivision, situated			
rue du Parc, même cité ;				on Du Parc street, same city ;			
490. Le No 478 même subdivision, même				490. The No. 478 same subdivision, same			
avenue, même cité ;				avenue, same city ;			
491. Le No 479 même subdivision, même				491. The No. 479 same subdivision, same			
avenue, même cité ;				avenue, same city ;			
492. Le No 480 même subdivision, même				492. The No. 480 same subdivision, same			
avenue, même cité ;				avenue, same city ;			
493. Le No 481 même subdivision, même				493. The No. 481 same subdivision, same			
avenue, même cité ;				avenue, same city ;			
494. Le No 482 même subdivision, même				494. The No. 482 same subdivision, same			
avenue, même cité ;				avenue, same city ;			
495. Le No 483 même subdivision, même				495. The No. 483 same subdivision, same			
avenue, même cité ;				avenue, same city ;			
496. Le No 484 même subdivision, même				496. The No. 484 same subdivision, same			
avenue, même cité ;				avenue, same city ;			
497. Le No 485 même subdivision, même				497. The No. 485 same subdivision, same			
avenue, même cité ;				avenue, same city ;			
498. Le No 486 même subdivision, même				498. The No. 486 same subdivision, same			
avenue, même cité ;				avenue, same city ;			
499. Le No 487 même subdivision, même				499. The No. 487 same subdivision, same			
avenue, même cité ;				avenue, same city ;			
500. Le No 488 même subdivision, même				500. The No. 488 same subdivision, same			
avenue, même cité ;				avenue, same city ;			
501. Le No 489 même subdivision, même				501. The No. 489 same subdivision, same			
avenue, même cité ;				avenue, same city ;			
502. Le No 490 même subdivision, même				502. The No. 490 same subdivision, same			
avenue, même cité ;				avenue, same city ;			
503. Le No 491 même subdivision, même				503. The No. 491 same subdivision, same			
avenue, même cité ;				avenue, same city ;			
504. Le No 492 même subdivision, même				504. The No. 492 same subdivision, same			
avenue, même cité ;				avenue, same city ;			
505. Le No 493 même subdivision, même				505. The No. 493 same subdivision, same			
avenue, même cité ;				avenue, same city ;			
506. Le No 494 même subdivision, même				506. The No. 494 same subdivision, same			
avenue, même cité ;				avenue, same city ;			
507. Le No 495 même subdivision, même				507. The No. 495 same subdivision, same			
avenue, même cité ;				avenue, same city ;			

548. Le No 546 même subdivision, même boulevard, même cité ;
549. Le No 547 même subdivision, même boulevard, même cité ;
550. Le No 548 même subdivision, même boulevard, même cité ;
551. Le No 549 de la même subdivision, rue No 565, même cité ;
552. Le No 550 même subdivision, rue No 565 même cité ;
553. Le No 551 même subdivision, rue No 565, même cité ;
554. Le No 552 même subdivision, rue No 565, même cité ;
555. Le No 553 même subdivision, rue No 565, même cité ;
556. Le No 554 même subdivision, rue No 565, même cité ;
557. Le No 555 même subdivision, rue No 565, même cité ;
558. Le No 556 même subdivision, rue No 565, même cité ;
559. Le No 557 même subdivision, rue No 565, même cité ;
560. Le No 558 même subdivision, rue No 565, même cité ;
561. Le No 559 même subdivision, rue No 565, même cité ;
562. Le No 560 même subdivision, rue No 565, même cité ;
563. Le No 561 même subdivision, rue No 565, même cité ;
564. Le No 562 même subdivision, rue No 565, même cité ;
565. Le No 563 même subdivision, rue No 565, même cité ;
566. Le No 564 même subdivision, rue No 565, même cité ;
567. Le No 566 de la même subdivision, situé boulevard Saint-Louis, même cité ;
568. Le No 567 même subdivision, même boulevard, même cité ;
569. Le No 569 même subdivision, rue No 565, même cité ;
570. Le No 570 même subdivision, rue No 565, même cité ;
571. Le No 571 même subdivision, rue No 565, même cité ;
572. Le No 572 même subdivision, rue No 565, même cité ;
573. Le No 573 même subdivision, rue No 565, même cité ;
574. Le No 574 même subdivision, rue No 565, même cité ;
575. Le No 575 même subdivision, rue No 565, même cité ;
576. Le No 576 même subdivision, rue No 565, même cité ;
577. Le No 577 même subdivision, rue No 565, même cité ;
578. Le No 578 même subdivision, même cité ;
579. Le No 579 même subdivision, rue No 565, même cité ;
580. Le No 580 même subdivision, rue No 565, même cité ;
581. Le No 581 même subdivision, rue No 565, même cité ;
- 548 The No. 546 same subdivision, same boulevard, same city ;
549. The No. 547 same subdivision, same boulevard, same city ;
550. The No. 548 same subdivision, same boulevard, same city ;
551. The No. 549 of same subdivision, street No. 565, same city ;
552. The No. 550 same subdivision street No. 565, same city ;
553. The No. 551 same subdivision, street No. 565, same city ;
554. The No. 552 same subdivision, street No. 565, same city ;
- 555 The No. 553 same subdivision, street No. 565, same city ;
556. The No. 554 same subdivision, street No. 565, same city
557. The No. 555 same subdivision, street No. 565, same city ;
558. The No. 556 same subdivision, street No. 565, same city ;
559. The No. 557 same subdivision, street No. 565, same city ;
560. The No. 558 same subdivision, street No. 565, same city
561. The No. 559 same subdivision, street No. 565, same city ;
562. The No. 560 same subdivision, street No. 565, same city ;
563. The No. 561 same subdivision, street No. 565, same city ;
564. The No. 562 same subdivision, street No. 565, same city ;
565. The No. 565 same subdivision, street No. 565, same city ;
566. The No. 564 same subdivision, street No. 565, same city ;
567. The No. 566 of same subdivision, situated boulevard Saint-Louis, same city ;
568. The No. 567 same subdivision, same boulevard, same city ;
- 569 The No. 569 same subdivision, street No. 565, same city ;
570. The No. 570 same subdivision, street No. 565, same city ;
571. The No. 571 same subdivision, street No. 565, same city ;
572. The No. 572 same subdivision, street No. 565, same city ;
573. The No. 573 same subdivision, street No. 565, same city ;
- 574 The No. 574, same subdivision, street No. 565, same city ;
575. The No. 575 same subdivision, street No. 565, same city ;
576. The No. 576 same subdivision, street No. 565, same city ;
577. The No. 577 same subdivision, street No. 565, same city ;
578. The No. 578 same subdivision, street No. 565, same city ;
579. The No. 579 same subdivision, street No. 565, same city ;
580. The No. 580 same subdivision, street No. 565, same city ;
581. The No. 581 same subdivision, street No. 565, same city ;

Pour être vendus au bureau du shérif du district des Trois-Rivières, dans le palais de justice, en la cité des Trois-Rivières, le QUINZIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin.

Le shérif,
CHAS. DUMOULIN.

Bureau du shérif.

Trois-Rivières, 9 avril 1918. 1429—15-2
[Première publication, 13 avril 1918].

To be sold at the office of the sheriff of the district of Three Rivers, in the Court House, in the city of Three Rivers, on the FIFTEENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon.

CHARLES DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's office,

Three Rivers, 9th April, 1918. 1430—15-2
[First publication, 13th April, 1918.]

Lettres patentes

Letters patent

"Compagnie des Placages Canadiens,
Incorporée".

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du dixième jour d'avril 1918, constituant en corporation MM. Arthur-Pierre Beaupré, industriel, Victor Martineau et Arthur Jodoin, avocats et conseillers en loi du Roi, tous trois des cité et district de Montréal, Joseph-Alphérie Vincent, manufacturier, et Armand Phaneuf, comptable, tous deux d'Acton Vale, district de St Hyacinthe, dans les buts suivants;

Acheter, posséder, détenir et vendre des concessions forestières, des terres boisées et du bois en grume, construire, entretenir et mettre en services, des estacades, jetées, quais, docks, bassins, entrepôts, magasins, maisons d'habitation et autres installations utiles aux opérations de la compagnie; faire des barrages et entretenir des cours d'eau, acquérir par achat ou autrement, posséder et exploiter des chalands, allèges, vaisseaux, remorqueurs, bateaux à vapeurs et autres navires pour la navigation intérieure;

Acquérir par achat, loyer ou autrement, et posséder, construire et développer des pouvoirs hydrauliques, à vapeurs ou à l'électricité pour la production de la lumière, la force motrice et la chaleur pour les usages de la compagnie par rapport à n'importe laquelle de ses exploitations à Montréal;

Exercer l'industrie d'exploitant de bois, de propriétaire de scierie, de moulin à raboter, de fabricant de bois de service et d'articles en bois, manufacturer et faire le commerce de bois de construction, de service, de chauffage et de bois de toutes sortes et fabriquer tous articles dans la manufacture desquels du bois de construction et d'autres bois sont nécessaires;

Exercer l'industrie et faire le commerce des placages de toutes sortes et sous toutes ses formes fabriquer des placages collés et cimentés en plusieurs épaisseurs, fabriquer des placages par procédé secret de manière à les rendre imperméables, fabriquer des boîtes en placage telles qu'employées pour le transport des caoutchoucs et des thés, fabriquer des placages imperméables tels qu'employés dans la construction des aéroplanes et des hydroplanes;

Acquérir par achat ou autrement du lait et ses sous produits et en tirer tous les produits et sous produits dans la fabrication desquels le lait et ses sous produits sont nécessaires;

Fabriquer, acheter et vendre des colles et des ciments tels qu'employés dans l'industrie du bois;

S'associer ou conclure des conventions au sujet du partage des profits, la fusion des intérêts, la coopération; garantir l'exécution des contrats et de toutes autres obligations et entreprises de toute autre compagnie dans laquelle la compagnie a des intérêts, et accepter en garantie pour les dits prêts et garanties n'importe quelles valeurs qui pourraient être offertes par ces personnes ou compagnies, comprenant des actions et débetures des dites autres compagnies ou personnes;

Faire tout ce qui est nécessaire, convenable ou propre à atteindre les fins ou objets, en tout ou en partie, plus haut mentionnés;

Rémunérer toute personne ou compagnie pour services rendus ou à rendre en plaçant, aidant à placer ou garantissant le placement des actions de la compagnie, et dans ou au sujet de la for-

"Compagnie des Placages Canadiens,
Incorporée".

Public notice is hereby given that, under the Quebec Companies' Act, letters patent have been issued by the Lieutenant-Governor of the Province of Quebec, bearing date the tenth April, 1918, incorporating Arthur-Pierre Beaupré, manufacturer, Victor Martineau and Arthur Jodoin, barristers and King's Counsels, all three of the City and district of Montreal, Joseph-Alphérie Vincent, manufacturer and Armand Phaneuf, accountant, both of Acton Vale, District of St-Hyacinthe, for the following purposes;

To buy, own, hold and sell timber limits, timber lands and standing timber, to construct, maintain and operate booms, piers, wharves, docks, basins, warehouses, stores, dwellings and other installations, suitable for the company's operations, to dam and maintain water courses, to acquire by purchase or otherwise own, and operate scows, lighters, vessels, tugs, steamboats and other crafts for inland navigation;

To acquire by purchase, lease or otherwise, and own, construct and develop water, steam and electric powers for the production of light, heat and motive power for the requirement of the company in connection with any of its operations at Montréal;

To carry on the business of lumberman, sawmill and planing-mill, owner, lumber manufacturer, woodworker, and to deal in timber, lumber, cord-wood, and wood of all kinds, and to manufacture all articles into the making of which timber or other wood is used;

To carry on the business of manufacturers of and dealers in veneer of all kinds and under all forms, to manufacture glued or cemented veneers of several thicknesses, manufacture veneer by a secret process so as to make it waterproof, to make veneer boxes similar to boxes used for rubber and tea, manufacture waterproof veneer for the building of aeroplanes and hydroplanes;

To acquire by purchase or otherwise milk and its by-products and to use same in all products or by-products into the making of which milk and its by-products are used;

To manufacture, buy and sell glues and cement used in the wood industry;

To enter into partnership or into any agreements for sharing of profits, union of interests, co-operation, to guarantee the execution of contracts and all other obligations and undertakings of any other company in which this company is interested and to accept as the security of such loans and guaranties any securities which may be offered by such persons or companies including shares and debentures of said other companies or persons;

To do every thing necessary, convenient or suitable for the attainment of all or any of the above purposes or objects;

To remunerate any person or company for services rendered or to be rendered in placing or assisting to place or in guaranteeing the placing of shares of the Company, or in or about the

mation ou de l'avancement de la compagnie ou pour la conduite de ses affaires, sous le nom de "Compagnie des Placages Canadiens, Incorporée", avec un capital social de cent cinquante mille piastres (\$150,000.00), divisé en quinze cents (1500) actions de cent piastres (\$100.00) chacune, dont sept cent cinquante (750) seront des actions préférentielles cumulatives, comportant un dividende de huit pour cent (8%), et sept cent cinquante (750) seront des actions communes, divisant le surplus des profits réalisés après paiement des dividendes sur les actions préférentielles cumulatives.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal, dans le district de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce dixième jour d'avril 1918.

Le sous-secrétaire de la province,
1473-16-2 C.-J. SIMARD.

ERRATUM

A la page 867-68 aux numéros 1473-74, lisez : "Canadian Veneering Company, Incorporated", au lieu de "Compagnie des Placages Canadiens, Incorporée".

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce 2ième jour de mai 1918.

Le sous-secrétaire de la province,
1811— C.-J. SIMARD.

formation or promotion of the Company or in the conduct of its affairs, under the name of "Compagnie des Placages Canadiens, Incorporée", with a capital stock of one hundred and fifty thousand dollars (\$150,000.00), divided into one thousand five hundred (1500) shares of one hundred dollars, of which seven hundred and fifty (750) shares shall be eight per cent (8%) cumulative preference shares and seven hundred and fifty (750) common shares, to which shall be allotted as dividend the surplus of the profits realized after deducting the dividends on the cumulative preference shares.

The principal place of the business of the corporation, will be at Montreal, in the district of Montreal.

Dated from the office of the Provincial Secretary, this tenth day of April, 1918.

C.-J. SIMARD,
Assistant Provincial Secretary.

ERRATUM

On page 867-68, of the Official Gazette of the 27th April, 1918, document numbers 1473-74, read : "Canadian Veneering Company, Incorporated" instead of "Compagnie des Placages Canadiens, Incorporée."

Dated from the office of the Provincial Secretary, this second day of May, 1918.

C.-J. SIMARD,
Assistant Provincial Secretary.

Département du trésor

Avis est par le présent donné que le renouvellement d'enregistrement a été accordé aux compagnies suivantes depuis le 13 avril 1918 :

"The Ridgely Protective Association", autorisée à transiger des affaires d'assurance contre les accidents et la maladie, (parmi les membres de I. O. de O. F. en Canada ;

"Indemnity Mutual Marine Assurance Company, Ltd", autorisée à transiger l'assurance de marine intérieure et extérieure ;

"Canadian Lumbermen's Insurance Exchange", autorisée à transiger l'assurance contre le feu ;

"The North American Accident Insurance Company", autorisée à transiger des affaires d'assurance contre la maladie, les accidents, les bris de glace, les automobiles, le vol et l'assurance des automobiles contre le feu.

Donné conformément à l'article 6950 R. S. Q., 1909, ce premier jour de mai 1918.

Pour le trésorier de la province de Québec.

Le surintendant des assurances,
1759-18-2 EDW.-E. DUCKWORTH.

Treasury Department

Notice is hereby given that the renewal of registry has been granted to the following companies since 13th April, 1918 :

"The Ridgely Protective Association, authorized to transact the business of Accident & Sickness insurance (amongst members of the I. O. of O. F. in Canada ;

"Indemnity Mutual Marine Assurance Company, Limited", authorized to transact the business of Inland and Ocean Marine Insurance ;

"Canadian Lumbermen's Insurance Exchange", authorized to transact the business of Fire insurance ;

"The North American Accident Insurance Company", authorized to transact the business of sickness, accident, plate glass, automobile, burglary insurance and insurance of automobiles against fire.

Given pursuant to article 6950 R. S. Q., 1909, this first day of May, 1918.

For the treasurer of the Province of Québec.

EDW.-E. DUCKWORTH,
1760-18-2 Superintendent of insurance.

Ministère de l'agriculture

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi concernant les sociétés coopératives agricoles, 1908, monsieur J.-O. Dumas, cultivateur, de la paroisse de Saint-Anselme, comté de Dorchester, et autres, ont formé une société coopérative agricole sous le nom de "Société coopérative agricole de Saint-Anselme", avec sa principale place d'affaires dans la municipalité de la paroisse de Saint-Anselme, dans le comté de Dorchester.

Department of Agriculture

Notice is hereby given that under the act respecting co-operative agricultural associations, 1908, Mr. J.-O. Dumas, farmer of the parish of Saint-Anselme, county of Dorchester, and others, have formed a co-operative agricultural association under the name of "Société coopérative agricole de Saint-Anselme", with its chief place of business in the municipality of the parish of Saint-Anselme, in the county of Dorchester.

Les objets pour lesquels cette société est formée sont : l'amélioration et le développement de l'agriculture ou de l'une ou de quelques-unes de ses branches, la fabrication du beurre ou du fromage, ou des deux, l'achat et la vente d'animaux d'instruments d'agriculture, d'engrais commerciaux et d'autres objets utiles à la classe agricole, l'achat, la conservation, la transformation et la vente de produits agricoles.

Le soussigné, ministre de l'agriculture de la province de Québec, autorise la formation de cette société.

Daté à Québec, le 30 avril 1918.

Le ministre de l'agriculture,
1809 JOS.-ED. CARON.

The objects for which this association is formed are : the improvement and development of agriculture or of one or any of its branches, the manufacture of butter or cheese, or both, the purchase and sale of cattle, agricultural implements, commercial fertilizers and other things useful to the agricultural class, the purchase, the keeping, transformation and sale of agricultural products.

The Minister of Agriculture of the Province of Quebec authorizes the formation of the said association.

Dated at Quebec, 30th April, 1918.

JOS.-ED. CARON,
1810 Minister of Agriculture.

Actions en séparation de biens

Actions for separation as to property

Province de Québec, district de Montréal, cour supérieure, No 2240. Dame Blanche Babeux, de la ville de Laprairie, district de Montréal, épouse commune en biens de Oscar Demers, marchand, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, demanderesse ; vs ledit Oscar Demers, défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée ce jour.

Le procureur de la demanderesse,
VICTOR PAGER.

Montréal, 24 avril 1918. 1821—18-5

Province of Quebec, district of Montreal, Superior Court, No. 2240. Dame Blanche Babeux, wife common as to property of Oscar Demers, merchant, of the town of Laprairie, district of Montreal, duly authorized to *ester en justice*, plaintiff ; vs the said Oscar Demers, defendant.

An action in separation as to property has been instituted in this cause on the 24th April, 1918.

VICTOR PAGER,
Attorney for plaintiff.

Montreal, 24th April, 1918. 1822—18-5

Province de Québec, district de Montréal, cour supérieure, No 5001. Dame Marion-Henderson Sutherland, épouse commune en biens de Ritchard-Nutting Taylor, opticien, de la cité de Westmount, district de Montréal, demanderesse ; vs Ritchard Nutting Taylor, opticien, du même lieu, défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le 1er jour de mai 1918.

L'avocat de la demanderesse,
J.-E.-C. BUMBRAY.

Montréal, 1er mai 1918. 1823—18-5

Province of Quebec, district of Montreal, Superior Court, No. 5001. Dame Marion Henderson Sutherland, wife common as to property of Ritchard Nutting Taylor, optician, both of the city of Westmount, district of Montreal, plaintiff ; vs Ritchard Nutting Taylor, optician, of the same place, defendant.

An action for separation as to property has been instituted on the 1st of May, 1918.

J.-E.-C. BUMBRAY,
Attorney for plaintiff.

Montreal, 1st May, 1918. 1824—18-5

Compagnies autorisées à faire des opérations

Companies authorized to do business

La compagnie "Otter Navigation Corporation" a été autorisée à faire des opérations dans la province de Québec.

Les pouvoirs donnés à la dite compagnie par sa charte seront limités à ceux accordés aux corporations de même nature, créées en vertu des lois de la province de Québec, et sujettes aux formalités prescrites par les lois existantes de cette province.

La principale place d'affaires, dans la province est à Montréal.

Son agent principal, aux fins de recevoir les assignations en toutes actions et procédures exercées contre elle, est M. Frederick-Henry Markey, avocat, de Montréal.

Le sous-secrétaire de la province,
C.-J. SIMARD.

Québec, 26 avril 1918. 1753

The "Otter Navigation Corporation" has been authorized to do business in the Province of Quebec.

The powers conferred to the said company by its charter shall be limited to those granted to corporations of a like nature, created in virtue of the law of the province of Quebec, and subject to the formalities prescribed by the law known in force of the Province.

Its chief place of business, in the Province, is at Montreal.

Its principal agent, for the purpose of receiving services in any suits and proceedings instituted against it, is Mr. Frederick-Henry Markey, advocate, of Montreal.

C.-J. SIMARD,
Assistant Provincial Secretary.

Quebec, 26th April, 1918. 1754

La compagnie "Seal Navigation Corporation" a été autorisée à faire des opérations dans la province de Québec.

Les pouvoirs donnés à la dite compagnie par sa charte seront limités à ceux accordés aux corporations de même nature, créées en vertu des

The "Seal Navigation Corporation" has been authorized to do business in the Province of Quebec.

The powers conferred to the said company by its charter shall be limited to those granted to corporations of a like nature, created in virtue

lois de la province de Québec, et sujettes aux formalités prescrites par les lois existantes de cette province.

La principale place d'affaires, dans la province, est à Montréal.

Son agent principal, aux fins de recevoir les assignations en toutes actions et procédures exercées contre elle est M. Frédérick-Henry Markey, avocat, de Montréal.

Le sous-secrétaire de la province,

Québec, 26 avril 1918. C.-J. SIMARD. 1755

of the law of the Province of Quebec, and subject to the formalities prescribed by the law known in force of the Province.

Its chief place of business, in the province, is at Montreal.

Its principal agent, for the purpose of receiving services in any suits and proceedings instituted against it, is Mr. Frederick-Henry Markey, advocate, of Montreal.

Assistant Provincial Secretary. C.-J. SIMARD, 1756
Quebec, 26th April, 1918.

Faillite—avis de

Province de Québec, district de Terrebonne, cour supérieure. *In re* : J.-B. Lefebvre, Saint-Placide, Qué., insolvable.

Un premier et dernier dividende a été préparé en cette affaire et sera ouvert à objection jusqu'au 18 mai 1918, après laquelle date ce dividende sera payable à mon bureau, 83 rue Craig Ouest, Montréal.

Le curateur,
VINCENT LAMARRE.

Bureau : 820 édifice "Power",
Montréal, 1er mai 1918. 1761

Province de Québec, district de Montréal, No 62. Cour supérieure. *In re* : "Dominion Cutlery Co. Ltd", en liquidation.

Avis est par les présentes donné que les sous-signés ont été nommés liquidateurs de la dite compagnie en liquidation, par jugement en date du 8ème jour d'avril 1918.

Les réclamations contre la dite compagnie devront être produites entre nos mains le ou avant le 25ème jour de mai 1918.

Les liquidateurs,
PAQUET & BONNIER.

Suite: 501, Edifice Transportation,
120 rue Saint-Jacques.
Montréal, 30 avril 1918. 1763

District de Saint-François. *In re* : O.-F. Ticehurst, Smith's Mills, Qué., failli.

En vertu d'un ordre de la Cour, en date du 30 avril 1918, nous avons été nommés curateurs conjoints aux biens du dit failli.

Les réclamations assermentées doivent être produites entre nos mains dans 30 jours de cet avis.

Les curateurs conjoints,
TELESPHORE BELANGER,
GEDEON-E. BEGIN.

Bureau de Bélanger & Bégin,
155 rue Wellington.
Sherbrooke, Qué., 30 avril 1918. 1765

District d'Arthabaska.

In re : J.-D. Jacques, Thetford Mines, Qué., failli.

En vertu d'un ordre de la Cour, en date du 26 avril 1918, nous avons été nommés curateurs conjoints aux biens dudit failli.

Les réclamations dûment assermentées doivent être produites entre nos mains dans 30 jours du présent avis.

Les curateurs conjoints,
TELESPHORE BELANGER,
GEDEON-E. BEGIN.

Bureau de Bélanger & Bégin,
155 rue Wellington.
Sherbrooke Qué., 27 avril 1918. 1767

Notice of Bankruptcy

Province of Quebec, district of Terrebonne, Superior Court. *In re* : J.-B. Lefebvre Saint-Placide, Que., insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared in this matter and will be open to objection until 18th May, 1918, after which date his dividend will be payable at my office, 83 Craig street west, Montreal.

VINCENT LAMARRE,
Curator.

Office : 820 "Power" bldg.
Montreal, 1st May, 1918. 1762

Province of Quebec, district of Montreal, No. 62. Superior Court. *In re* : Dominion Cutlery Co. Ltd., in liquidation.

Notice is hereby given that the undersigned have been appointed liquidators to the above mentioned company in liquidation, by judgment dated 8th April, 1918.

Sworn claims against the said company have to be filed with us on or before the 25th day of May, 1918.

PAQUET & BONNIER,
Liquidators.

Suite: 501, Transportation bldg.,
120 Saint James street.
Montreal, 30th April, 1918. 1764

District of Saint Francis. *In re* : O. T. Ticehurst, Smith's Mills, Que., insolvent.

Under an order of the Court, dated the 30th April, 1918, we have been appointed joint curators to the property of the aforesaid insolvent.

Sworn claims must be filed with us within 30 days from the present notice.

TELESPHORE BELANGER,
GEDEON-E. BEGIN,
Joint Curators.

Office of: Bélanger & Bégin,
155 Wellington street.
Sherbrooke, Que., 30th April, 1918. 1766

District of Arthabaska.

In re : J.-D. Jacques, Thetford Mines, Que., insolvent.

Under an order of the Court, dated the 26th April, 1918, we have been appointed joint curators to the property of the aforesaid insolvent.

Sworn claims must be filed with us within 30 days from the present notice.

TELESPHORE BELANGER,
GEDEON-E. BEGIN,
Joint curators.

Office of Belanger & Bégin,
155 Wellington street.
Sherbrooke, Que., 27th April, 1918. 1768

District de Saint-François.

In re : H.-E. Frye, Sherbrooke, Qué., failli.
Avis est par le présent donné que ledit failli a, le 25 avril 1918, fait cession judiciaire de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers au bureau du protonotaire, à Sherbrooke.

Les gardiens provisoires,
BELANGER & BEGIN,
Bureau : 155 rue Wellington.
Sherbrooke, Qué., 29 avril 1918. 1769

Province de Québec, district de Montréal, Cour supérieure. Dans l'affaire de "Zénon Charlebois", marchand, de Saint-Joseph-des-Cèdres, insolvable.

Un premier et dernier bordereau de dividende a été préparé en cette affaire, et sera payable à mon bureau, le ou après le 21 mai 1918. Toute contestation du dit dividende devra être déposée à mon bureau avant cette date.

Le curateur,
ERNEST ST-AMOUR.
11 Place d'Armes, Montréal.
Montréal, 4 mai 1918. 1813

Province de Québec, district de Montréal, Cour supérieure. Dans l'affaire de Alphonse-G. Grenier, entrepreneur, de Montréal, insolvable.

Un premier et dernier bordereau de dividende a été préparé en cette affaire, et sera payable à mon bureau, le ou après le 21 mai 1918. Toute contestation du dit dividende devra être déposée à mon bureau avant cette date.

Le curateur,
ERNEST ST-AMOUR.
11 Place d'Armes.
Montréal, 4 mai 1918. 1815

Province de Québec, district de Montréal, Cour supérieure. *In re* : J.-H. Leclair, marchand de tabac, Montréal, insolvable.

Avis vous est donné que le 20ième jour de mars 1918, par un ordre de la cour, j'ai été nommé curateur à la succession du sus-nommé, qui a fait une cession judiciaire de ses biens et effets pour le bénéfice de ses créanciers.

Les réclamations doivent être produites à mon bureau sous un mois de cette date.

Le curateur,
ERNEST ST-AMOUR.
Edifice Banque de Québec,
No 11 Place d'Armes.
Montréal, 1er mai 1918. 1817

Province de Québec, district de Montréal, Cour supérieure. *In re* : J.-A. Beauvilliers, restaurateur, Montréal, insolvable.

Avis vous est donné que le 30ième jour d'avril 1918, par un ordre de la Cour, j'ai été nommé curateur à la succession du sus-nommé, qui a fait une cession judiciaire de ses biens et effets pour le bénéfice de ses créanciers.

Les réclamations doivent être produites à mon bureau sous un mois de cette date.

Le curateur,
ERNEST SAINT-AMOUR.
Edifice Banque de Québec,
No 11 Place d'Armes.
Montréal, 1er mai 1918. 1819

District of Saint Francis.

In re : H.-E. Frye, Sherbrooke, Qué., insolvent.
Notice is hereby given that the said insolvent has, on the 25th April, 1918, made a judicial assignment of his property for the benefit of his creditors at the office of the protonotary, at Sherbrooke.

BELANGER & BEGIN,
Provisional guardians.
Office : 155 Wellington street.
Sherbrooke, Que., 29th April, 1918. 1770

Province of Quebec, district of Montreal, Superior Court. In the matter of Zénon Charlebois, merchant, of Saint-Joseph-des-Cèdres, insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared in this matter, which will be payable at my office, on or after the 21st May, 1918. Any objection to said dividend sheet must be filed at my office before the above date.

ERNEST ST-AMOUR.
Curator.
11 Place d'Armes.
Montreal, 4th May, 1918. 1814

Province of Quebec, district of Montreal, Superior Court. In the matter of Alphonse-G. Grenier, contractor, of Montreal, insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared in this matter, which will be payable at my office, on or after the 21st May, 1918. Any objection to said dividend sheet must be filed at my office before the above date.

ERNEST ST-AMOUR,
Curator.
11 Place d'Armes.
Montreal, 4th May, 1918. 1816

Province of Quebec, district of Montreal, Superior Court. *In re* : J.-H. Leclair, tobacco dealer, Montreal, insolvent.

Notice is hereby given that on the 20th day of March, 1918, by an order of the Court, I was appointed curator to the estate of the said insolvent, who has made a judicial abandonment of his property and assets for the benefit of his creditors.

Claims must be filed with me within a month from the date of this notice.

ERNEST ST-AMOUR,
Curator.
Quebec Bank building,
No. 11, Place d'Armes.
Montréal, 1st May, 1918. 1818

Province of Quebec, district of Montreal, Superior Court. *In re* : J.-A. Beauvilliers, restaurant-keeper, Montreal, insolvent.

Notice is hereby given that on the 30th day of April, 1918, by an order of the Court, I was appointed curator to the estate of the said insolvent, who has made a judicial abandonment of his property and assets for the benefit of his creditors.

Claims must be filed with me within a month from the date of this notice.

ERNEST ST-AMOUR,
Curator.
Quebec Bank building,
No. 11, Place d'Armes.
Montreal, 1st May, 1918. 1820

Province de Québec, district de Montréal, Cour supérieure, Montréal, No 189. Dans l'affaire de Jean Brunetti, contracteur, 17 McGill College ave., Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividende a été préparé en cette affaire et sera sujet à objection jusqu'au 20e jour de mai 1918, après laquelle date, s'il n'y a pas de contestation, il sera payable à mes bureaux.

Le curateur,

OSCAR BEAUCHAMP.

Chambre 13-15, édifice "La Presse",
51 rue Saint-Jacques, Montréal. 1827

Province of Quebec, district of Montreal, Superior Court, Montreal, No. 189. In the matter of Jean Brunetti, contractor, 17, McGill College ave., Montreal, insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared in this matter and will be open for objection until the 20th day of May, 1918, after which date, in case of no-contestation, it will be payable at my office.

Le curateur,

OSCAR BEAUCHAMP.

Rooms 13-15, "La Presse" bldg.,
51, Saint-James street, Montreal. 1828

Vente par licitation

Province de Québec, district de Montréal, Cour supérieure, No 1504. Dame Marie-Anne Raymond, de la cité et du district de Montréal, épouse de Lévy Dupuis, du même lieu, demanderesse; vs ledit Lévy Dupuis, défendeur.

Avis est par les présentes donné que, par et en vertu d'un jugement de la cour supérieure, siégeant à Montréal, dans le district de Montréal, le 26 décembre 1917, dans laquelle ladite Dame Marie-Anne Raymond est demanderesse; et ledit Lévy Dupuis, est défendeur, ordonnant la vente d'un certain immeuble désigné comme suit, savoir:

Un terrain connu et désigné aux plan et livre de renvois officiels de la subdivision d'une partie du numéro dix-huit (18), du village incorporé d'Hochelaga (maintenant ville de Maisonneuve), et portant le numéro 18-401; borné au nord-est par une rue projetée numéro 18-406, au sud-ouest par une ruelle numéro 18-393, au sud-est par le numéro 18-400 et au nord-ouest par le numéro 18-402, contenant vingt-quatre pieds de largeur sur soixante-dix-huit pieds de profondeur formant une superficie de mille huit cent soixante-douze pieds mesure anglaise (1872)—avec bâtisses dessus érigées, et portant les numéros civiques 56 et 58 de la rue Charlemagne.

L'immeuble ci-dessus sera mis à l'enchère et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, le 18ième DIX-HUITIEME jour de JUIN, mil neuf cent dix-huit (1918), à ONZE heures du matin, cour tenante, dans la salle d'audience du palais de justice, de la cité de Montréal, sujet aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges déposé au greffe du notaire de ladite cour, au moins douze jours avant le jour fixé comme susdit, pour la vente et adjudication; et que toute opposition à fin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication; et à défaut par les parties de déposer lesdites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forcloses du droit de le faire.

Le procureur de la demanderesse,

CHARLEMAGNE RODIER.

Montréal, 2 mai 1918. 1825—18-5

Province of Quebec, district of Montreal, Superior Court, No. 1504. Dame Marie-Anne Raymond, of the city and district of Montreal, wife of Lévy Dupuis, of the same place, plaintiff; vs the said Lévy Dupuis, of the same place, defendant.

Notice is hereby given that, by and in virtue of a judgment of the Superior Court, sitting in and for the district of Montreal, rendered on the 26th day of December, 1917, in a cause wherein the said Dame Marie-Anne Raymond was plaintiff; against Lévy Dupuis, defendant, ordering the licitation of the following immovable designated as follows, to wit:

That certain lot known and described on the plan and book of reference of the subdivision of a part of number (18) eighteenth, of the incorporated village of Hochelaga (now known as the city of Maisonneuve), and bearing number 18-401; bounded to the north east by a proposed street number 18-406, to the southwest by a lane number 18-393, to the southeast by number 18-400, and to the northwest, by number 18-402, containing twenty four feet in width by seventy eight feet in depth, forming an area of one thousand eight hundred and seventy two feet, English measure, with buildings thereon erected, bearing civic numbers 56 and 58 Charlemagne street.

That immovable above described will be put up to auction and adjudged to the last and highest bidder, on the EIGHTEENTH (18th), day of JUNE, 1918, sitting the court, in the court room of the court house, in the city of Montreal, at ELEVEN o'clock (11) of the forenoon, subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges deposited in the office of the prothonotary of the said court, at least twelve days before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication; and that any opposition for payment must be filed within six days after the adjudication; and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

CHARLEMAGNE RODIER,

Attorney for plaintiff.

Montreal, 2nd May, 1918. 1826—18-2

AUX ANNONCEURS DANS LA GAZETTE OFFICIELLE

CEUX qui transmettent des annonces pour être insérées dans la Gazette Officielle, voudront bien se conformer aux règlements ci-dessous:

1. Adresser "Gazette Officielle", Québec.
2. Indiquer le nombre d'insertions.

TO ADVERTISERS IN THE OFFICIAL GAZETTE

PARTIES sending advertisements to be inserted in the Official Gazette, will please observe the following rules:

1. Address "The Official Gazette", Québec.
2. Indicate the number of insertions required.

3. TRANSMETTRE INVARIABLEMENT LE PRIX DE L'ANNONCE AINSI QUE LE PRIX D'UN EXEMPLAIRE DE LA GAZETTE, TELS QUE DONNÉS PLUS BAS, SI CES CONDITIONS NE SONT PAS REMPLIES L'ANNONCE NE SERA PAS PUBLIÉE.

3. INVARIABLY REMIT THE FEES FOR SUCH ADVERTISEMENTS, TOGETHER WITH THE PRICE OF THE GAZETTE, AS BELOW, OTHERWISE THEY WILL NOT BE INSERTED.

Tarif des annonces :

Première insertion, 10c par ligne (mesure agate)

Insertions subséquentes, 5c par ligne (mesure agate)

Traduction, 40c par 100 mots.

Gazette Officielle, par exemp., 25c.

Feuilles volantes, 65c par douzaine.

Les avis, documents ou annonces reçus après midi, le jeudi de chaque semaine, ne seront pas publiés dans la *Gazette Officielle* du samedi suivant, mais dans le numéro subséquent.

Les abonnés observeront aussi que le prix d'abonnement, \$5. par année, est invariablement payable d'avance, et que l'envoi de la *Gazette* sera arrêté à l'expiration de la période payée.

Quand les annonceurs veulent plus d'un exemplaire de la *Gazette*, ils doivent faire une remise en conséquence.

N.-B.—Les chiffres au bas des avis ont la signification suivante :

Le premier chiffre est notre numéro d'ordre; le deuxième est celui de la livraison de la *Gazette* pour la première insertion; et le dernier chiffre accuse le nombre d'insertions.

Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro d'ordre.

The rates are :

First insertion, 10 cents per line (agate measure.)

Subsequent insertions, 5 cents per line (agate measure).

Translation, 40 cents per 100 words.

Official Gazette, 25 cents per single number.

Slips, 65 cents per dozen.

Notices, documents or advertisements received after twelve o'clock, noon, on Thursday, will not be published in the *Official Gazette* of the Saturday following, but in the next number.

Subscribers will also notice that the subscription of \$5. per annum, is invariably payable in advance, and that the *Gazette* will be stopped at the end of the period paid for.

When advertisers require more than one number of the *Gazette*, they must remit accordingly.

N.-B.—The figures at the bottom of notices have the following meaning :

The first number is our document number; the second number the *Gazette* number; and the last number, the number of insertions of the notice.

Notices published only once are only followed by our document number.

L'imprimeur du Roi,
E.-E. CINQ-MARS.

E.-E. CINQ-MARS,
King's Printer.

Hôtel du gouvernement.
Québec, 4 avril 1914.

1673

Government House.
Québec, 4th April, 1914.

1674

Index de la Gazette Officielle de Québec, No 18.

Index of the Quebec Official Gazette, No. 18.

ACTIONS EN SÉPARATION DE BIENS :—

ACTIONS FOR SEPARATION AS TO PROPERTY :—

Dme Adam vs Saucier.....	921
" Babeux vs Demers.....	965
" Belisle vs Gascon.....	920
" Brien vs Lanetôt.....	920
" Brunelle vs Valiquette.....	921
" Champagne vs Clément.....	919
" Charette vs Gravelle.....	921
" Dagenais vs Perras.....	920
" Davidovitch vs Diamond.....	920
" Dubé vs Brochu.....	920
" Glick vs Winnikoff.....	921
" Elder vs Elder.....	919
" Kalepanagou vs Alexopoulos.....	921
" Lafontaine vs Beauvilliers.....	919
" Lapierre vs Viger.....	922
" Neault vs Dontigny.....	920
" Poitras vs Pelletier.....	919
" Roy vs Leduc.....	922
" Saad vs Maker.....	921
" Silverman vs Winikoff.....	922
" Sutherland vs Taylor.....	965

Dme Adam vs Saucier.....	921
" Babeux vs Demers.....	965
" Belisle vs Gascon.....	920
" Brien vs Lanetôt.....	920
" Brunelle vs Valiquette.....	921
" Champagne vs Clément.....	919
" Charette vs Gravelle.....	921
" Dagenais vs Perras.....	920
" Davidovitch vs Diamond.....	920
" Dubé vs Brochu.....	920
" Glick vs Winnikoff.....	921
" Elder vs Elder.....	919
" Kalepanagou vs Alexopoulos.....	921
" Lafontaine vs Beauvilliers.....	919
" Lapierre vs Viger.....	922
" Neault vs Dontigny.....	920
" Poitras vs Pelletier.....	919
" Roy vs Leduc.....	922
" Saad vs Maker.....	921
" Silverman vs Winikoff.....	922
" Sutherland vs Taylor.....	965

ANNONCEURS, avis aux..... 968

ADVERTISERS, notice to..... 968

ARRÊTÉ EN CONSEIL :—

ORDER IN COUNCIL :—

Rapport concernant l'annexion de la paroisse Saint-Michel-Archange..... 909

Report respecting the annexation of the parish of Saint-Michel-Archange..... 909

COMPAGNIES AUTORISÉES A FAIRE DES AFFAIRES: COMPANIES LICENSED TO DO BUSINESS :—

Otter Navigation Corporation.....	965	Otter Navigation Corporation.....	965
Seal Navigation Corporation.....	965	Seal Navigation Corporation.....	965

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :— DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION :—

Lots du canton Blake à Northfield.....	916	Lots of the township Blake to Northfield.....	916
Lots du canton Kensington à Kensington.....	916	Lots of the township Kensington to Kensington.....	916
Saint-Georges-de-Champlain.....	916	Saint-Georges-de-Champlain.....	916
Village Saint-Tite à Saint-Tite-Nord.....	916	Village Saint-Tite to Saint-Tite-North.....	916

DÉPARTEMENT DU TRÉSOR :—

TREASURY DEPARTMENT :—

Automobile Insurance Coy of Hartford, Connecticut.....	917	Automobile Insurance Coy of Hartford, Connecticut.....	917
British America Assurance Coy.....	918	British America Assurance Coy.....	918
British Dominions General Insurance Coy. Ltd.....	918	British Dominions General Insurance Coy. Ltd.....	918
Indemnity Mutual Marine Assurance Coy, Ltd.....	964	Indemnity Mutual Marine Assurance Coy, Ltd.....	964
Ladies Committee of the Princess Patricia's Canadian Light Infantry.....	917	Ladies Committee of the Princess Patricia's Canadian Light Infantry.....	917
North American Accident Ins. Coy.....	918	North American Accident Ins. Coy.....	918
The Needle Work Guild of Canada.....	917	The Needle Work Guild of Canada.....	917
The North American Accident Insurance Coy.....	918	The North American Accident Insurance Coy.....	918
The Ridgely Protective Association.....	964	The Ridgely Protective Association.....	964

ERRATUM :—

ERRATUM :—

Pages 867-68, Nos 1473-74, lettres patentes.....	964	Pages 867-68, Nos 1473-74, letters patent.....	964
--	-----	--	-----

FAILLITE—AVIS DE :—

BANKRUPT NOTICES :—

Beauvilliers, nom. curateur.....	967	Beauvilliers, curator's appt.....	967
Brunetti, dividende.....	968	Brunetti, dividend.....	968
Charlebois, dividende.....	967	Charlebois, dividend.....	967
Davignon, cession.....	922	Davignon, assignment.....	922
Dominion Cutlery Co. Ltd, nom. liquidateur.....	966	Dominion Cutlery Co. Ltd, liquidator's appt.....	966
Fisette, nom. de curateurs.....	923	Fisette, curators' appt.....	923
Frye, cession.....	967	Frye, assignment.....	967
Grenier, dividende.....	967	Grenier, dividend.....	967
Jacques, nom. de curateurs.....	966	Jacques, curators' appt.....	966
Leclair, nom. curateur.....	967	Leclair, curator's appt.....	967
Lefebvre, dividende.....	966	Lefebvre, dividend.....	966
Ticehurst, nom. de curateurs.....	966	Ticehurst, curator's appt.....	966

LETTRES PATENTES :—

LETTERS PATENT :—

Cie des placages Canadiens, incorp.....	963	Cie des placages Canadiens, incorp.....	963
J.-H. Gignac, ltée.....	910	J.-H. Gignac, ltée.....	910
La Cie Médico-Dentaire, ltée.....	911	La Cie Médico-Dentaire, ltée.....	911
P.-C. Couture, ltée.....	910	P.-C. Couture, ltée.....	910
The Broadway Amusement Coy, ltd.....	913	The Broadway Amusement Coy, ltd.....	913
The Canadian Adjustment Bureau, Inc..	913	The Canadian Adjustment Bureau, Inc..	913
Visitation Island Land Holding Coy, Incorp.....	915	Visitation Island Land Holding Coy, Incorp.....	915

LIQUIDATION—AVIS DE :—

WINDING UP NOTICE :—

The Montreal House Construction Coy, Ltd.....	923	The Montreal House Construction Coy, Ltd.....	923
---	-----	---	-----

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE :—

DEPARTMENT OF AGRICULTURE :—

Cercle agricole, paroisse Saint-Raphaël..	918	Cercle agricole, paroisse Saint-Raphaël..	918
Société coopérative agricole de Saint-Anselme.....	964	Société coopérative agricole de Saint-Anselme.....	964
Société coopérative agricole de Saint-Félix-de-Kingsey.....	918	Société coopérative agricole de Saint-Félix-de-Kingsey.....	918

MINUTES DE NOTAIRE—TRANSFERT DE :—

NOTARIAL MINUTES—TRANSFERRED :—

En faveur de Joseph-Marie Savignac.....	924	In favor of Joseph-Marie Savignac.....	924
---	-----	--	-----

NOMINATIONS :—

Commissaires d'écoles—mun. de Saint-Agricole.....	916
Shérif : district de Montmagny.....	909

ORDRE DE COUR :—

Pineau vs Gendron.....	924
------------------------	-----

VENTE A L'ENCAN :—

La Cie d'immeubles Saint-Roch, ltée.....	925
--	-----

VENTE PAR LICITATION :—

Dumont (Dme) vs Delle Carignan <i>et al.</i> ...	926
Raymond (Dme) vs Dupuis.....	968

VENTES PAR LES SHERIFFS :—

ARTHABASKA :—

Walsh <i>et al</i> vs Chavanelle.....	927
---------------------------------------	-----

GASPÉ :—

Marcotte vs Rail.....	927
-----------------------	-----

JOLIETTE :—

La Banque d'Hochelega vs Vanasse.....	927
---------------------------------------	-----

MONTREAL :—

Bénard, failli.....	931
Desjardins (Dme) vs Guenette.....	928
Dufault & Reed, faillis.....	929
Finkelberg <i>et al</i> vs Amovitch.....	930
Gagnon vs McKibbin <i>et al.</i>	929
Greenshields <i>et al</i> vs Anderson <i>et al.</i>	931
Henderson vs Sears.....	930
La Cité de Montréal vs Dupré.....	933
La Cité de Montréal vs Jetté.....	937
La Cité de Montréal vs Wilson.....	937
La Cité de Montréal vs Goulet.....	936
La Cité de Montréal vs Marshall.....	936
La Cité de Montréal vs Garneau.....	935
La Cité de Montréal vs Guertin.....	933
La Cité de Montréal vs Goulet.....	934
La Cité de Montréal vs Laberge.....	935
La Cité de Montréal vs L'Africain.....	936
La Cité de Montréal vs Rasmussen.....	933
La Cité de Montréal vs Rose.....	934
La Cité de Montréal vs Sang.....	934
La Cité de Montréal vs Wanters.....	933
La Cité de Montréal vs O'Donoghue.....	938
La Cité de Montréal vs Dme St-Jean.....	938
La Cité de Montréal vs Quintin.....	938
La Cité de Montréal vs Marconelli.....	939
La Cité de Québec vs Perrin.....	939
La Cité de Montréal vs Bernier.....	944
La Cité de Montréal vs Bouchard.....	941
La Cité de Montréal vs Brosseau.....	941
La Cité de Montréal vs Brouillette.....	943
La Cité de Montréal vs Désormeaux.....	943
La Cité de Montréal vs Gagarman <i>et al.</i> ...	944
La Cité de Montréal vs Henrichon.....	942
La Cité de Montréal vs Hunter.....	941
La Cité de Montréal vs Lalonde.....	944
La Cité de Montréal vs Newman.....	942
La Cité de Montréal vs Silverman <i>et al.</i> ...	943
La Cité de Montréal vs Turbagne.....	942
Les Commissaires d'écoles de la municipalité du Côteau-St-Pierre vs Dme Montgomery.....	937
Les Commissaires d'écoles de la municipalité du Côteau St-Pierre vs Wallace.....	940

APPOINTMENTS :—

School Commissioners, mun. of Saint-Agricole.....	916
Sheriff: district of Montmagny.....	909

RULE OF COURT :—

Pineau vs Gendron.....	924
------------------------	-----

AUCTION SALE :—

La Cie d'immeubles Saint-Roch, ltée.....	925
--	-----

SALE BY LICITATION :—

Dumont (Dme) vs Delle Carignan <i>et al.</i> ...	926
Raymond (Dme) vs Dupuis.....	968

SHERIFFS' SALES :—

ARTHABASKA :—

Walsh <i>et al</i> vs Chavanelle.....	927
---------------------------------------	-----

GASPÉ :—

Marcotte vs Rail.....	927
-----------------------	-----

JOLIETTE :—

La Banque d'Hochelega vs Vanasse.....	927
---------------------------------------	-----

MONTREAL :—

Bénard, insolvent.....	931
Desjardins (Dme) vs Guenette.....	928
Dufault & Reed, insolvents.....	929
Finkelberg <i>et al</i> vs Amovitch.....	930
Gagnon vs McKibbin <i>et al.</i>	929
Greenshields <i>et al</i> vs Anderson <i>et al.</i>	931
Henderson vs Sears.....	930
The City of Montreal vs Dupré.....	933
The City of Montreal vs Jetté.....	937
The City of Montreal vs Wilson.....	937
The City of Montreal vs Dessaint.....	936
The City of Montreal vs Marshall.....	936
The City of Montreal vs Garneau.....	935
The City of Montreal vs Guertin.....	933
The City of Montreal vs Goulet.....	9 4
The City of Montreal vs Laberge.....	935
The City of Montreal vs L'Africain.....	936
The City of Montreal vs Rasmussen.....	933
The City of Montreal vs Rose.....	934
The City of Montreal vs Sang.....	934
The City of Montreal vs Wanters.....	933
The City of Montreal vs O'Donoghue.....	938
The City of Montreal vs Dme St-Jean.....	938
The City of Montreal vs Quintin.....	938
The City of Montreal vs Marconelli.....	939
The City of Montreal vs Perrin.....	939
The City of Montreal vs Bernier.....	944
The City of Montreal vs Bouchard.....	941
The City of Montreal vs Brosseau.....	941
The City of Montreal vs Brouillette.....	943
The City of Montreal vs Désormeaux.....	943
The City of Montreal vs Gagarman <i>et al.</i> ...	944
The City of Montreal vs Henrichon.....	942
The City of Montreal vs Hunter.....	941
The City of Montreal vs Lalonde.....	944
The City of Montreal vs Newman.....	942
The City of Montreal vs Silverman <i>et al.</i> ...	943
The City of Montreal vs Turbagne.....	942
The School Commissioners of the municipality of Côteau St-Pierre vs Dme Montgomery.....	937
The School Commissioners of the municipality of Côteau St-Pierre vs Wallace.....	940

Les Commissaires d'écoles de la municipalité du Côteau-St-Pierre vs MacKay . . .	940	The School Commissioners of the municipality of Côteau St-Pierre vs MacKay	940
McEdward vs Miss Innes	940	McEdward vs Miss Innes	940
Pauzé vs Dme Pilon	941	Pauzé vs Dme Pilon	941
Snooks vs Sigouin	932	Snooks vs Sigouin	932
QUÉBEC :—		QUÉBEC :—	
La cité de Québec vs Blondeau	945	The city of Quebec vs Blondeau	945
Moore <i>et al ès ql</i> vs Dme Cotter	945	Moore <i>et al ès ql</i> vs Dme Cotter	945
RIMOUSKI :—		RIMOUSKI :—	
Dufour vs Tremblay	946	Dufour vs Tremblay	946
ROBERVAL :—		ROBERVAL :—	
Tremblay <i>et al</i> vs Bouchard	946	Tremblay <i>et al</i> vs Bouchard	946
SAINT-FRANCOIS :—		SAINT-FRANCIS :—	
Spafford (Dme) vs Mason	946	Spafford (Dme) vs Mason	946
SAINT-HYACINTHE :—		SAINT-HYACINTHE :—	
Charbonneau vs Gauthier	947	Charbonneau vs Gauthier	947
TROIS-RIVIERES :—		THREE RIVERS :—	
Bourgeois vs La Cie Immobilière des Trois-Rivières	948	Bourgeois vs La Cie Immobilière des Trois-Rivières	948